

Août 1947
MONTREAL

Relations

APRÈS DEUX ANS D'ALLOCATIONS
FAMILIALES _____ Léon LEBEL

POLITIQUE DES PRIX
EN BELGIQUE _____ Robert KOTHEN

AUX FRONTIÈRES
DE L'INCROYABLE _____ Alexandre DUGRÉ

U.R.S.S.: FAÇADE ET RÉALITÉ _____ Joseph-H. LEDIT

UN FOYER CULTUREL RURAL _____ Lucien BEAUGÉ

LE MONT-SAINT-ANTOINE — VALEUR MORALE
DU CINÉMA — MASSES PAYSANNES D'ORIENT

S O M M A I R E

AOÛT 1947

Éditoriaux 225

POUR UN CINÉMA VRAIMENT ÉDUCATIF. — FONCTIONNARISME FÉDÉRAL. — LE MONT-SAINT-ANTOINE. — ÉCOLES INDIENNES.

Articles

APRÈS DEUX ANS
D'ALLOCATIONS FAMILIALES. Léon LEBEL 228

UN FOYER CULTUREL RURAL Lucien BEAUGÉ 231

LA POLITIQUE DES PRIX
EN BELGIQUE. Robert KOTHEN 233

AUX FRONTIÈRES
DE L'INCROYABLE Alexandre DUGRÉ 236

L'ŒUVRE DE L'O. N. U. DANS
LE DOMAINE SOCIAL René-H. MANKIEWICZ 238

Commentaires 240

Un cartel dénoncé au Sénat. — Lire, écrire et penser. — Coopération. — Deux notes diplomatiques de 1943. Qui voyait juste? — L'école unique de M. Vettier.

AU FIL DU MOIS 242

Vie française. — J. O. C. — J. A. C. — Réforme. — Aux pessimistes. — Centenaires irlandais. — O'Connell.

Correspondance 243

Où iront-ils? Yvonne JARRY
Pas de politique Armand CLOUTIER

Chroniques

L'INFLATION, LE COÛT DE LA VIE
ET LES SALAIRES Yves POISSON 244

MASSES PAYSANNES D'ORIENT J. MASSON 246

VALEUR MORALE DU CINÉMA Max DU ROURE 248

AUXILIAIRES SOCIALES ET FOYERS NOURRI-
CIERS AU SECOURS DE L'ENFANCE ABAN-
DONNÉE Sœur Blanche BELLAVANCE 249

U. R. S. S.: FAÇADE ET RÉALITÉ 251

Livres récents 254

Vers le Père par le Christ Lucien ROY

Les Clercs de Saint-Viateur
au Canada.

Profils normaliens. } Stéphane VALIQUETTE

L'abbé H.-A. Verreau, éducateur
— polémiste — historien. }

The Quebec Tradition.

Guide officiel franco-américain Louis BOUCHARD

Hier à Palmarolle } A. D.

Le Monde rural. }

En trois mots. 256

NOS COLLABORATEURS

Le P. Léon LEBEL, S. J., aumônier général de l'Union catholique des Cultivateurs (U. C. C.), est au Canada français une autorité reconnue en matière d'allocations familiales. — Le commandant Lucien BEAUGÉ est professeur d'océanographie à l'École supérieure des Pêcheries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. — M. l'abbé Robert KOTHEN, auteur de *La pensée et l'histoire sociales des catholiques*, est professeur aux Écoles sociales de Bruxelles et de Louvain. — M. René-H. MANKIEWICZ, ancien secrétaire général de l'Institut de Droit comparé de Lyon, est professeur à l'Université de Montréal et directeur du service des recherches à la Section des Relations industrielles. — M. Yves POISSON est secrétaire adjoint de la Chambre de Commerce de la ville de Québec. — Le P. J. MASSON, S. J., missiologue belge, collabore à de nombreuses revues missionnaires. — M. Max DU ROURE, journaliste à Paris, a donné des chroniques artistiques à plusieurs périodiques français. — Sœur Blanche BELLAVANCE, diplômée de l'École de Service social de l'Université de Montréal, est attachée au Service social de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur : Jean-d'Auteuil RICHARD

Rédacteurs : Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,
Alexandre DUGRÉ, Émile BOUVIER, Émile GERVAIS,
René GIRARD.

Secrétaire de rédaction : Robert BERNIER

Administrateur : Paul RACINE

Prix de l'abonnement :
\$2.50 par année

A l'étranger : \$3.00
Pour les étudiants : \$2.00

publiée par

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,
sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est
MONTREAL - 34

Tél. : CHerrier 3101
CANADA

Relations

VIII^{ème} année, No 80

École Sociale Populaire, Montréal

Août 1947

É D I T O R I A U X

Pour un cinéma vraiment éducatif

NOSSEIGNEURS les archevêques et évêques de la province de Québec viennent de prendre une décision qu'ils croient « nécessaire à la sauvegarde de l'éducation catholique ». Le cinéma pour les jeunes pose en effet un problème moral et éducatif complexe. Il est nécessaire, pour la formation et le comportement moral de ces âmes impressionnables, de faire le choix des films d'après des préoccupations éducatives que l'on ne trouve pas habituellement chez les entrepreneurs en spectacles. Aussi les autorités civiles de la province ont-elles depuis longtemps interdit l'accès des salles de cinéma aux moins de seize ans. Mesure salubre dont nous devrions exiger une plus parfaite observance de la part de tous, non seulement des entreprises commerciales de cinéma.

Aujourd'hui NN. SS. les évêques attaquent un aspect connexe du problème. Le cinéma a désormais sa place en éducation. Les films documentaires et éducatifs sont des instruments scolaires comme les manuels et les livres de classe, quoique à un degré moindre. Soucieux de sauvegarder la morale et la valeur éducative de ces films, qui se multiplient de jour en jour, nos chefs spirituels « ont résolu que, à l'avenir, les seuls films éducatifs et documentaires qui porteront le visa de la censure de la cinémathèque provinciale rattachée au Conseil de l'Instruction publique, pourront être montrés dans les institutions d'enseignement primaire, officielles ou indépendantes, ainsi que dans les Écoles normales ».

Le décret souligne de façon indirecte, mais très opportunément, un principe de la Constitution du pays: tout ce qui regarde l'enseignement relève des autorités provinciales, et, dans le Québec, le Conseil de l'Instruction publique a toute autorité sur l'enseignement primaire. Comme le Conseil a juridiction exclusive sur l'approbation et le choix des livres scolaires, il est normal qu'il contrôle de même le choix des films éducatifs.

Fonctionnarisme fédéral

LA COLLINE du Parlement à Ottawa a connu ces derniers temps une bataille d'envergure. Quelques échos en ont retenti dans la presse et sur le parquet de la Chambre. Le cabinet des ministres, saisi de la question, tenta de contenter les partisans d'une meilleure représentation canadienne-française dans les services fédéraux, sans trop irriter le groupe puissant d'anglophones qui défendaient des positions depuis longtemps conquises et fort avantageuses. Aux dernières nouvelles, la bataille se déroulait favorablement pour les partisans canadiens-français.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Canadiens français doivent soutenir de semblables luttes. Dès avant la Confédération, ils durent conquérir, contre les efforts obstinés des amis du pouvoir installés aux bons endroits et munis de plantureux émoluments, leurs droits à la vie et leurs libertés politiques couronnées par le gouvernement responsable.

Avec la Confédération, on aurait cru que le gouvernement serait définitivement confié à des ministres élus par le peuple et responsables aux représentants du peuple, mais à l'occasion des deux dernières guerres, le monde des fonctionnaires releva la tête. Par le jeu des mesures de guerre, prolongées pour une part en temps de paix, le gouvernement effectif du Canada échappa de plus en plus au contrôle du Parlement pour passer entre les mains de l'Exécutif et de ses conseillers, les fonctionnaires. Ils sont ainsi devenus une espèce d'*éminence grise*: indispensables et, depuis l'institution de la Commission du Service civil, pratiquement indépendants pour leur salaire et leur avancement. Dans ce milieu influent, divers intérêts commerciaux ou autres, sans oublier la Franc-Maçonnerie, comptent de fidèles serviteurs et alliés.

Les Canadiens français n'ont pas tardé à sentir les coups de cette nouvelle *Clique du Château*: mesures centralisatrices, antifrançaises, anticatholiques, ou tout simplement témoignant d'une incompréhension systématique de leurs droits, de leurs besoins et de leur

mentalité. Ils ont donc à continuer la lutte des ancêtres, non plus seulement pour redonner au Parlement son autorité normale sur les affaires du pays, mais pour pénétrer dans les retranchements dont s'entourent les fonctionnaires installés et prendre la part des postes d'influence due à l'élément français. Celui-ci y a droit d'ailleurs, non pas tant à cause de son importance numérique — 30% de la population — qu'en vertu de son statut de partenaire égal dans le pacte fédératif. Nous sommes encore loin de compte: depuis l'institution de la Commission du Service civil en 1918, nous avons perdu continuellement du terrain: nous étions alors 24.30% dans les services fédéraux, nous n'y sommes plus que 12.25%, selon le *Financial Post*.

Heureusement que l'opinion chez nous s'est réveillée. La Saint-Jean-Baptiste porte la question devant la nation. La Chambre de Commerce de Montréal institue une enquête sérieuse et présente au gouvernement un mémoire détaillé. Il n'est pas jusqu'à la Législature du Québec qui ne réclame justice pour les Canadiens français. A Ottawa, les députés et les ministres libéraux de langue française exigent des autorités du parti et du gouvernement un redressement sans délai. Le Cabinet donne même au solliciteur général, l'honorable Joseph Jean, bien qualifié pour la tâche, les pleins pouvoirs pour enquêter sur la situation et faire au ministère les recommandations appropriées. Un comité de cinq députés libéraux se donne la tâche d'amorcer les bonnes solutions, de surveiller la tournure des événements et de défendre les droits de leurs compatriotes.

La lutte sera longue. Le danger serait de nous contenter d'un bel effort. Nos adversaires ne demanderaient pas mieux. Ils sont tenaces, patients et font jouer les grosses influences. Aux revendications des Canadiens français, ils font bon accueil: ils déplorent la situation présente qu'ils attribuent à toutes sortes de raisons indépendantes d'eux, le jeu des promotions, le manque de compétence des candidats canadiens-français, etc.

La compétence est leur cheval de bataille. Nous exigerons nous aussi la compétence de nos candidats: seul moyen de les faire agréer et d'inspirer le respect. Mais nous pourrions, avec le député René Hamel, demander qu'on s'entende sur « cette question de compétence ». « Je vois, disait-il, qu'à un certain moment on prend un ambassadeur et on en fait un sous-ministre des Mines... Par contre, on prend le sous-ministre du Revenu national, un percepteur d'impôts, et on en fait un ambassadeur. » Où trouve-t-on, dans pareilles nominations, la promotion due à la compétence? Nous devons rappeler qu'une des qualifications indispensables pour un fonctionnaire en pays bilingue est la connaissance adéquate des deux langues officielles. La Commission du Service civil ignore souvent cette exigence, même pour des postes québécois, et elle a l'audace de nommer des fonctionnaires unilingues, donc anglophones, dans des endroits à majorité française. Un ré-

cent exemple, survenu en pleine bataille du fonctionnarisme, illustre bien la mentalité des messieurs de la Commission. Malgré des démarches et des requêtes multipliées, malgré le simple *common sense*, elle nomme, pour diriger la ferme expérimentale de Kapuskasing, en Ontario-Nord, un régisseur qui ne parle pas un mot de français alors que les fermiers avec lesquels il doit être en contact ne parlent pour la plupart que cette langue.

Ce qu'il nous faut, c'est une politique de prévoyance et de calme vigilance. Nous ne permettrons pas au gouvernement, s'il en avait la tentation, de donner le change par quelques nominations retentissantes: le programme qu'on lui a présenté contient les réformes minimum que les Canadiens français entendent voir réaliser sans tarder. D'ailleurs, on a eu la main heureuse en lui présentant des candidats bien qualifiés. Mais nous devons prévoir l'avenir et préparer dès aujourd'hui les candidats de demain aux postes de commande. Cela ne s'improvise pas. Il nous faut des représentants influents au sein de la Commission du Service civil afin qu'elle accomplisse sa tâche dans un esprit de respect pour les réalités ethniques du Canada et les droits des Canadiens français. Il faudrait aussi soumettre cette Commission, non certes aux caprices du patronage, mais au contrôle effectif du Gouvernement, sur lequel la députation canadienne-française de tous les partis exercera sa vigilance, inlassablement.

Le Mont-Saint-Antoine

Le mois dernier nous mettions sous les yeux de nos lecteurs la situation criante de la maison de Notre-Dame de-la-Garde, au Cap-Rouge, pour la réhabilitation des prévenues de la Cour juvénile.

Montréal a aussi son problème, plus grave encore à cause de ses proportions mêmes. Il s'agit du Mont-Saint-Antoine, où sont recueillis les centaines de garçons condamnés par la Cour juvénile. Un journal de la métropole a révélé un état de choses incroyable: faute d'aide adéquate de la part du ministère en cause, dont c'est l'entière responsabilité, la maison ne peut nourrir comme il faut ces enfants en pleine croissance et encore moins faire auprès d'eux son œuvre de réhabilitation, la plus importante.

Le problème n'est pas d'aujourd'hui. Les Frères de la Charité qui dirigent l'établissement reçoivent depuis 1931, en vertu d'une entente avec le gouvernement, la somme de 62 sous (aujourd'hui 65) par jour pour la pension des enfants confiés à leur soin.

Ils avaient peut-être eu tort d'accepter alors une somme aussi peu élevée, et le gouvernement du temps avait eu tort d'imposer de pareilles conditions. Quoi qu'il en soit, le tarif établi, avec la hausse prodigieuse du coût de la vie en ces dernières années, s'est avéré de plus en plus insuffisant. La communauté, depuis des années, tire sur son avoir propre, réservé pour l'entretien et la formation de ses religieux, et a dû faire

des comptes qui s'élevaient ces jours derniers, chez les principaux fournisseurs de l'établissement, à \$8,000, \$10,000 et \$11,000. La communauté a fait des avances de plus de \$100,000 par esprit de collaboration; c'est dans le même esprit que ces fournisseurs ont avancé des vivres et autres marchandises à l'institution, jusqu'à concurrence des sommes citées précédemment, et sans intérêt. Ni les Frères ni ces fournisseurs ne peuvent plus, de toute évidence, continuer ces avances à des pensionnaires de l'État. Voilà cinq ans que les Frères réclament un rajustement qu'on eût dû, dans un sentiment de justice, s'empresse d'accomplir.

Les Frères ont fait établir par un comptable agréé, à la lumière des comptes des cinq dernières années, le montant exigé pour le bon fonctionnement de leur établissement. Pour le secteur alimentaire, le comptable a consulté de plus une diététicienne diplômée. Cette étude conclut que la pension payée par l'État pour subvenir aux besoins de l'institution devrait être, exactement, de \$1.72 par jour, par garçon, au lieu de 65 sous. Les Frères ont donc demandé \$1.72. Non pas en surfaisant le chiffre dans l'espoir d'obtenir mettons \$1.50, mais parce que ce montant de \$1.72 est le minimum précis permettant le fonctionnement normal de l'institution.

Si la marge entre les deux chiffres surprend à première vue, ce contraste ne fait que montrer l'insuffisance énorme du montant versé précédemment par l'État. En effet, il ne faut pas oublier que les Frères n'ont pas seulement à subvenir aux frais ordinaires d'un pensionnat: nourriture, chauffage, éclairage, enseignement, — qui représentent déjà une somme considérable, — mais qu'ils ont affaire à des enfants sans le sou, qu'ils doivent les vêtir des pieds à la tête, qu'ils doivent leur fournir tous les objets de toilette, qu'ils doivent les chausser (item considérable), etc. Puis il y a le blanchissage, le raccommodage (\$3,600 par an), les jeux à organiser et à fournir d'articles de sport toujours coûteux; l'entretien de la maison, le salaire des vingt-six employés laïques, trop peu rémunérés, celui des Frères fixé à moins de la moitié de celui des auxiliaires laïques pour un travail qui ne leur laisse pour ainsi dire aucun répit de 5 heures du matin à 9 heures du soir. A quoi il faut encore ajouter les fournitures scolaires, les frais d'hospitalisation, le traitement du médecin et celui de l'aumônier, les taxes d'eau et de pavage, l'organisation de l'apprentissage.

Lorsqu'on sait que les prisonniers de l'État fédéral lui coûtent \$2.73 par jour et que l'entretien de chaque sujet à la ferme-école protestante de Shawbridge est estimé à \$2.04, décidément \$1.72 n'est pas trop. Le cas du Mont-Saint-Antoine illustre l'économie importante que la collaboration des communautés permet à l'État de faire dans le domaine de l'éducation et de l'assistance publique. Encore l'État doit-il respecter la justice à leur égard et ne pas les mettre dans l'impossibilité d'accomplir leur œuvre.

La direction du Mont-Saint-Antoine a épuisé les ressources de la charité et multiplié sans succès ses

demandes auprès du ministère. Il ne lui restait plus qu'une chose à faire: avertir officiellement les autorités qu'à moins d'obtenir le redressement des taux à \$1.72 par jour dans un délai prévu, elle se verrait obligée de fermer les portes de l'institution.

Le tarif insuffisant de 65 sous acculait la direction depuis des années à cette décision dont seule la charité a retardé l'échéance. La parole est maintenant au gouvernement. Au moment d'aller sous presse, sa réponse n'est pas encore venue. Nous la commenterons à son mérite dans notre prochaine livraison.

Ecoles indiennes

LE CANADA compte 125,686 Indiens, d'après le dernier recensement fait en 1944, et leur nombre ne tend pas à décroître. Plus de 52% d'entre eux sont de religion catholique. Les Indiens, qui pour la plupart ne se sont pas encore prévalus des facilités d'émancipation prévues par la loi, jouissent d'un statut légal particulier et sont de véritables pupilles de l'État. L'administration des affaires indiennes relève du gouvernement fédéral, et pose des problèmes parfois assez délicats. Un comité parlementaire a été chargé récemment de préparer une révision de la loi régissant les Indiens et de faire des recommandations au parlement.

A cette occasion des projets furent mis de l'avant pour la réorganisation du système d'écoles et d'hôpitaux sur une base purement publique et neutre: plus d'établissements d'enseignement ou d'hospitalisation protestants ou catholiques, dont l'existence a toujours été reconnue et respectée. On reste stupéfait devant une telle attitude à l'heure même où les esprits clairvoyants de toute croyance ont le courage de réclamer le retour de la religion dans les écoles publiques, pour enrayer la désintégration morale de la jeunesse.

Contre cette laïcisation retardataire de leurs écoles et de leurs hôpitaux, protestants et catholiques ont réagi vivement. Une délégation dirigée par S. Ém. le cardinal McGuigan, archevêque de Toronto, exposa devant le Comité parlementaire les traditionnelles positions de l'Église et les besoins des Indiens catholiques. Des délégations d'Indiens vinrent soutenir le mémoire de cette délégation officielle, qui revendique fermement le maintien des écoles et des hôpitaux confessionnels avec une garantie de subsides convenables.

Nous ne pouvons, comme Canadiens et comme catholiques, rester indifférents au sort des Indiens. Nous ne pouvons non plus nous désintéresser des délibérations en cours à Ottawa, ni de l'accueil réservé aux revendications des représentants de l'Église catholique, qui, en cette occasion, a montré une fois de plus sa maternelle et clairvoyante sollicitude envers des populations que ses missionnaires ont amenées à la civilisation et à la foi et qu'ils ne cessent de conduire dans la voie du progrès.

APRÈS DEUX ANS D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Léon LEBEL, S. J.

VOILÀ DEUX ANS que le régime des allocations familiales fonctionne au Canada. C'est en juillet 1945 que les premiers chèques étaient adressés aux familles du pays qui s'étaient inscrites à cette fin.

Il est trop tôt pour porter jugement sur les effets de cette initiative du gouvernement fédéral. Notons cependant une coïncidence intéressante survenue entre l'application de la loi des allocations et les progrès sensibles constatés en des domaines intimement liés à la prospérité des familles, comme l'instruction, la natalité, la santé et la défense contre la mortalité surtout infantile. Y a-t-il relation de cause à effet entre ces résultats encourageants et les allocations familiales? Nos observations et les faits ne nous permettent pas encore de l'établir d'une façon décisive. Mais il nous paraît incontestable que les allocations ne sont pas étrangères à ces progrès. D'autant plus que des résultats semblables ont été remarqués dans tous les pays qui ont adopté ce bienfaisant régime.

La loi canadienne appelle de sérieuses réserves que RELATIONS a faites en son temps. Le taux décroissant est un non-sens et une iniquité pour les familles nombreuses, donc plus en droit d'être aidées. Autre anomalie: les allocations sont considérées par le fisc comme revenu taxable; dans une multitude de cas la famille doit remettre en impôt une partie plus ou moins considérable de l'argent reçu en allocations. Certaines dispositions de la loi et certains règlements d'application accordent au gouvernement des pouvoirs arbitraires et dangereux, qu'il faut dénoncer, même s'il n'en a pas abusé, tel le droit de regard et de contrôle sur l'éducation que les parents doivent donner à leurs enfants s'ils veulent jouir des allocations gouvernementales. Enfin la loi pose aussi un épineux problème constitutionnel que ne résoud aucunement le règlement pratique et unilatéral que lui a donné Ottawa.

Ces inconvénients sérieux et ces imperfections de la loi, que des amendements appropriés pourraient corriger (cela fera l'objet d'un prochain article), suffisent à expliquer l'opposition de certains à la loi fédérale des allocations familiales.

Il est d'autres adversaires dont l'opposition est beaucoup moins justifiable. Plusieurs d'entre eux s'élèvent contre la loi par principe, pourrait-on dire. Les uns sont ennemis de toute allocation familiale, qu'elle qu'en soit la forme, sous prétexte que le besoin est le plus puissant stimulant du travail et de la production. Ces tenants attardés du libéralisme économique et du « chacun pour soi » sont heureusement de moins en moins nombreux. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de démontrer aux lecteurs de RELATIONS la fausseté de cette doctrine férocement individualiste. D'autres acceptent le principe des allocations fami-

liales pourvu qu'on les restreigne à la seule classe des salariés. Leur position, l'expérience le démontre, est intenable en pratique: on est contraint par la force des choses de généraliser les allocations à toutes les classes de la société. Une forte proportion des chefs de famille non salariés sont dans une situation semblable à celle des salariés et n'ont pas moins besoin que ceux-ci d'être aidés. C'est le cas de la classe agricole. S'il en coûte moins à un cultivateur pour nourrir sa famille, par contre il lui est plus difficile et dispendieux de donner à ses enfants une instruction équivalente à celle que reçoivent les enfants des ouvriers; surtout il lui est généralement impossible de les établir d'une façon convenable. D'ailleurs, le fait de restreindre les allocations à la classe des salariés aurait pour effet d'accroître l'exode des campagnes, d'où diminution de la production agricole, encombrement du marché du travail, chômage, en un mot catastrophe nationale.

Notre système d'allocations compte enfin une troisième classe d'adversaires. Ils admettent volontiers la légitimité des allocations même généralisées à toutes les classes de la société. Ils voudraient cependant qu'elles soient alimentées par des caisses de compensation à la charge des entreprises privées et des groupements professionnels, comme en France et en Belgique. A leur avis, le gouvernement d'Ottawa, en prenant l'initiative de tout payer lui-même, viole un principe fondamental de la doctrine sociale de l'Église:

L'Etat ne peut sans commettre une injustice et sans troubler d'une façon très dommageable l'ordre social, retirer aux groupements d'ordre inférieur pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. (Pie XI, *Quadragesimo anno*).

De plus, en assumant à sa charge une partie des frais occasionnés par l'éducation de l'enfant, un gouvernement ne tend-il pas à se substituer au chef de famille et ne fait-il pas du *paternalisme d'État*, également condamné par la doctrine sociale de l'Église et par la saine philosophie?

L'accusation est grave, elle mérite qu'on s'y arrête. Pour notre part, nous n'hésitons pas à avouer que la formule française et belge, malgré ses graves inconvénients, est préférable en soi au système d'allocations d'État. On doit la considérer comme un idéal, vers lequel il faut tendre et qu'il faut réaliser où c'est possible.

On aurait tort cependant de condamner comme contraire à la sociologie catholique toute organisation par l'État d'un système d'allocations. On ne trouve dans les documents pontificaux nulle condamnation expresse de ce système. Les occasions n'ont pourtant pas manqué aux Souverains Pontifes d'en dire leur pensée: voilà plus de vingt ans que les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande versent de telles allocations

aux citoyens de leurs pays. Il y a environ cinq ans, le « plan de sécurité » de sir William Beveridge, connu dans l'univers entier grâce à une publicité sans précédent, préconisait le paiement par l'État d'allocations aux chefs de famille. Un an et demi plus tard, le gouvernement d'Ottawa décidait de réaliser cette partie du plan Beveridge. L'Angleterre a fait de même il y a un an. Si le système des allocations d'État était évidemment contraire aux principes chrétiens, les Souverains Pontifes n'auraient-ils pas élevé la voix pour mettre les catholiques en garde ?

Dans le texte cité de *Quadragesimo anno*, Pie XI affirme le principe suivant : lorsqu'il s'agit de problèmes propres à une profession, les groupements professionnels, s'ils existent, sont généralement en mesure de les régler au moins aussi bien que l'État. Celui-ci n'a donc pas raison de se substituer dans ce cas à un groupement inférieur capable de résoudre ces problèmes au moins aussi bien que lui. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'un problème de portée nationale, d'un malaise d'envergure nationale, dont la solution ne souffre pas de retard. Aussi, dans plusieurs pays, à cause de circonstances particulières, les assurances sociales ont-elles été instituées par l'État. La sociologie catholique ne réproouve pas cette méthode, puisque Pie XI, dans l'encyclique *Divini Redemptoris* (1937), qui représente sa pensée définitive sur le sujet, écrit :

La justice sociale demande que les ouvriers puissent assurer leur subsistance et celle de leur famille à chacun par un salaire proportionné : qu'on les mette en mesure d'acquiescer un modeste avoir, afin de prévenir ainsi le paupérisme qui est une véritable calamité : qu'on leur vienne en aide par un système d'assurances publiques ou privées qui les protègent au temps de la vieillesse, de la maladie ou du chômage.

Si donc Pie XI reconnaît à l'État le droit d'organiser les assurances sociales, du moins en certains cas, n'est-il pas légitime de conclure qu'il a pareillement le droit d'organiser les allocations familiales ? De fait, les sociologues les classent communément parmi les assurances sociales. La venue des enfants n'est pas un mal ; elle est au contraire un très grand bien pour la société. Mais, en se multipliant, elle produit dans la famille les mêmes effets que les accidents auxquels les assurances ont pour but de remédier : le déséquilibre entre les charges et les revenus, la gêne et souvent la misère, en un mot, la « calamité du paupérisme ».

Cette plaie du paupérisme au sein de nos familles nombreuses est beaucoup plus répandue qu'on ne le croit d'ordinaire, et l'initiative privée s'est montrée impuissante à y remédier. Pour s'en convaincre il suffit d'un coup d'œil sur le tableau des revenus des ouvriers chefs de famille dans les villes et les centres ruraux du Canada. Ce tableau publié par le gouvernement fédéral a été établi d'après les statistiques officielles du recensement de 1941. A cette époque, le pays était sorti de la crise ; l'industrie, activée par la production de guerre, connaissait alors un plein essor ; il y avait de l'emploi pour tout le monde et les salaires étaient à la hausse.

Or, voici le tableau du budget réel des familles canadiennes, qu'il faut mettre en regard du budget normal établi par les statisticiens d'Ottawa pour une famille de cinq, le père, la mère et trois enfants, soit \$1,600.

Revenus annuels	Chefs de familles urbaines		Chefs de familles rurales	
		%		%
Moins de \$500.....	114,900	11.8	103,000	32.2
\$ 500 à 749.....	85,900	8.9	48,500	15.1
750 » 999.....	123,200	12.7	40,000	12.4
1,000 » 1,249.....	191,200	20.0	49,500	15.2
1,250 » 1,499.....	114,900	12.1	25,000	7.6
1,500 » 1,999.....	180,400	19.1	35,800	10.8
2,000 » 2,499.....	75,200	8.0	12,900	3.9
2,500 » 2,999.....	27,200	2.9	3,700	1.1
3,000 et plus.....	44,800	4.5	6,000	1.7
Total.....	957,700		324,500	

De ce tableau, il ressort qu'en 1941, en pleine prospérité, 65.5% des ouvriers chefs de famille dans les villes gagnaient moins de \$1,500, c'est-à-dire un salaire inférieur au budget minimum requis pour une famille de cinq personnes. Dans les campagnes le pourcentage s'élève à 82.5%.

Quand pareille situation existe dans un pays, Pie XI affirme qu'il faut absolument y apporter « sans délai » un remède efficace. Si l'initiative privée est incapable de le faire, c'est à l'État qu'incombe le devoir d'agir. Voici ce qu'il dit dans *Quadragesimo anno* :

On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des mesures qui garantissent à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions.

Parmi ces mesures, Pie XI suggère expressément les allocations familiales et les assurances sociales.

En 1944, au moment où le gouvernement fédéral préparait sa loi, il n'y avait aucun espoir fondé que les allocations familiales pouvaient être organisées à brève échéance par l'initiative privée. Le peuple canadien est composé dans sa grande majorité de deux groupes ethniques, dont l'un était systématiquement réfractaire à l'idée des allocations. Le groupe anglo-saxon, en effet, plus fortuné et composé surtout de familles restreintes, ne voulait pas d'une institution dont il ressentait peu le besoin pour lui-même et qui devait profiter surtout à d'autres groupes souvent considérés comme rivaux. Même dans le Québec, où la majorité était ouvertement favorable au projet, nulle réalisation ne s'était produite au cours des vingt années où la question y fut agitée. Pourtant, il eût été facile d'organiser des caisses de compensation au moins parmi le groupe des ouvriers syndiqués. Les comités paritaires étaient l'organisme tout préparé à cette fin. Il suffisait qu'ils fussent juridiquement autorisés à créer de pareilles caisses. Le gouvernement de Québec leur accorda officiellement cette autorisation en 1943, dans son bill des allocations familiales. Or, au cours des quatorze mois écoulés à partir de cette loi jusqu'au vote de la loi fédérale, combien de comités paritaires se sont prévalus de cette autorisation ? Aucun. Les gouvernants d'Ottawa pou-

vaient avec raison juger que l'initiative privée était impuissante à organiser « sans délai » un régime d'allocations familiales. Ils avaient donc le devoir de le faire. Comme catholiques, nous aurions très mauvaise grâce de leur faire un crime d'avoir agi en fait selon les directives des Encycliques.

Nous ne voyons pas d'ailleurs comment nous pourrions contester à l'État le droit de verser des allocations, sans entrer en contradiction flagrante avec nous-mêmes. Tout le monde convient que l'État est tenu de gouverner en s'inspirant d'une politique nettement, efficacement familiale; c'est là un des points les plus fondamentaux de la doctrine sociale catholique.

Parmi les mesures conformes à cette politique, il en est une qui a toujours suscité l'approbation unanime: le dégrèvement accordé aux chefs de famille qui ont des revenus assez élevés pour tomber sous la loi de l'impôt. Si l'on veut bien y réfléchir, on se rendra compte que ce dégrèvement équivaut à une allocation familiale accordée par l'État aux familles de la classe aisée. Au lieu de dégrever avant de percevoir l'impôt, l'État pourrait fort bien percevoir indistinctement le montant total de chacun des contribuables, et par après rembourser un montant équivalent aux exemptions fixées par la loi actuelle à raison des charges familiales. Si la plupart des gouvernements dégrèvent avant la perception, c'est parce que l'impôt sur le revenu est une taxe directe dont l'État peut effectuer le dégrèvement et la perception au moyen d'une opération unique, impossible dans le cas de l'impôt indirect.

En conséquence, bien avant le 1^{er} juillet 1945, le Canada possédait équivalamment, au bénéfice de la classe aisée, un système d'allocations familiales, système d'ailleurs assez généreux puisqu'il concède un montant de \$108 pour chacun des enfants, jusqu'à l'âge de 18 ans et, dans certains cas, jusqu'à 21 ans. Tout le monde est d'accord pour voir là une mesure de sage politique familiale; il n'est encore venu à l'idée de personne d'accuser d'étatisme et de paternalisme d'État les gouvernements qui l'appliquent.

Mais, dira-t-on, nous avons affaire ici à deux cas d'espèces tout à fait différentes. Dans le cas du dégrèvement d'impôt, l'argent est la propriété du contribuable qui l'a gagné par son travail et son industrie, mais que l'État lui laisse pour lui permettre de faire face à ses charges de famille. Dans le cas des allocations familiales, au contraire, l'État puise dans sa caisse pour verser aux chefs de famille des sommes qu'ils n'ont pas gagnées.

Ce raisonnement vaudrait peut-être s'il était vrai que les citoyens à revenus modestes ne versaient aucun impôt à l'État. Nous savons que notre gouvernement fédéral tire une forte partie de ses ressources — 310 millions en 1940 — de l'impôt indirect. Cet impôt, qu'on appelle impôt de consommation, se traduit par une hausse du prix des marchandises, et il est forcément payé par tous les consommateurs. Très avantageux pour l'État, il présente le grave inconvénient de grever les chefs

de famille à l'inverse de ce qu'exige la justice distributive.

A revenu égal, un célibataire est plus en mesure de contribuer financièrement qu'un chef de famille nombreuse. Le célibataire devrait donc être plus taxé que le chef de famille. C'est l'inverse qui se produit dans la pratique. Prenons, par exemple, la taxe fédérale de 8 pour cent sur les ventes: le célibataire la paye une seule fois, le chef de famille autant de fois qu'il y a de consommateurs dans sa famille. Avant les allocations familiales, les gouvernements ont laissé subsister pendant des siècles un régime d'impôt qui comporte une injustice grave à l'égard de millions de chefs de famille sans leur apporter de compensation efficace. Les allocations familiales peuvent être considérées comme une remise faite par l'État au chef de famille de l'argent indûment perçu et comme un redressement du dommage que l'impôt de consommation inflige aux familles nombreuses. On a donc tort de voir une différence essentielle entre le dégrèvement de l'impôt sur le revenu et les allocations familiales.

Reste l'accusation de « paternalisme d'État ». Le simple fait d'aider financièrement les familles ne constitue pas nécessairement un acte de paternalisme d'État, parce que cette aide ne comporte pas de soi une ingérence de l'État dans des domaines réservés aux parents, comme la gouverne de la famille et l'éducation des enfants. Si cependant le versement d'allocations n'est pas de soi paternalisme d'État, il en comporte le danger: l'État, parce qu'il paye, pourrait bien vouloir dicter lui-même à quoi son argent doit servir. Le danger n'est pas chimérique mais il faut dire que, jusqu'ici, les fonctionnaires chargés de l'application de la loi ont su respecter l'autonomie des familles. Mais le danger reste, et il faut prévoir la possibilité que d'autres gouvernants et fonctionnaires, moins respectueux du droit des parents, cèdent un jour à la tentation d'étendre indûment leur pouvoir à un domaine qui leur échappe.

Contre ce danger, une garantie existe dans certaines dispositions de notre Constitution, à savoir que les questions concernant la famille appartiennent à la juridiction des provinces. Tant que celles-ci resteront fermes à garder et à défendre leur autonomie, il y a chance qu'elles empêchent les intrusions du fédéral.

Avouons que cette garantie n'est pas pleinement rassurante. Dans une question aussi importante que l'autonomie de la famille, il ne faut omettre aucun moyen de sécurité.

La meilleure arme sera la vigilance des principaux intéressés au bon fonctionnement de cette mesure éminemment familiale: *les pères et mères de famille nombreuse*. A eux d'alerter l'opinion, de surveiller l'application de la loi, d'insister pour que le gouvernement y apporte les amendements nécessaires. En un mot, qu'ils créent et entraînent une opinion publique qui oblige les gouvernants à donner au pays une politique vraiment familiale, particulièrement attentive aux besoins des familles nombreuses, bienfaitrices de la nation.

UN FOYER CULTUREL RURAL

Lucien BEAUGÉ

Le quatrième d'une série de quatre articles décrivant une des plus belles et des plus utiles créations du Canada français : un foyer culturel rural, Sainte-Anne-de-la-Pocatière. M. Louis Bérubé a écrit les deux premiers sur l'École des Pêcheries et M. l'abbé F.-X. Jean le troisième sur la Faculté d'Agriculture. (N. D. L. R.)

LORSQUE J'ARRIVAI pour la première fois à Sainte-Anne-de-la-Pocatière où la guerre devait me bloquer si longtemps, j'entreprenais, tard dans la vie, une expérience nouvelle. Le marin est par essence un oiseau migrateur. Le marin français, particulièrement, n'est jamais parvenu à considérer comme son *home* ses escales, ni même les quelques ports militaires où le hasard l'amène à séjourner un certain temps et parfois à planter provisoirement sa tente et à héberger sa famille s'il s'en est créée une. Pour lui, il n'existe qu'une ville, Paris, et la perspective de passer non pas des mois, mais des années, seul par-dessus le marché, dans un petit village où son logis serait une chambre d'hôtel, lui paraîtrait, si on l'envisageait devant lui, une amère dérision.

Pour imaginer que d'une conception aussi « anti-sédentaire » il soit possible de passer, non pas à la résignation, mais à l'attachement progressif, puis délibéré, d'un coin de terre qui n'a même pas pour lui l'attrait de l'exceptionnel, du grandiose, ni le pittoresque, l'harmonie, la grâce souriante et coquette de tant de sites, dont la mémoire, à l'appel d'un nom, peut évoquer le souvenir, et qui ne saurait rivaliser non plus avec tant de beautés semées le long de ce délicieux Bas-Saint-Laurent, de Québec à la Gaspésie, il faut admettre, non pas que l'esprit humain soit capable de s'adapter aux situations les plus imprévues et les plus dénuées d'originalité, ce qui serait simple fossilisation, mais qu'il y ait dans cet endroit, en ce milieu, un pôle d'attraction suffisant pour capter l'intérêt, pour nourrir l'esprit et le cœur.

Or, ce pôle existe; et l'expérience de quelques années de guerre devait me l'enseigner.

Je me souviens encore de mon arrivée, après un interminable trajet dans le *Maritime*, par une belle matinée de fin d'hiver, dans cette petite station de bois, encore enfouie sous la neige déjà disparue à Halifax, et de l'aspect de ces traîneaux qui attendaient les voyageurs pour les conduire à l'hôtel, à un mille de là. L'immense et splendide nappe du Saint-Laurent n'était pas en vue, et ce que l'on apercevait, au débouché de la station, alors que les chevaux allègres menaient à fond de train les légères carrioles à travers une plaine éternellement balayée par les vents d'est, ou d'ouest, qui suivent le fleuve comme un couloir naturel, c'était un barrage de petites collines, au profil adouci par le manteau blanc qui les habillait et sur les flancs desquelles, comme je l'avais vu jadis en Islande, de toutes petites « cagnas » de bois s'adossaient frileusement en

montrant le bout de leur nez, tandis que leurs pieds se cachaient dans la neige pour avoir moins froid.

Je devais savoir plus tard combien ces petites demeures pouvaient être gaies, coquettes, confortables, appropriées au climat rigoureux; mais du dehors, toutes menues, à peine apparentes, elles évoquaient ces constructions éphémères qui se groupaient jadis, dans nos paroisses françaises, autour de ce qui demeure: l'église et le château seigneurial.

Et comme pour compléter l'impression saisissante, au-dessus d'elles, quatre bâtiments de pierre ou de brique dominaient la colline, taillés en plein ciel, dans le grand vent qui balayait l'espace: l'église, le collège, l'école d'agriculture, le couvent. On avait ramassé tout cela en un seul bloc, en ménageant seulement entre chaque bâtisse l'espace d'air nécessaire au soleil pour les inonder de lumière, sans qu'elles se fissent tort l'une à l'autre.

Tout de suite, l'idée s'imposait, dominatrice: voilà la tête et le cœur... Dans ce pays béni, qui n'a pas connu, depuis le jour où son sort s'est fixé, la misère des invasions et la rage des destructions, le *burg* est inutile. Mais on a concentré les éléments fondamentaux de ce qui constitue une cité petite ou grande: le temple, l'école, le forum. On n'a pas dispersé les centres vitaux en autant d'anneaux vermiculaires, dont l'agglomération pourra s'étendre à l'infini, comme dans Montréal, sans jamais parvenir à donner à l'étranger l'impression d'une ville. Ce qui s'est imposé, le plan directeur, c'est la dernière étape de constitution des êtres organisés, l'apparition du centre d'où toute la vie rayonne.

L'influence de la civilisation gréco-latine et chrétienne se révèle immédiatement. Plus tard, je devais avoir la confirmation très nette de cette impression première en faisant le tour du lac Saint-Jean et en comparant la réussite incontestable de petits villages ordonnés, comme Saint-Félicien et Roberval, à la formation grégaire d'agglomérations comme Dolbeau ou Arvida, malgré peut-être autant de soins prodigués et d'argent dépensé.

Pour un Français dont la mentalité reste traditionnelle, classique et logique, malgré les importations étrangères que des modes temporaires tentent de lui imposer, il y a là toute une révélation. Cela commence par un choc imprévu, pathétique, émouvant, qui remue toutes les fibres de la sensibilité, l'impression du déjà vu, du chez soi, que l'on n'éprouve nulle part ailleurs à l'étranger, et cela se prolonge par un écho sympathique, une reconnaissance, un rappel de souvenirs que l'on croyait morts, de sentiments que l'on croyait désuets, et cela s'épanouit dans une grande clarté dont la trace va se manifester partout et dont il ne sera pas difficile de retracer l'origine.

L'origine: Dieu. Ici, il est encore partout et révéral par sa créature comme l'origine et la fin de toutes choses.

Base de l'éducation, base de la formation morale, base de l'instruction. Il n'est pas caché, dissimulé au fond des cœurs restés fidèles, toléré, absent de la cité et de ses activités. Il est encore le Maître et l'Inspiralateur. Ce qui est Bien et ce qui est Mal, c'est ce qu'il réprouve et ce qu'il aime. On peut trouver des voix discordantes; elles se perdent encore dans la masse, qui les balaie.

Rien que cette conception d'un grand collège, en pleine campagne, loin des agitations de la ville, plus près de la nature et de Lui-même, est déjà tout un programme. On songe, malgré soi, à nos vieux colléges de France — Issy, Vendôme, Combrée, Redon, Vannes et tant d'autres — où se faisait, lentement, spirituellement, intellectuellement, la formation des esprits. On pense à ces grandes institutions carolingiennes, comme le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, de cinq cents ans antérieur à la Sorbonne, à ces universités anglaises — Oxford, Cambridge — qui ont traversé les âges, mordues, celles-ci, par l'effritement moderniste, subsistant, en dépit de tout, comme des forts inébranlables, par une sorte de protection providentielle, et gardant, par un traditionalisme farouche, comme un dernier reflet de la culture et des lumières médiévales.

Éducation classique à base de langues anciennes, voilà ce que donne le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondé en 1827, qui ouvrit ses portes en octobre 1829, et depuis lors n'a pas bronché de sa route. Un cours primaire supérieur, ce qu'on appelle en Amérique *high school*, y a été tenté, mais n'a pas pris, s'étiolé et doit, dit-on, disparaître.

Il n'y a pas à le regretter, non pas que le cours primaire supérieur soit inutile, mais parce que c'est une erreur de l'adjoindre à un collège. Il a sa place à part, pour la formation de commis aux écritures, de comptables, d'ouvriers spécialisés et hautement qualifiés, d'électriciens, de mécaniciens, de contremaîtres. Inutile de répéter ici l'erreur française contemporaine et de donner l'équivalence scolaire à des diplômes qui ne sont pas de même nature. L'esprit n'est pas le même; les résultats bons ou mauvais ne peuvent être comparés.

Il ne s'agit pas de créer des castes; il s'agit que tous les cerveaux ne peuvent recevoir la même culture et que l'inégalité est une loi de nature contre laquelle toutes les abstractions du monde resteront sans valeur. L'Homme n'existe pas; il existe des hommes, et qui diffèrent les uns des autres. Le cerveau de n'importe qui n'est pas apte à recevoir n'importe quoi. L'école n'est qu'un temps dans la vie humaine, et la vie se chargera de compléter le bagage de ceux qui ont pu s'égarer à leurs premiers pas. Il s'agit en outre de l'éducation d'une génération, et c'est cette génération qui est en cause, non des cas particuliers inévitables.

Or, l'éducation traditionnelle est apte à former des hommes par tous les temps et non seulement à fournir

les hommes d'un temps. La mode, aujourd'hui, serait de supprimer le goût et l'étude des langues anciennes. De la discipline que ce travail intellectuel engendre, on n'a cure. Point n'est besoin d'être grand clerc pour savoir à quoi l'on vise et que c'est toute la tradition et la civilisation chrétienne elle-même qui sont en cause.

— Mais, objecte-t-on, tant de jeunes gens sortent de classe sans avoir jamais mordu au grec ni au latin. Que de temps perdu!

— Possible, Il y a des cancre partout. Seraient-ils meilleurs élèves de l'enseignement primaire? Mais temps perdu? Voire! Il leur restera d'avoir vécu pendant leurs années de formation dans une atmosphère spéciale et d'en sortir avec une certaine tournure d'esprit, dont ils n'ont peut-être assimilé qu'une dose infime, mais dont les méditations et la conversion d'un Psichari, le propre petit-fils de Renan, suffissent à nous montrer l'immense importance.

En outre, s'ils ne sont pas le nombre, la masse, n'y a-t-il pas lieu de se préoccuper aussi de ceux qui, un jour, auront à mener les autres et qu'il faut préparer à leur rôle futur? Un directeur de l'École Polytechnique, une des plus élevées parmi les écoles françaises sinon la première, disait: « Nous reconnaissons toujours parmi nos élèves ceux qui ont été de bons élèves de lettres, à leur maturité particulière. Un simple mathématicien deviendra peut-être un grand spécialiste, mais c'est l'autre état d'esprit qui donne le chef. »

Des colléges comme celui de Sainte-Anne peuvent prêter à certaines critiques, en face des besoins modernes. On voudrait y voir une dernière année d'enseignement devenir une classe de mathématiques élémentaires pour ceux qui se destinent aux facultés des sciences. Même un médecin, aujourd'hui, a besoin d'être chimiste, physicien et mécanicien, pour diriger convenablement un laboratoire, devenu par la force des choses une véritable usine électrique et chimique, aux appareils compliqués, dont il devra posséder le contrôle et la maîtrise. Ce même bagage élémentaire est indispensable à celui qui veut être ingénieur et qu'attirent des carrières souvent occupées par des concurrents, pas supérieurs en facultés mentales, mais simplement par une préparation initiale plus appropriée aux besoins de la vie moderne.

Qu'on modifie ce détail si on le juge nécessaire, comme il semble l'être; mais ce qu'il faut garder à tout prix, ce qui est essentiel, c'est d'apprendre à la jeunesse que ce n'est pas par l'analyse et l'accumulation des faits physiques et même spiritualistes, que l'on tirera jamais un principe d'action. Sans quoi, elle restera bouche bée, sans défense, dans le premier laboratoire où elle entrera. Il faut lui montrer le Plan directeur, qui règle tout et qui donne un Sens à la Vie, sans quoi elle court le risque, ainsi que bien d'autres avant elle, de gâcher sa vie en expériences condamnées d'avance, comme le communisme, et dont ne sortira jamais que le désordre. C'est pourquoi une solide formation morale à

base de discipline littéraire est indispensable, et il faut maintenir haut et ferme le programme fondamental si bien résolu à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Il n'y a pas encore un siècle que fut créée à Sainte-Anne l'École d'Agriculture, née en 1860, affiliée en 1863 à la Faculté des Sciences de l'Université Laval. Nous n'avons pas à faire son éloge, après l'article que lui consacrait ici même son directeur, M. l'abbé Jean. Ce qui nous intéresse le plus ici, c'est de constater la vie qu'elle infuse à ce village, le centre moral et intellectuel qu'elle constitue, l'excellence de son enseignement et de ses résultats: l'amélioration de la culture à une époque où la terre commençait à s'épuiser par une exploitation qui ne tenait pas toujours compte des besoins impératifs de la nature.

L'agriculture est une des préoccupations vitales du Canada, et c'est normal. On ne doit donc nullement s'étonner de voir l'école initiale doublée d'une ferme expérimentale, d'un laboratoire de pathologie végétale, d'un centre d'agronomes dont les activités débordent le cadre du comté.

Mais le bénéfice immédiat, pour un étranger, pour un passant, c'est l'avantage de trouver, dans cette assemblée de gens instruits et cultivés, un centre intellectuel de premier ordre, qui répond au besoin inné de l'être humain de trouver, à sa portée, une société qui lui permette de vivre et d'échanger des idées.

On parle de supprimer cette école et de l'envoyer à Québec. Si je puis me permettre une appréciation impartiale, qui n'est liée à aucun intérêt politique ou personnel, je n'hésite pas à dire: erreur! Nous sommes payés, en France, pour savoir à quoi mène la centralisation à outrance. Le Canada, grâce à sa division en provinces passablement autonomes, est une réussite incontestable d'un problème difficile. Les esprits chagrins ne manquent pas de souligner les heurts inévitables de toute organisation humaine; mais ils en oublient, parce que c'est la vie courante, les immenses avantages. Relisez donc ou lisez, si vous ne l'avez déjà fait, *les Déracinés* de Maurice Barrès. Je n'ai pas le temps de discuter ce point de vue. Je vous signale une étude sérieuse de la question. Vous serez juges.

Décentralisez tant que vous pouvez. Tête et cœur dans la paroisse, au premier plan. Certes, Dieu premier servi! Mais, après cela, installez des pompes auxiliaires pour infuser le sang aux extrémités des membres, s'il le faut, pour les irriguer comme il convient. La France a fait beaucoup de bêtises, pour avoir perdu de vue le Plan directeur, mais elle a encore, Dieu merci, Grignon et Grand-Jouan à la campagne, non à Paris.

Il existe à Sainte-Anne un merveilleux centre culturel rural. Cultivez-le, soignez-le, choyez-le, et, pour rien au monde, ne le démolissez.

UNE EXPÉRIENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LA POLITIQUE DES PRIX EN BELGIQUE

Robert KOTHEN, ptre

ON S'EST PLU à qualifier la Belgique: « terre d'expériences sociales ». Sans vouloir considérer ce pays comme un laboratoire où des équipes de savants se relaieraient sans arrêt pour enquêter, observer, expérimenter, il n'en reste pas moins vrai que la Belgique se caractérise, sans aucun doute, par l'audace des initiatives qu'on y prend dans le domaine social. Pour ne citer que des initiatives récentes, signalons, par exemple, dès les premiers mois de la libération, l'adoption, le 28 décembre 1944, par le gouvernement, de mesures de « sécurité sociale » qui dépassaient en hardiesse et en ampleur le fameux plan Beveridge. Sur le terrain financier, nous avons de même connu, en octobre 1944, le fameux plan Gutt, consistant à bloquer 60% des avoirs de tous les citoyens belges et à rendre, pour une durée jusqu'à présent indéterminée, ces avoirs stériles. De sorte que tout Belge s'est trouvé momentanément appauvri pratiquement de 60% de sa fortune; mais les 40% dont il pourra librement disposer gardent de ce fait leur pleine valeur. Cette opération permit aux moments les plus difficiles de notre restauration économique de maintenir, à peu de chose près, le franc belge à sa valeur de 1940.

Dès la libération, le gouvernement s'est attelé à la tâche essentielle de la stabilisation des prix. Nous voudrions décrire ici succinctement les principales étapes de cette politique nouvelle.

* * *

On sait que tous les pays sont, depuis une dizaine d'années et même davantage, aux prises avec la course folle des prix et des salaires. Alors qu'autrefois le marché économique était doué d'une grande stabilité, et que dès lors les prix et les salaires ne subissaient guère de grandes variations, ou tout au plus des variations lentes, aujourd'hui nous connaissons au contraire des « bonds » dans les prix et les taux des salaires.

Les industriels se trouvent obligés d'augmenter les prix des marchandises à vendre, parce que:

- les usines sont à reconstruire, le matériel à renouveler;
- les charges sociales pèsent davantage;
- les matières premières coûtent plus cher;
- les frais généraux sont plus importants.

Dès lors le pouvoir d'achat des masses ouvrières se trouve réduit; et les travailleurs réclament — en

usant fréquemment de la grève — une « péréquation » de leurs salaires. Ces salaires à leur tour entraînent une nouvelle hausse des prix; et ainsi on se laisse prendre par cette chaîne sans fin qui mène au désordre monétaire (variation entre valeur réelle et valeur nominale de la monnaie, inflation), à la ruine économique et finalement aux troubles sociaux et politiques.

Tous les pays sont plus ou moins frappés de ce même mal. Or, en Belgique, on a imaginé récemment une politique destinée à enrayer cette course mortelle menant à la catastrophe. Elle s'énonce: blocage des salaires et baisse des prix. Pour réaliser cette politique, le gouvernement dispose d'une institution, qui fut créée en 1939 et qui n'a pas encore de statut: « la Conférence nationale du Travail ».

On sait que la structure politique de la Belgique, comme d'ailleurs de tous les pays démocratiques, est basée sur le principe énoncé dans la Constitution: « Tous les Belges sont égaux devant la loi. » Ce principe d'égalité uniforme s'oppose à cet autre principe qui, dans l'ancien régime, considérait l'État comme formé non d'une poussière de citoyens tous égaux, mais au contraire d'une série d'organes différenciés, où les membres de ces organes jouissaient de droits différents et hiérarchisés; les droits sociaux étaient dosés d'après les fonctions que chacun remplissait dans la société. C'est en réaction contre ce principe qu'on décréta l'égalité de tous les citoyens devant la loi, le suffrage universel pur et simple, la compétence des Chambres s'étendant uniformément à tous les domaines de la vie sociale, etc. L'expérience devait cependant démontrer que cette conception atomique de la vie sociale était défectueuse, et la nature des choses s'est chargée d'imposer timidement un retour à la conception organique de l'État.

Le gouvernement belge, aux prises dès 1939 avec des fluctuations anormales de prix et de salaires, décida de convoquer une Conférence, composée de délégués du gouvernement, de délégués patronaux et ouvriers.

Sous l'action des prix de gros, qui passent de l'indice 594 en août à l'indice 794 en décembre, — soit une hausse de 33.5%, — l'indice des prix de détail, stable depuis près de deux ans, passe de 103.3 à 113.9, soit une hausse de 10%. Le gouvernement et l'opinion publique sont d'accord pour estimer que si le mouvement des salaires suit exactement le mouvement des prix, il y aura sur ceux-ci une incidence telle que leur hausse en sera accélérée et qu'on entrera dans le cercle vicieux de l'inflation. D'autre part, chacun se rend compte qu'il serait impossible de « bloquer » définitivement les salaires si les prix continuaient à monter. Pourtant, si les commissions paritaires sont appelées à discuter séparément l'application de conventions antérieurement conclues, il leur sera bien difficile de s'y refuser.

C'est dans ces conditions que le premier ministre d'alors, M. Pierlot, convoque et préside la première Conférence nationale du Travail où sont réunis en

nombre égal les représentants de l'ensemble des employeurs et de l'ensemble des travailleurs. L'esprit qui anime la conférence est exprimé d'une manière suggestive par ces quelques extraits de la résolution adoptée en conclusion de ses travaux:

Les délégués patronaux et ouvriers, pleinement conscients des difficultés qui découlent, pour notre pays, de l'état de guerre entre nos principaux voisins, déclarent vouloir chercher ensemble, dans une atmosphère de collaboration loyale et d'estime réciproque, les solutions économiquement les plus adéquates, et socialement les plus équitables aux problèmes qui se posent à leur attention... Afin de prévenir une hausse générale des prix et des salaires... la Conférence recommande au gouvernement de faire tous les efforts utiles pour assurer un approvisionnement aussi large que possible en toutes marchandises destinées à la consommation générale..., de contenir la hausse des prix de ces marchandises dans des limites aussi étroites que possible.

En ce qui concerne les salaires (nous ne parlerons pas ici des autres problèmes étudiés), la Conférence « recommande impérieusement » aux commissions paritaires:

- 1° d'appliquer l'indice de novembre 1939 aux accords collectifs en vigueur;
- 2° de stabiliser pour trois mois les salaires ainsi fixés;
- 3° de ne plus tenir compte de l'indice moyen d'un mois déterminé, mais de la moyenne d'au moins trois mois, ni de modifications inférieures à 5%;
- 4° de ne modifier les salaires que de 5% au maximum par trimestre, quitte à convoquer une nouvelle Conférence nationale si les mouvements des prix ont eu dans l'intervalle une plus grande amplitude.

L'invasion de la Belgique, le 10 mai 1940, venait brusquement interrompre cette politique, en imposant à l'Économie belge le régime de la dictature.

Une deuxième Conférence du Travail était convoquée dès le 16 septembre 1944, soit douze jours après la libération de Bruxelles.

Les conclusions de cette conférence s'énonçaient comme suit:

- 1° Les salaires conventionnels de mai 1940 subiront une augmentation de 40%;
- 2° Une indemnité de 20% des mêmes salaires conventionnels sera accordée pour faire face aux difficultés momentanées d'approvisionnement;
- 3° Les salaires augmentés de l'indemnité fixée au 2° ne pourront être inférieurs à 6 francs l'heure pour les femmes de 21 ans; à 8 francs l'heure pour les manœuvres de 21 ans, et à 10 francs l'heure pour les ouvriers qualifiés;
- 4° L'adaptation de cette disposition de base à la situation particulière de chaque industrie sera réglée par les commissions paritaires;
- 5° Les dispositions ci-dessus seront appliquées avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 1944;
- 6° L'indemnité de 20% et les minima visés au 3° feront l'objet d'un réexamen dès que les difficultés du ravitaillement auront pris fin et au plus tard le 31 octobre 1944.

Une troisième Conférence, réunie le 30 juillet 1945, proclamait :

1° Le problème des salaires sera désormais traité en liaison avec un index de la production au contrôle duquel des représentants des employeurs et des représentants des travailleurs seront associés;

2° Une première application de ce principe aura lieu à une prochaine séance de la Conférence du Travail, qui se tiendra avant la fin de l'année;

3° A valoir sur l'augmentation de la production qui peut être escomptée pour cette époque, les salaires seront immédiatement augmentés de 20%. Toutefois, cette augmentation ne pourra être inférieure, pour les hommes adultes, à 15 francs et pour les femmes adultes à 12 francs par journée de travail normale. Elle ne peut dépasser, pour les hommes adultes, 25 francs, et pour les femmes adultes, 20 francs par journée de travail normale. Elle ne peut non plus porter les salaires au-dessus de l'indice 200 par rapport au 10 mai 1940.

Dès la quatrième Conférence, tenue le 16 janvier 1946, s'esquissait la politique de baisse de prix. Celle-ci trouva sa consécration dans la cinquième Conférence, des 13 et 14 mai 1946.

Cette Conférence annonce qu'elle prend des mesures « draconiennes » (la Belgique vit encore sous le régime des « pouvoirs spéciaux », autorisant le gouvernement à formuler des « décrets-lois », sans avoir à consulter les Chambres):

- l'interdiction des ventes jumelées;
- la réglementation sévère des ventes à la chaîne allant jusqu'à l'emprisonnement des intermédiaires parasitaires, la suppression de leur inscription au registre de commerce, l'interdiction définitive d'exercer une activité commerciale quelconque, la fermeture de leurs établissements, la saisie et la confiscation obligatoire de leurs stocks;
- la mise sous séquestre des entreprises industrielles qui enfreignent la réglementation concernant les prix normaux de vente, la saisie par voie administrative et la confiscation obligatoire de leurs stocks;
- la fermeture et la mise sous séquestre des entreprises commerciales qui enfreignent ladite réglementation, la saisie immédiate par voie administrative de leurs marchandises qui, en règle générale, seront vendues sur place aux prix normaux;
- la communication régulière des listes de prix officielles aux organisations professionnelles et aux consommateurs par la voie de la presse et de la radio;
- une première baisse de 10% de tous les prix de vente aux consommateurs, qu'il s'agisse de biens ou de services, sera appliquée dans les seize jours;
- sont stabilisés tous les salaires et appointements, y compris toute prime et gratification ou autres avantages;
- les entreprises qui enfreindront la réglementation concernant les salaires et traitements seront immé-

diatement placées sous séquestre sans préjudice des sanctions judiciaires.

De fait, on vit, du jour au lendemain, tous les prix de détail subir une baisse de 10%. Les services publics donnèrent l'exemple en réduisant de 10% le prix des voyages en chemin de fer, les taxes postales, etc. C'est pourquoi certains timbres belges portent aujourd'hui cette curieuse surcharge unique dans l'histoire: —10%!

Les enquêteurs sociaux estiment que de fait il y a une baisse de 7% environ sur l'ensemble des prix.

Enfin, le 12 juillet 1946, une sixième Conférence du Travail statuait :

Les représentants des organisations de chefs d'entreprise et des organisations de travailleurs sont unanimes à approuver la politique du gouvernement, tendant, avant tout, à l'augmentation du pouvoir d'achat du franc;

Ils estiment que toute inflation de la situation monétaire aurait pour effet, quels que soient les salaires nominaux, de placer les travailleurs dans une situation plus défavorable que celle où ils se trouvent aujourd'hui;

Toutes les mesures envisagées ci-après sont dictées par cette préoccupation fondamentale;

La politique générale de baisse des prix doit être poursuivie avec fermeté, conformément aux recommandations faites par les précédentes sessions de la Conférence nationale du Travail;

En vue d'une augmentation de la production, condition indispensable à l'amélioration réelle du niveau de vie des travailleurs, une enquête sera entreprise de toute urgence, sous la direction conjointe du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et du ministre des Affaires économiques, afin de supprimer toute entrave à cette augmentation et ce avec le concours d'une représentation paritaire des organisations de chefs d'entreprise et de travailleurs;

Les règlements concernant la stabilisation des salaires sont maintenus.

Telle est, dans sa nudité technique, l'expérience économique qui se déroule en Belgique.

Il est trop tôt pour conclure. Jusqu'à présent, avec les éléments dont nous disposons, nous pouvons affirmer qu'elle a atteint son but: éviter le désordre monétaire et maintenir l'économie dans une position d'équilibre.

Toutefois, le système est constamment soumis à des offensives violentes: les syndicats ouvriers réclament des augmentations de salaires, les chefs d'entreprise et les commerçants demandent des hausses de prix. Cette politique sera-t-elle assez solide pour résister?

De plus, pour maintenir ce système, il y a une condition essentielle à réaliser: *augmenter la production*. Or, ici on se trouve devant de nouveaux problèmes compliqués et ardu... Espérons qu'on les résoudra eux aussi, avec la même hardiesse et la même sagesse que les précédents.

AUX FRONTIÈRES DE L'INCROYABLE

Alexandre DUGRÉ, S. J.

LES POIRES sont délicieuses au dessert, non pour la conférence qui suit. Nos bonne-ententistes à sens unique, toujours déplorant « les extrémistes des deux côtés », finiront-ils par ouvrir leur deuxième œil, par se procurer une balance équilibrée, par proposer une entente à mi-chemin, par trouver une différence entre l'opresseur et l'opprimé? Nous ne mangeons pas les voisins; nous ne voulons pas être mangés. Ni persécuteurs, ni persécutés, c'est notre beau rêve. A la guerre, on repousse l'invasion; dans la nature, la plante écrasée d'une pierre tord sa tige pour trouver du soleil: voilà notre cas.

Vivre et laisser vivre, c'est tout ce que demandent nos « extrémistes » à nous. *Vivre et empêcher de vivre*, c'est le but centenaire et plus ancien des fanatiques de l'unité, plutôt que de l'union dans l'amitié de deux grandes races.

Quand nous réclamons du français, réclamons-nous de bannir l'anglais? Exiger, en éducation, le solide enseignement de la langue maternelle *d'abord*, est-ce haine des autres ou juste amour de soi? Vouloir pour nos compatriotes des autres provinces les larges libertés que Québec accorde à sa minorité, est-ce déloyauté, fanatisme et persécution ou résistance à cela? Demander que les écoles bilingues d'Ottawa et d'ailleurs ne soient plus surtaxées, qu'elles jouissent de privilèges égaux, est-ce opprimer les écoles publiques? Réclamer notre part de fonctionnarisme, qu'un curieux soviétique miné en douce et réduit à presque rien, est-ce tyrannie? Prôner la survivance française signifie-t-il qu'on veut tuer les voisins? Demander une paroisse et des classes françaises à Sydney, Saint-Jean, Halifax, Hamilton, Toronto, Vancouver, n'est-il pas normal? N'est-ce pas un heureux attachement au spiritualisme total, et non mépris de grammaires, sermons et cantiques moins naturels à notre âme?

Dans l'autre plateau de la balance, l'attitude extrémiste sournoise qui nous étouffe, qui refuse des libertés si justes, n'est-elle que l'équivalent du besoin d'air de ceux qui veulent respirer, vivre et survivre? Tuer la vie n'est-il que l'égal de défendre sa vie? Le code enseigne le contraire.

Nos libertés ne nous sont pas venues sur un plateau; il a fallu les obtenir, parfois les prendre. Encore maintenant, la vigilance, même la résistance, est nécessaire, même dans le Québec. Des faits récents, pas jolis du tout, montrent que l'extrémisme d'attaque ne lâche pas. Comment qualifier dans la deuxième ville française du monde — sans que ça y paraisse — puis à Sainte-Rose, les coups de poings des jeunes à peine sortis de l'école — de quelle école? — dans la figure des braves gens qui parlaient français? Même si le rapport de la police a dit plus tard que l'incident du Chalet avait été beaucoup moins considérable que ce que la presse avait prétendu? Imagine-t-on pareil extrémisme à rebours de la part des nôtres, majoritaires ici, minoritaires à Toronto, Winnipeg ou Ottawa? Et l'obstination du conducteur de chemin de fer de Maniwaki à forcer nos voyageurs québécois à comprendre son anglais? Le héros de la résistance le comprenait bien, mais y était-il obligé? Obligera-t-on nos mères, nos cousins, nos enfants qui voyagent, à courber le dos sous les Fourches Caudines de matamores qui se taillent une victoire à nous humilier? Le dédain, servi ou avalé, n'est pas beau.

Le Devoir (28 mai) révélait le coup d'État chambardant contre nous le bureau de l'Impôt, en plein Montréal. Après le vote unanime de la Législature de Québec réclamant une juste part du fonctionnarisme; au beau milieu de l'intervention des Chambres de Commerce et du réveil de nos parlementaires d'Ottawa, voici qu'un dictateur, un extrémiste à la

manière authentique, se permet un balayage qui eût fait bondir Toronto, Winnipeg, etc., si l'un des nôtres y avait tenté le quart de la moitié de pareilles exécutions. Aux douanes de Montréal encore, c'est souvent toute une histoire que de se faire comprendre en français. Qui donc est le serviteur de l'autre dans ces bureaux payés de notre argent bilingue? Sur ces chemins de fer à billets bilingues, pour lesquels il a fallu une loi Lavergne? Le bon sens et la courtoisie ne suffisent pas. On nous rapporte que certains chantiers obligent maintenant les bûcherons à se trouver un interprète pour parler aux commis et aux employés supérieurs, nouveaux venus qui supplantent nos bilingues.

Les journaux ont-ils fait assez de tapage sur les cent orphelines polonaises heureusement sorties des misères d'Europe et installées chez nous?... Elles ont beau crier leur bonheur, on n'en finit plus de crier à l'exploitation, à l'oppression, au scandale, sans aucun motif. Cependant que trois officiers de pulperies ontariennes vont, en Allemagne aussi, pour ramener des camps de réfugiés 1,400 bûcherons de 20 à 40 ans, engagés simplement pour dix mois, après quoi ils tomberont en ville. M. Drew voulait ramener de Londres 10,000 Anglais pour commencer; il en a décroché 5,000 pour l'Ontario. Nous n'avons rien dit; nous prions seulement Québec d'établir nos jeunes ruraux... La propagande d'immigration britannique ne se gêne pas d'avouer qu'elle veut bloquer les Canadiens français, qui deviendraient « la majorité en 1971 ». Notre Chambre de Commerce ne veut plus qu'on refuse l'immigration française, et elle fait bien. Si la porte est ouverte, qu'elle le soit pour tout le bon monde qui sera un acquis pour le pays. N'ouvrir qu'aux Anglais et aux anglicisables est du fanatisme, une provocation qui ne vient pas de nous et qui nous choque.

Si nos accommodants bonne-ententistes veulent essayer leur pénicilline contre la fièvre qui dévore à mesure l'union tant désirée, offrons-leur des spécimens à répétition d'un périodique de Winnipeg, une prose incroyable, inconcevable hors des maisons de santé. Sous le titre inoffensif de *Canadian Consumers Magazine*, un épais organe publié depuis 1937, bourré d'annonces payantes et se qualifiant *non-political, non-sectarian*, verse des calomnies, du communisme et de la haine à jet régulier, empoisonnant ses milliers de lecteurs de l'Ouest, peu renseignés sur nous autres. C'est pire que du pire Shields et du plus jaune Orange, foudroyant le Congrès marial. C'est imprimé, donc c'est vrai, ça colle. Ce n'est jamais réfuté ni interdit à la poste. Nous en avons des exemplaires de 1944, 1945, 1947; ils ne se démentent pas comme trouvailles d'injures et absence de noms responsables. Excusez la traduction condensée; le texte est raide. « *L'Armageddon: L'OMBRE DE L'OURS RUSSE COUVRE LE VATICAN. Un monde nouveau est à naître dans la noirceur et l'ignorance: Après l'autre guerre, l'adoption du communisme par les catholiques d'Europe fut si générale que le Royaume papal s'alarma et créa le Fascisme et le Nazisme pour le contenir. A preuve, le communisme fut banni d'Italie et d'Allemagne. Mais comme l'influence russe grandissait, le Royaume papal vit que sa seule chance était de lancer la guerre...* »

LA DÉSUNITÉ DE QUÉBEC (désunion n'est pas assez fort) nous en apprend de terribles sur « Villeneuve et ses évêques politiciens sans scrupules, qui appuient les politiciens jésuites, cette milice du Pape, cette organisation militaire en soutane qui terrorise les catholiques, surtout de Québec... ».

En décembre 1945, la guerre finie, les nerfs devraient se reposer. Ça empire. Prévenons les estomacs faibles de s'abste-

nir de ces aliments trop gras: « De Gaulle est un agent des jésuites, un agent du système papal comme le furent Pétain et Laval. Il disparaîtra quand le Pape n'en voudra plus. »

Sous le titre LA JÉSUITERIE ENNEMIE DE DIEU ET DES HOMMES, un conte fantastique « tiré des pages de l'histoire ». Laquelle? par qui? Aucun nom d'auteur ni référence. En tout cas, « pour célébrer la naissance (en 1491) d'Ignace Loyola, le plus sanguinaire monstre de l'histoire, en 1641, les jésuites massacrèrent 4,000 protestants à Kilmore (Irlande). La route fut couverte et rouge de cadavres et de sang. Femmes et enfants éprouvèrent en route le choc de la rage des jésuites: dépouillés, pendus aux arbres, déchirés et laissés mourants. A Kilmore, le massacre commença: ils furent cloués aux arbres et mutilés par ces démons de l'enfer. Avec une cruauté spéciale, ils jetaient deux ou trois personnes dans un baril piqué de longs clous, qu'ils envoyaient rouler au bas de la côte... On estime que 300,000 protestants ou catholiques tièdes furent massacrés pour fêter Loyola? »

L'Épisode 67 d'Armageddon-la Guerre accroche le Pape et montre LA LUTTE POUR LE CONTRÔLE DU MONDE: « Depuis que le gouvernement de l'État papal a vu détruire ses armées confiées à Hitler pour la conquête du monde, il agit par sa dernière arme, la puissance politique papale jouée sous couvert de religion, dans sa tentative de rattraper au moins quelque chose de ses armées défaites, de ses finances détruites, vu que ça coûte des sommes énormes pour lancer une guerre mondiale comme il l'a fait... Le Pape cherche à empêtrer l'Empire britannique et les États-Unis dans une guerre contre la Russie, pour les exterminer l'un par l'autre. Cela ne se fera pas, car on sait à mesure les plans qui se mijotent dans les cercles les plus secrets du Vatican... »

Le numéro de février 1947 reste dans la gamme et garde la jolie allure. Page 30, HOMMES D'AFFAIRES, ATTENTION! *Jésuites et Chevaliers de Colomb du quatrième degré essaient d'intimider les catholiques à ne pas traiter avec les protestants. Voici la preuve. Lisez.* Apprenons tous que « le 15 juin 1946, un ralliement monstre des chefs de 2,869 groupes de Laurentiens et d'Action catholique de tout le Canada recevaient de terribles consignes ». Où? de qui? Remarquons tout de suite que, ni le 15 juin ni avant ni après, l'on n'a ouï d'un tel congrès. Tout de même, 2,869 groupes et « il en manquait 800, faute de transportation », le total se chiffant à 3,669 associations catholiques françaises, est-il possible que cela passe inaperçu? qui de nous a eu connaissance d'une invasion des milliers de porteurs de cent espèces d'initiales catholiques, depuis J. E. C. jusqu'à « M. E. D. R. C., N. O. C., P. U. C., Q. I. C., R. E. F. C., S. U. C., T. O. C., V. A. C., W. A. C., Y. O. C., (ici respirez bien) Z. I. EA. O. I. U. C. et bien d'autres, qui maintiennent les idéals du peuple choisi, hauts et fermes dans le monde »...

On ne dit pas quelle fichue ville a eu la terreur d'héberger tout ça, ni quel reporter-détective le bonheur de tout surprendre et dévoiler: car c'est un rapport, soigneusement guillemeté: « Le président a attaqué violemment ses compatriotes qui trahissent en affaires... Quand vous achetez des radios, pianos, autos, etc., assurez-vous qu'ils sont catholiques et français. Quand vous vendez rhubarbe, pois, fèves, fraises, framboises, bluets, il est important que tout cela soit catholique et français; et les veaux, vaches, cochons, coqs, moutons, chèvres (?), chevaux et ânes (?)... Nous vous avons organisé 3,669 sociétés catholiques: n'allez plus aux sociétés diaboliques où vous invitent les enfants de Satan, les protestants... Vous me dites que 95 p. c. de vos machines sont protestantes. O hommes de peu de foi, votre devoir est de vous passer des mille produits de ces machines protestantes. Organisez-vous pour tout produire vous-mêmes. Ça vous prendra deux cents ans, mais qu'est-ce dans la vie d'un peuple... »

En commentaire, le rédacteur soutient que « les catholiques qui ont le bon sens de rejeter cette blague jésuitique sont marqués ennemis par ces jésuites nazis et leur soi-disant comité subversif, les Chevaliers de Colomb. Les catholiques canadiens qui sont de bons citoyens doivent être protégés contre les activités nazies et, notre *Canadian Consumers Magazine* est le meilleur ami que possèdent les catholiques... » Mille mercis! Et Dieu soit béni!

Dans le même numéro, des fleurs au sénateur T.-D. Bouchard, « lui-même un bon catholique qui a fait une attaque ravageante contre la hiérarchie de Québec, coupable de la désunité entre catholiques et protestants, coupable des écoles ratées, des syndicats catholiques, etc. Abolir les écoles séparées, uniformiser l'éducation, sans égard aux provinces, voilà qui donnerait l'unité... »

Les perles sans prix nous arrivent comme cela, à pleines colonnes, teintées de rouge. La poste livre cela, et c'est bourré d'annonces. Donc lever les épaules et dire que *c'est fou* ne suffit pas, ne règle rien: le poison se glisse dans des milliers de foyers des trois provinces des Prairies, que n'atteint aucun remède parti de Québec. Les Chevaliers de Colomb de l'Ouest viennent de protester auprès des annonceurs qui financent une pareille torche incendiaire.

Que conclure? Que demander à nos braves agents de liaison, qui veulent sincèrement la paix, l'union, et qui ne jugent du problème que par leur groupe d'amis d'affaires ou de club? Si nous leur suggérons d'étudier en profondeur, de s'informer chez le peuple, de constater que la haine se souffle non dans Québec mais contre Québec? Puis de carrément réclamer justice égale, dans l'accord des bonnes paroles et des vilains faits? de ne pas trop s'humilier en nous humiliant? de ne pas mettre nos chefs de résistance au bas niveau des chefs d'attaque? de ne plus crier que notre éducation retarde, alors qu'ils réclament deux enseignements, français et anglais, comme si nos enfants avaient deux têtes ou dix jours de classe par semaine? de leur dire que le français est une langue très blanche? qu'on n'est pas nécessairement ignorant pour ignorer l'anglais, quand on parle une langue maternelle aussi parfaite, une langue de rois, qu'ils ignorent, eux? de se tenir debout, de regarder dans les yeux, de traiter d'égal à égal, de ne pas se montrer contents de miettes et de compliments creux?...

Des nations se ruinent en guerres pour survivre, pour se faire respecter. Leurs chefs se tiennent droit et savent crier holà! halte-là! Ils envoient des notes diplomatiques, des ultimatus. On les comprend; on les admire; on déplore les capitulards de Munich, avec ou sans parapluie. Dira-t-on que Churchill est un extrémiste ou un grand homme? Et Pil-sudski? et le grand Lincoln? et notre La Fontaine? et Cambronne? et Marshall à Moscou? — Ce n'est pas pareil? — C'est absolument pareil: la vie d'un peuple et d'une civilisation est en jeu, dans une partie moins violente, c'est tout. Là-bas, les droits à la grande vie internationale sont l'enjeu; ici, le droit à la petite vie quotidienne, dans la nation et les foyers, la vie publique et privée. Là-bas, l'univers changerait sans disparaître; ici, notre peuple en changeant disparaîtrait. La bonne entente est bonne. Les bonne-ententistes à dos rond ne sont pas bons.

Et maintenant, pour avoir dit ce que font contre nous les autres, nous passerons pour également extrémiste. — A quoi bon répandre tout cela? murmureront des cerveaux à courant d'air. — Cela sert à nous tenir éveillés, à défendre notre réputation, à demander que cessent les outrages, à faire comprendre que la paix se basera sur l'ordre, non sur le désordre aplati, et que l'union franco-anglaise au Canada n'existera que dans le respect, la justice et la politesse entre égaux, également francs, debout et fiers.

L'ŒUVRE DE L'O. N. U. DANS LE DOMAINE SOCIAL

René-H. MANKIEWICZ

Cette étude clôt une série de trois articles d'initiation aux travaux sociaux entrepris par le Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations Unies. (N. D. L. R.)

HAUTS NIVEAUX DE VIE, PLEIN EMPLOI,
SÉCURITÉ SOCIALE

PARMI LES QUESTIONS SOCIALES qui retiennent actuellement l'attention publique figurent en bonne place les problèmes des hauts niveaux de vie, du plein emploi et de la sécurité sociale.

Ces deux dernières questions relèvent dans une très large mesure de la compétence de l'Organisation Internationale du Travail qui en a fait mention dans la Déclaration de Philadelphie, annexée à sa nouvelle Constitution du 9 octobre 1946. Mais l'O. I. T. ne peut s'occuper de ces problèmes que dans la mesure où il s'agit du relèvement des niveaux de vie et de la sécurité sociale des travailleurs. Or, ces questions intéressent toute la population sans distinction de profession ou de situation sociale. Elles sont intimement liées à l'organisation internationale de la vie économique dont doit s'occuper une autre commission du Conseil Économique et Social: la Commission des Questions Économiques et de l'Emploi.

Mais ces problèmes présentent également un intérêt nettement social, et, à ce titre, il incombe à la Commission des Questions Sociales de se préoccuper des hauts niveaux de vie et de la sécurité sociale dans la mesure où ils échappent à la compétence de l'O. I. T., des institutions spécialisées ou des autres commissions des Nations Unies. Bien plus, elle doit coordonner les activités de ces commissions et institutions.

En effet, les Nations Unies comprendraient mal l'œuvre que le monde attend d'elles dans le domaine social si elles se contentaient de coordonner les activités des institutions spécialisées et de reprendre, pour la perfectionner, l'œuvre amorcée par la S. D. N. et l'U. N. R. R. A. Elles doivent, avant tout, prendre la tête du mouvement de progrès social et tenir compte des aspirations modernes des peuples luttant pour une vie plus riche qui ne connaîtra plus « la peur du besoin ». C'est la mission qui leur est confiée spécialement par l'article 55 de la Charte de San-Francisco quand elle déclare que « les Nations Unies favoriseront le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi, les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ».

Préparer et favoriser cette action dans le domaine social, c'est l'une des tâches les plus nobles de la Commission des Questions Sociales. Sa commission temporaire, qui avait siégé en février 1946, avait esquissé « les divers aspects de la politique sociale » et élaboré « les principes généraux d'une politique sociale » fort compréhensifs. Il appartenait à la Commission permanente de mettre sur pied un programme d'action à longue échéance, sur la base de ces directives approuvées par le Conseil Économique et Social.

Évidemment, faute d'une préparation suffisante de ses membres et vu la complexité du problème, il lui fut impossible de prendre dès sa première réunion, qui ne devait durer qu'une quinzaine de jours, des mesures pratiques immédiates. Aussi s'est-elle bornée à charger le Secrétariat des Nations Unies, Département des Questions Sociales, de suggérer des mesures qui pourraient être prises par la Commission pour s'acquitter effectivement des tâches qu'elle doit assumer

dans ces domaines de la politique sociale. Il lui doit fournir pour sa prochaine session un rapport qui traitera spécialement des points suivants:

a) niveaux de vie (possibilités d'établir des méthodes de détermination quantitative et qualitative du niveau de vie);

b) sécurité sociale dans les différents pays, comprenant, notamment, les allocations familiales, l'assurance sociale, l'assistance sociale et toutes mesures permettant d'assurer un revenu familial minimum;

c) soins et rééducation des infirmes et invalides.

La Commission a d'autre part confié au Secrétariat le soin « d'étudier le problème des niveaux de vie dans les pays et régions insuffisamment développés et de formuler des suggestions détaillées sur les méthodes par lesquelles le personnel du Secrétariat et les experts en matière de nutrition, de santé publique, d'éducation, du logement et du service social, employés par les institutions spécialisées, pourront contribuer à sa solution ». Elle a suggéré que « le Secrétariat soit prêt, sur la demande de n'importe quel gouvernement, membre des Nations Unies, à contribuer à la réalisation de plans coordonnés pour des campagnes nationales ou régionales en vue de relever le niveau de vie ».

LE LOGEMENT

Mentionnons enfin que la Commission des Questions Sociales s'est également préoccupée du problème si universel et si important du logement. A ce sujet elle a exprimé l'opinion qu'il est urgent de créer auprès des Nations Unies un service du logement et de l'urbanisme. Ce service aurait pour tâche essentielle de rassembler et de diffuser sous des formes appropriées, et notamment par la publication d'une revue, toute la documentation législative, juridique, économique, financière et technique relativement au logement et à l'urbanisme. Il aurait également pour objet de préparer un projet de déclaration de principes des Nations Unies sur ces questions. Enfin, il serait chargé de préparer la réunion d'une conférence internationale d'experts en vue de procéder à un échange des expériences concernant les techniques du bâtiment et la production des matériaux de construction.

Tout en affirmant la nécessité d'étudier les problèmes de logement et d'urbanisme sur un plan international, la Commission a cependant proclamé expressément sa volonté « d'aider en premier lieu la reconstruction rapide des pays dévastés par la guerre où le problème du logement se pose d'une manière particulièrement aiguë ».

CENTRE D'INFORMATION

Pour accomplir ces vastes tâches, la Commission des Questions Sociales, et plus spécialement le Département des Questions Sociales qui lui sert de secrétariat, doivent suivre de très près les mesures de politique sociale envisagées et adoptées à travers le monde. Ils doivent se tenir au courant du mouvement de la pensée sociale, des expériences faites dans le domaine de la législation et de l'administration, et, d'une manière générale, dans l'organisation des services sociaux. On doit donc se féliciter que le Conseil Économique et Social ait chargé le Secrétariat des Nations Unies de tenir à jour « un état de tous les projets et activités des institutions spécialisées, des commissions et des autres organes dépendant du Conseil Économique et Social ou travaillant en collabo-

ration avec celui-ci ». De cette manière, les renseignements complets concernant tous les projets de politique sociale seraient à la disposition de chaque organisation qui s'en servirait pour établir et appliquer son programme.

D'autre part, il appartiendra à la Commission des Questions Sociales d'étudier les mesures que les institutions internationales peuvent être appelées à prendre et qu'il peut être utile de recommander aux gouvernements en vue de leur application nationale. C'est sur les résultats de ces études que la Commission s'appuierait pour présenter ses recommandations au Conseil Économique et Social. Aussi a-t-elle expressément le mandat de « réunir une documentation sur les progrès accomplis par les gouvernements-membres dans l'application de la politique sociale formulée et recommandée par les Nations Unies ».

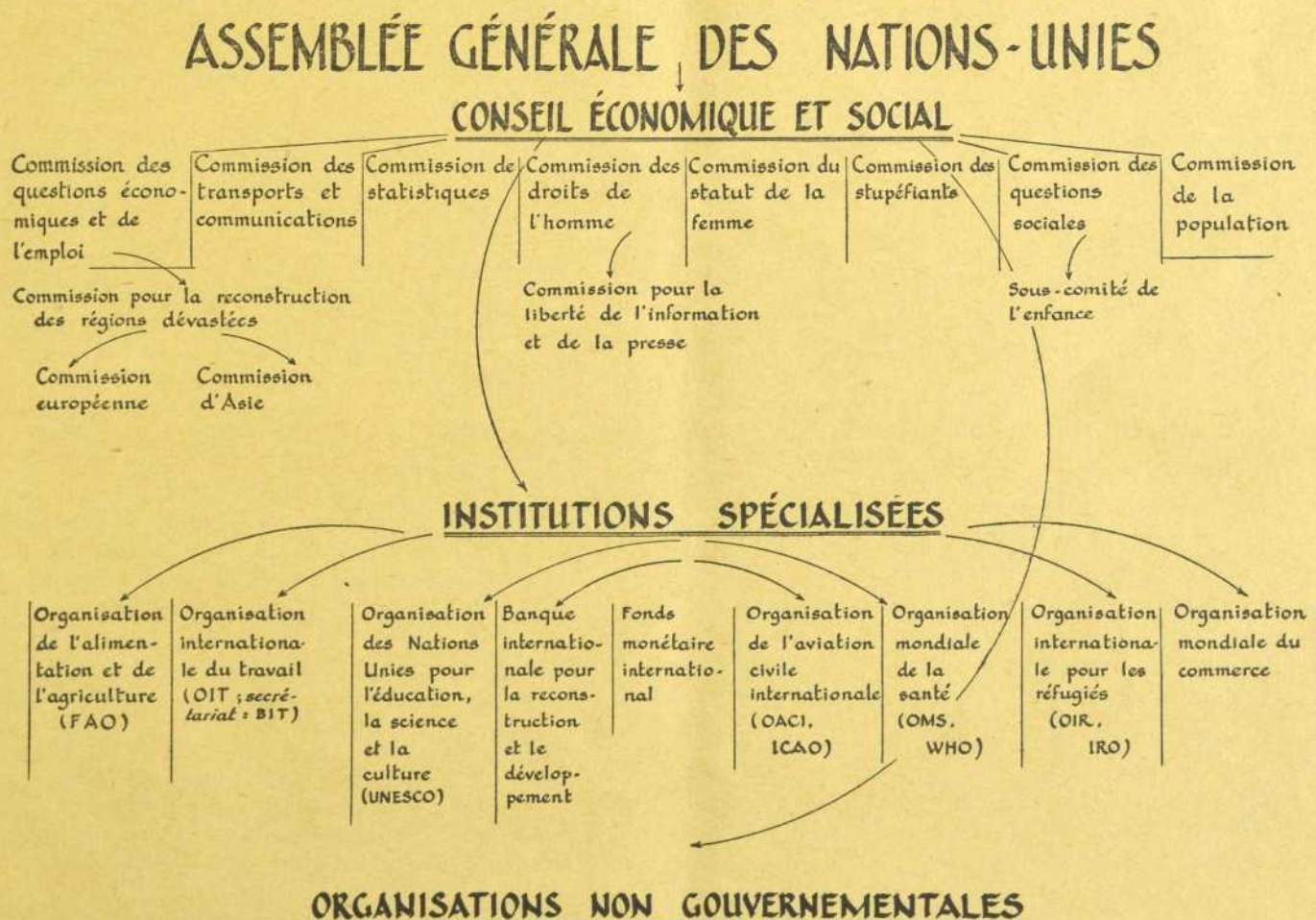
Pour être capable de faire face à toutes ces tâches, aussi utiles que difficiles à remplir, le Secrétariat des Nations Unies est appelé à organiser un fichier et un centre d'études internationales concernant les problèmes sociaux les plus différents. C'est probablement par l'ensemble de la documentation ainsi réunie, classée, analysée, étudiée, et diffusée par des publications appropriées, que le Département des Questions Sociales apportera sa contribution la plus utile au progrès et au développement des hauts niveaux de vie dont la mise en pratique restera pendant longtemps encore aux gouvernements nationaux.

Ce Centre d'information et de documentation sera tout naturellement amené à se tenir en contact permanent avec des institutions gouvernementales, universitaires ou privées qui, dans les différents pays, poursuivent des tâches analogues. Il donnera ainsi des impulsions utiles aux recherches sur le plan national et servira de centre d'échange international et d'informations en matière sociale.

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION

Lors de sa Quatrième Session (février-mars 1947) le Conseil Économique et Social a discuté le rapport que la Commission des Questions Sociales lui a présenté sur les travaux de sa première réunion. Il a été fortement surpris, quand il a lu ce rapport, en se rendant compte de l'immensité du champ ouvert à l'action de la Commission des Questions Sociales et de son secrétariat. De nombreux représentants ont exprimé la crainte que le domaine assigné à cette Commission ne soit trop vaste pour permettre une action efficace. Mais, comme l'a si bien fait remarquer un représentant du Secrétariat des Nations Unies, aucun orateur n'a osé présenter une définition plus restreinte du domaine social en vue de limiter et de sélectionner les travaux qui devraient être confiés au Département et à la Commission des Questions Sociales. Comme les problèmes sociaux changent au jour le jour et comme il n'y a pas de définitions et de solutions toutes faites, tout ce qu'on peut faire pour le moment c'est d'établir des ordres de priorité accélérant l'étude des questions les plus urgentes. C'est à quoi s'est borné le Conseil Économique et Social.

Ajoutons aussi que tant que la Division des Affaires Sociales des Nations Unies ne disposera pas d'un personnel suffisant et adéquat, elle devra développer les activités des institutions spécialisées et surveiller étroitement leur collaboration pour éviter la double besogne et la répétition inutile. Pourtant, connaissant les difficultés matérielles auxquelles se heurte actuellement le Secrétariat des Nations Unies, on est agréablement surpris de voir le vaste champ où s'engage dès aujourd'hui l'œuvre sociale des Nations Unies. Les travaux accomplis jusqu'ici font espérer que les Nations Unies, au fur et à mesure que se développeront leurs services de secrétariat, apporteront une contribution utile au progrès social, condition et œuvre de la paix dans le monde.



† Ce tableau décrit schématiquement la structure du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, qui a fait l'objet des trois articles de l'auteur. Il prescrite des autres organismes internationaux : Conseil de Sécurité, Conseil des Tutelles, Cour de Justice internationale... (N. D. L. R.)

UN CARTEL DÉNONCÉ AU SÉNAT

RELATIONS a souvent dénoncé les cartels internationaux. Un de ses collaborateurs, M. Burton Ledoux, a dévoilé les agissements et les méthodes néfastes de quelques-uns d'entre eux en des articles très remarquables. Il est réconfortant d'entendre de temps à autre d'autres voix s'élever contre les mêmes abus. C'est ainsi que se forme peu à peu l'opinion publique qui exigera un jour une politique plus ferme à l'égard des cartels. Récemment, à l'occasion d'une motion favorisant l'exploitation de gisements de phosphate au Québec et en Saskatchewan, M. le sénateur Cyrille Vaillancourt s'en est pris au cartel international des engrais chimiques, dont notre agriculture a à se plaindre vertement:

« Il y a tout un cartel mondial qui contrôle la vente de la potasse, de l'azote et du phosphate. Je conseillerais à chacun de mes collègues de lire le rapport préparé par M. McGregor et intitulé: *le Canada et les cartels internationaux*. Lisez les pages 3, 4, 5, 6 et 7, et vous serez édifié, mais pas dans le bon sens, de ce que peuvent faire ou empêcher de faire certains organismes internationaux. »

Le sénateur lit quelques passages caractéristiques du rapport (que RELATIONS a étudié dans ses livraisons d'avril et mai 1946): « Les cartels internationaux influent sur plusieurs des principales importations canadiennes, ainsi que sur certains autres produits qui, bien que de valeur moindre, n'en sont pas moins importants sous le rapport de la santé et du rendement industriel... En vertu de conventions particulières entre les intéressés, le cartel peut attribuer le marché canadien à certains groupes, comme ce fut le cas de l'engrais azoté et des glaces, sans que le Canada ait eu l'occasion de se prononcer sur l'à-propos d'une telle attribution. »

L'orateur poursuit:

« On est étonné parfois que des gens se révoltent contre certains trusts; il n'y a pas à s'en étonner. Les corporations qui agissent ainsi sont les seules responsables de leur propre déchéance. Si, demain, le capital veut demeurer ce qu'il aurait dû toujours être, — un capital sain, juste et raisonnable, — qu'il éloigne de lui tous ces organismes véreux, vicieux, à tentacules multiples, ces organismes sans corps et sans âme qui, pour faire de l'argent, ne craignent pas même d'affamer le genre humain. »

« Pour prévenir ces abus, les gouvernements de chaque pays doivent faire tout ce qui est possible pour développer les ressources de leur sol afin de rendre chaque pays, peut-être pas tout à fait indépendant, mais du moins capable d'avoir des moyens de production et de défense qui peuvent empêcher ces abus qui sont une menace de la part de ceux qui veulent aller trop loin... »

« Ce qu'il faudrait actuellement pour rendre cette exploitation plus rémunératrice, ce serait une exploitation plus adéquate. On n'ose se lancer trop de l'avant parce que l'on craint la réaction ou l'étrangement par les cartels... »

« Si les gouvernements s'entendaient pour procéder ainsi, afin d'aider au développement de ces mines de phosphore de Buckingham et du Lac-Saint-Jean, et de la potasse de Saskatchewan, nous pourrions, avec nos forces hydrauliques, développer une industrie importante, et nous aurions chez nous des engrais chimiques en quantités suffisantes, ce qui nous rendrait indépendants des pays étrangers, et, ainsi, nous pourrions développer considérablement le rendement de notre sol en le rendant meilleur et plus fertile... »

Depuis quelques années, le gouvernement des États-Unis, soucieux de l'intérêt public, a mis à la raison plus d'un cartel international qui opérait sur son territoire. Notre gouvernement doit suivre cet exemple.

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

LIRE, ÉCRIRE, ET... PENSER

Nous trouvons dans un article de M. H. G. L. Strange, « Education in Manitoba », paru dans Culture (juin 1946), un paragraphe que nos lecteurs aimeront voir souligné :

NOUS AVONS, je crois, adoré trop ardemment le Génie de la Science, et nous avons oublié celui de l'Art, de la Culture, et de l'Art de Vivre, ainsi que le souci de mener une vie honnête... Nous pouvons apprendre beaucoup du Québec sur la véritable éducation, tout comme je crois que le Québec peut apprendre certaines choses des Canadiens de langue anglaise, pour son avancement matériel. Nous avons appris à lire et à écrire à des millions, mais il faut se demander: « Que lisent ces gens, qu'écrivent-ils? » Les réponses réelles à ces questions ne portent pas à croire que lire et écrire dans l'ensemble aient amélioré l'art de vivre ou augmenté la puissance de pensée des masses.

DEUX NOTES DIPLOMATIQUES DE 1943. — QUI VOYAIT JUSTE ?

En face de la situation internationale d'aujourd'hui, avec ses deux zones d'influence brutalement marquées par le « rideau de fer », avec l'intrusion éhontée de Moscou à Belgrade, Budapest, Varsovie, etc., les tiraillements de l'U. R. S. S. et des États-Unis aux redoutables conséquences, alors que quelques voix commencent à s'élever aux Communes anglaises en défense de l'Espagne, il ne manque pas de piquant de relire les notes diplomatiques échangées, en février 1943, entre l'ambassadeur du Royaume Uni à Madrid, sir Samuel Hoare (aujourd'hui lord Templewood) et le ministre des Affaires étrangères d'Espagne, le comte de Jordana. (Les soulignés sont de nous.)

Voici d'abord la note anglaise :

COMME LA GUERRE marche rapidement vers la victoire des Alliés sur les armées de l'Axe, grâce à la supériorité croissante anglo-américaine sur terre, sur mer et dans les airs, supériorité accrue par les réactions hostiles des pays occupés par Hitler, la chute du prestige de ce dernier et la formidable réaction de l'offensive russe, il est nécessaire que le gouvernement espagnol prenne position. *Le soi-disant péril russe, inventé par la propagande allemande, n'est pas si redoutable et il n'y a pas lieu de le craindre.* Le gouvernement britannique n'admet pas l'existence d'un tel danger. *La victoire finale sera une victoire alliée et jamais une victoire russe.* Depuis le début de la guerre, l'Empire britannique et les États-Unis exercent une influence prépondérante. Par ailleurs, *M. Staline a déclaré formellement, le 6 novembre 1942, que la future politique russe se conformera à la règle de n'intervenir en aucune façon dans les affaires intérieures des autres pays.* Les bruits qui ont cours par ici concernant des zones d'influence britannique et russe en Europe fixées par MM. Churchill et Staline dans leur entrevue de Moscou sont dénués de tout fondement.

Les faits étant ainsi, mon gouvernement ne voit aucune justification ni de la propagande allemande du péril communiste ni des craintes des pays neutres concernant une domination supposée du communisme en Europe par la victoire russe. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont préparé leurs plans pour alimenter l'Europe après la guerre et maintenir de puissants contingents d'occupation qui éviteront l'anarchie et le chaos. Leur but est que, dans l'Europe de demain, les Nations... préservent leurs traditions et leurs institutions...

COOPÉRATION

LES colons de Landrienne en Abitibi savent coopérer: leur Caisse populaire, fondée en 1939, a déjà manipulé \$1,094,672 d'épargnes et de prêts; le Syndicat agricole de soixante-dix membres marque un chiffre d'affaires de \$344,471 en six ans; la buanderie est installée d'aplomb; un Chantier coopératif de vingt bûcherons a gagné \$23,000. Ce travail salarié va servir à l'agriculture: on négocie un contrat de mille heures avec un propriétaire de tracteur pour le défrichement et le labour de plus de terre neuve. Excellent travail de gens éveillés, studieux, prévoyants. Espérons que disparaîtra la morne savane trop vue entre la station et l'église... La paroisse de M. Audette, à trois pas d'Amos, doit respirer l'optimisme, tout comme le souriant propagandiste qui a fait sa réputation.

Voici maintenant la réponse espagnole :

Nos alarmes devant l'avance russe sont partagées non seulement par les nations neutres, mais encore par tous ceux qui, en Europe, n'ont pas perdu la notion du danger. *Le communisme est une énorme menace pour le monde, et, maintenant que cette doctrine est appuyée par les armes victorieuses d'une grande puissance, tous ceux qui ne sont pas aveugles se doivent de le comprendre.*

Si la Russie triomphe de la guerre, nous croyons que l'Angleterre se rangera un jour à notre attitude actuelle, quelque exagérées que paraissent nos craintes d'aujourd'hui.

Nous autres, qui ne sommes pas entrés et ne voulons pas entrer dans le conflit, pouvons voir les événements avec une grande impartialité. Si le cours de la guerre se continue de la façon actuelle, *il est évident que les Armées russes pénétreront profondément en territoire allemand.* Si cela survient, le danger ne sera-t-il pas plus grand encore d'une Allemagne soviétisée qui livrera à la Russie ses secrets de fabrications de guerre, ses ingénieurs, ses techniciens et ses spécialistes, lui donnant ainsi les facilités de former un empire fabuleux, s'étendant du Pacifique à l'Atlantique? Selon notre opinion, si la Russie a été jusqu'ici le plus grand danger pour l'Europe, à cause de son totalitarisme communiste et de son pouvoir militaire et industriel, *ce danger s'accroît énormément dans le moment actuel.* Nous posons la question suivante: y a-t-il quelque pouvoir ou puissance dans le centre européen, dans cette mosaïque de nations et de races sans consistance ni unité, épuisées par la guerre et affaiblies par l'occupation, qui puisse contenir les ambitions de Staline? Il est évident que non. *Nous pouvons affirmer que dans ces nations, après l'occupation allemande, régnera le communisme.* A cause de cela, nous considérons la situation comme extrêmement grave et nous en appelons au bon sens du peuple britannique pour qu'il réfléchisse sur cette question; si la Russie occupe l'Allemagne, rien ni personne ne pourra l'arrêter. Si l'Allemagne n'existe plus, nous autres, Européens, devrons l'inventer et il serait ridicule de penser que son sol pût être occupé par une confédération de Lithuaniens, de Polonais, de Tchèques et de Roumains, qui se transformera rapidement en une confédération d'États soviétiques.

L'ÉCOLE UNIQUE DE M. VETTIER

LE CLAIRON du 13 juin dernier donne un résumé de la conférence que prononça à l'Institut démocratique canadien, sous la présidence du sénateur Bouchard, M. René Vettier, inspecteur général de l'Instruction publique en France.

Ce fut un plaidoyer pour l'école unique et le monopole d'État, comme l'attestent les phrases suivantes extraites du compte rendu: « Nous croyons l'école unique nécessaire à l'unité nationale en France, et nous voulons que l'enseignement soit sous la seule autorité de l'État. L'enseignement est un service d'État. Tous les genres d'enseignement: théorique, des tout-petits, de la santé, enseignement supérieur, etc., doivent être groupés sous le ministère de l'Éducation nationale. Nous voulons une école unique: au primaire, au secondaire, au supérieur. Dans les villages de deux à trois mille habitants il n'y aura pas deux écoles, mais une seule école, une école nationale qui accueillera tous les Français, quels que soient l'origine ou l'état de fortune, afin de promouvoir l'unité nationale. »

Or, l'épiscopat français, que le Clairon s'est plu à citer récemment, s'inspirant de la doctrine de l'Église, telle qu'exposée par les Souverains Pontifes, a formellement condamné l'école unique qu'on essaya d'établir en France en 1929, et dénoncé ses origines maçonniques.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait l'archevêque de Cambrai, S. Exc. Mgr Chollet, le 21 décembre 1929: « Nous suivons avec une inquiétude attentive le nouvel assaut que la politique livre à l'enseignement secondaire sous le nom de l'« École unique » et Nous dénonçons de nouveau cette tentative sournoise inspirée par la Franc-Maçonnerie... »

« ...il ne s'agit de rien de moins que de déposséder la famille de tout droit sur l'enfant: l'État le revendique, le laisse au rang qui lui plaît, en fait à son goût et selon les hasards d'une orientation professionnelle pleine d'incertitude, un avocat ou un manoeuvre, un forgeron ou un ingénieur, un comptable dans un bureau ou un casseur de pierres sur les routes. La raison et le cœur se révoltent contre cette tyrannie barbare ou absurde. Et si un tel projet devait recevoir la sanction législative, notre société aurait descendu d'un degré encore sur la pente de la décadence matérialiste, et les conséquences ne tarderaient pas à démontrer qu'on ne violente pas impunément les droits des familles et la liberté des âmes. »

Et S. Ém. le cardinal Maurin, prédécesseur de S. Ém. le cardinal Gerlier sur le siège primatial de Lyon: « Comme Notre Saint Père le Pape l'a hautement proclamé au cours de cette année, la mission d'élever les enfants appartient avant tout à ceux qui les ont engendrés dans l'ordre naturel ou dans l'ordre surnaturel, donc, aux parents et à l'Église. L'État ne peut se substituer à eux, et il n'a, à cet égard, qu'un rôle de contrôleur, de suppléant et d'auxiliaire. Il doit laisser aux parents le choix de l'éducation et des maîtres et, en cas d'insuffisance de leur part, leur venir en aide au moyen des ressources dont il dispose grâce aux contributions fournies par tous les citoyens. »

Le compte rendu du Clairon ajoutait que « le sénateur Bouchard remercia M. Vettier au nom des centaines d'auditeurs qui venaient de l'entendre et de l'applaudir avec enthousiasme ». Le remerciement de quoi? Du message que, grâce à la tribune de l'Institut démocratique, il apportait au Canada français? Or, ce message expose des idées contraires à la doctrine de l'Église, condamnées nommément par l'épiscopat français et par le Pape.

M. le sénateur, qui se proclame volontiers excellent catholique, a dû être navré du rôle pénible que lui imposaient ses fonctions de président de l'Institut...

Au fil du mois

Vie française Les Acadiens sont tenaces. Malgré les obstacles et embêtements que leur crée le régime scolaire du Nouveau-Brunswick, ils conquièrent peu à peu de meilleures positions. Ainsi les cours de perfectionnement de l'Université Saint-Joseph de Memramcook groupent cette année deux cents instituteurs et institutrices d'Acadie. C'est un record et un geste magnifique de survie catholique et française. Septembre et les écoles les attendent, avec leur compétence professionnelle accrue, leur amour de la religion approfondi, leur fierté française avisée.

Deux autres bonnes nouvelles. On vient de fonder à Sudbury un poste de radio bilingue qui, au lieu de la maigre demi-heure consentie par la station anglaise, lancera quotidiennement ses sept ou huit heures de français dans le Nord-Ontario. On y verra sans doute le même phénomène qui accompagna l'ouverture de Radio-Saint-Boniface: un regain de fierté française et catholique.

Le français n'est pas près de s'éteindre au Canada, puisqu'il ne veut même pas mourir aux États-Unis! A Augusta (Maine), nos compatriotes franco-américains viennent de lancer un hebdomadaire français qui s'ajoute à la quinzaine de journaux de langue française publiés aux États-Unis.

J. O. C. L'hommage universel à Marie se prolongeait bien dans cette impressionnante visite universelle de la J. O. C. — en son vingtième anniversaire là-bas, quinzième ici. Journées de stratégie du travail chrétien, plan d'un monde nouveau du travail manuel qui veut gagner plus que le pain: la vie éternelle, dont l'Évangile selon Marx voudrait priver les hommes. Délégations remarquables de tous les points de la géographie: des Indes en éveil, de la Chine en émoi, de l'Allemagne en croix, de l'Autriche en piteux voisinage, de cinquante pays en opposition à la Russie absente, mécanisée comme un robot. Les séances d'étude étaient réservées; la présence du chanoine Cardijn en garantissait la technique et le sérieux; une charte mondiale promulguée solennellement à l'Université de Montréal a mis en route une Internationale jociste, qui devra faire son chemin. — « Plus le socialisme et le communisme s'évertuent à se présenter comme les défenseurs de la classe ouvrière, plus nous devons montrer que la J. O. C. seule travaille à sa libération, pour la paix temporelle et spirituelle du monde, dans le Christ. » On veut pour la jeunesse « de 14 à 25 ans, de l'école au mariage », plus de formation, d'égards, d'amusements sains, de préparation à un foyer, de préparation de foyers, de protection officielle des organisations mondiales. La tâche de former une jeunesse chrétienne est ici plus facile, grâce à l'école et aux parents chrétiens. Il s'agit de garder nos pratiquants du dimanche pratiquants la semaine, au travail, aux syndicats, aux bons logis, aux loisirs féconds. Du côté matériel aussi, la tâche est plus facile qu'aux vieux pays surpeuplés, divisés en classes sociales, en croyants et en insouciantes, en trop riches et en trop pauvres, sans moyens de sortir de la pauvreté. Souhaitons aux Jocistes de grandir en nombre, en influence et en conquête, pour le double salut, éternel et temporel, des individus, et pour la beauté du travail manuel, qu'a divinisé le Christ ouvrier, *Faber, fabri filius*.

J. A. C. Aux Trois-Rivières, 6,000 jeunes agriculteurs ont célébré le dixième anniversaire de notre jacobisme, une autre affirmation de vigueur. « Quelque chose a changé, leur a dit Mgr Desranleau. Aujourd'hui, ça va bien; demain, ça ira mieux. » MM. les ministres Duplessis et Barré ont prodigué les belles paroles. On eût aimé que M. Bégin, ministre de la Colonisation, eût été là pour offrir des terres neuves aux jeunes qui en manquent. Ce serait pourtant

capital, selon M. Barré: « Notre peuple est une réalité à cause de l'élément rural. Il est bon de le dire de temps à autre. Vous avez droit à ce que nous faisons notre devoir; nous allons le faire. » C'est toujours pour demain. Et M. Duplessis: « Jeunesse, Agriculture, Catholicisme, voilà trois éléments de la plus grande importance pour une nation. La Jeunesse, c'est l'avenir d'un pays; l'Agriculture, c'est le passé, le présent et l'avenir; et le Catholicisme, voilà l'éternité... Vous pouvez certainement compter sur le gouvernement de la province, car je puis vous assurer qu'aucun effort ne sera épargné, aucun argent ne sera refusé lorsqu'il s'agira d'augmenter le rendement de notre population agricole, et d'assurer la prospérité et le bien-être des cultivateurs... Tous les pays du monde qui ont négligé la terre ont été voués à la misère et à l'extinction. La terre, c'est la garantie de la survivance provinciale, de la survivance canadienne... La terre doit être le fondement de la vraie prospérité, de notre stabilité économique. » — Le fondement se rétrécit, car notre proportion rurale est réduite au quart de la population totale, et elle n'augmente guère faute d'un grand mouvement colonisateur. Regrettons que nos 6,000 congressistes n'aient rien eu de plus solide à rapporter aux quatre coins de la province. Que sert d'aimer la terre si l'on n'a pas les moyens d'en avoir une?...

Réforme Le refus du sol et du logement viole un premier droit naturel, le droit à la vie, et provoque un juste mécontentement qui peut mener à l'injuste révolte. Aux Balkans, les agitateurs de Moscou, pour mieux camoufler leurs visées politiques de domination, n'ont pas manqué de pointer le doigt vers les trop grands domaines qui faisaient loucher les trop pauvres. « En Chine aussi, d'après les *Études* (mai, p. 168), les réformes que propose le communisme méritent un plein assentiment: la terre aux laboureurs, des fermages plus équitables... pour abolir le prolétariat rural, créer de petits propriétaires, assurer à chacun la dignité du travail libre et le minimum vital. » Cela n'est-il pas juste? Absolument chrétien? L'argent prêté à 30 et 40% jetait le pauvre débiteur en proie au créancier. D'où les malaises, le succès des révolutionnaires qui font flèche de tout bois. Ici, la récente expulsion des quinze familles de vétérans des inutiles casernes de l'île Sainte-Hélène a indigné tout le monde. M. J.-O. Asselin, président du Comité exécutif, a parlé « d'acte criminel » et *le Devoir*, après avoir fait la part des choses (l'occupation des casernes par ces familles était *illégale*), conclut: « N'empêche qu'il y a à l'île Sainte-Hélène des jeunes enfants qui passent la nuit à la belle étoile par la faute du gouvernement de notre pays. Et l'on s'étonnera ensuite qu'il y ait chez nous des communistes. » Des associations proposent d'aménager le vaste camp de Longueuil et d'autres, payés de l'argent public, habitables en toutes saisons, capables de recevoir des milliers de personnes, à deux pas de Montréal. On a déjà démolit des casernes bien bâties, sans bâtir les logis nécessaires. Le bon sens crie, et nous crions avec lui. Qu'on affecte les édifices de guerre à la vie en paix!

Aux pessimistes Arnold J. Toynbee est un des plus célèbres historiens contemporains. Dans *The Atlantic* de juin, sous le titre « Civilization On Trial » (en exergue: « Who will survive? »), il prend une vue d'ensemble sur les dix-neuf civilisations qui se sont succédé sur la planète depuis les six mille ans d'histoire connue, s'arrête à l'étude des cinq qui ont survécu et s'interroge sur l'avenir incertain du monde de l'âge atomique. « Il faut diriger son attention sur l'histoire des civilisations et des peuples qui, à la lumière de leur comportement passé, semblent les plus susceptibles d'arriver à l'avant-scène d'un monde unifié, quel que soit le sort de l'humanité. »

Or, parmi les peuples vigoureux qui ont toutes les chances de survivre, il place notre petit peuple. Les éternels pessimistes de chez nous pourront, aux heures de cafard, méditer ces paroles que nous citons au texte pour leur garder leur saveur: « If the future of mankind in a unified world is going to be on the whole a happy one, then I would prophesy that there is a future in the Old World for the Chinese, and in the island of North America for the *Canadiens*. Whatever the future of mankind in North America, I feel pretty confident that these French-speaking Canadians, at any rate, will be there at the end of the story. »

Centenaires irlandais En 1847, deux épreuves pour l'Irlande: la Famine et la mort d'O'Connell.

A Montréal, récemment, Mgr D'Alton, primat d'Irlande et archevêque d'Armagh, remerciait encore les Canadiens français de leur hospitalité, de leurs soins aux émigrés typhiques. Les 8,175,000 Irlandais de 1845, dépossédés de leur sol par la persécution d'Elisabeth, éprouvés par la disette de patates et forcés de payer tribut aux seigneurs protestants et au clergé anglican, n'étaient plus que 6,552,000 en 1851. — Aujourd'hui, ils sont à peine 4 millions. — Le pays languissait dans la pire pauvreté: la moitié ignoraient le goût de la viande. Un million moururent de misère en cinq ans et un million s'exilaient. Sombre et terrible histoire, qui faisait dire à Gladstone: « L'Irlande! l'Irlande! ce nuage à l'ouest, cette tempête qui menace, ce ministre des rétributions de Dieu sur une injustice cruelle, ancienne, rien qu'à demi réparée... » Si Cromwell n'extermina pas tous les Irlandais, il fit bien de son mieux. Les lois pénales continuèrent l'esclavage, et l'*union parlementaire* s'accomplit en 1801 sous promesse d'une émancipation qui n'arrivera qu'en 1929, et encore très limitée. Avec les récoltes siphonnées dans les coffres des *planters* et des lords anglais, la famine toujours en bordure était chose normale. En 1845, les patates donnaient une demi-récolte; en 1846, rien du tout. On enterra les morts par groupes, pendant que l'Irlande exportait orge, maïs, avoine et bétail en quantité plus que suffisante pour nourrir son monde: ne fallait-il pas d'abord payer les taxes et le loyer du sol?... Les papes Grégoire XVI et Pie IX lancèrent partout une quête pour les affamés. Nos églises y contribuèrent. Aujourd'hui, la population irlandaise est faible, mais l'émigration a servi à répandre la foi, surtout aux États-Unis, la foi qui résiste mieux à la persécution et à la misère qu'à la richesse dissolvante et embourgeoisée.

O'Connell Voici cent ans que le grand Daniel O'Connell est mort. Son dernier discours à la Chambre anglaise fut un navrant plaidoyer pour qu'on ne laisse pas périr ses compatriotes. Le noble tribun avait soixante-douze ans, il était malade; les médecins l'envoyèrent aux pays chauds. Il voulait mourir à Rome; il ne put s'y rendre, et mourut à Gênes, léguant son cœur à Rome et son corps à l'Irlande. Le grand agitateur de l'émancipation, « roi non couronné d'Irlande », parfois emprisonné, toujours adversaire de la révolte armée, avait étudié en France. Avocat, tribun, catholique à fond, il arracha les libertés en créant partout des associations, qui changeaient de nom dès qu'elles étaient abolies par Peel, *Orange Peel*. Élu député, il refusa le serment du *Test*, qu'on abolit enfin, par crainte de l'opinion mondiale, en 1829, cinquante-cinq ans après notre émancipation par l'Acte de Québec. Continuant la lutte pour le rappel de l'union et la pleine liberté, il connaît la prison, et pourtant les jeunes le trouvent bien lent. Ils continueront l'agitation tête contre une domination non moins têtue. La persévérance, la mort et l'exil des Féniens, puis des *Sinn-Feiners*, obtinrent enfin la liberté pour une Irlande morcelée, qui réussira bien à se ressouder l'Ulster. M. de Valera est un grand chef, inaccessible aux cadeaux et froid calculateur. O'Connell n'est pas mort tout entier.

AOÛT 1947

CORRESPONDANCE

Où iront-ils ?

RÉVÉREND PÈRE DIRECTEUR,

Après avoir lu dans *RELATIONS* de mai « Où iront-ils ? », j'ai eu l'occasion de visiter un orphelinat, et une idée m'est venue. J'en ai causé avec une auxiliaire sociale, qui la trouve bonne. La voici.

Pourquoi ne pas transporter en pays neuf des orphelins et orphelines, plus ou moins pâles, de cinq ans et plus, pas adoptés, pas susceptibles de l'être? Pourquoi les laisser grandir dans des édifices de ville, coûteux, surpeuplés, et dans des courettes où ils s'amuse sans rien apprendre? Transportés en pleine terre, ils pourraient aussi bien étudier dans les livres, puis étudier dans la nature, apprendre, tout en s'amusant, le jardinage et le travail si varié de la campagne.

A douze ou quinze ans, ils seraient plus forts, ils pratiqueraient mieux que les petits métiers de ville. A l'âge de sortir de l'orphelinat, si la bonne vocation agricole a pu les charmer, ils auront une ouverture dans les lots de colonisation; ils pourront se fabriquer une ferme bien à eux, devenir colons par goût, et pas des colons de misère! Cela soulagerait d'autant le surpeuplement des villes et accroîtrait le nombre des producteurs agricoles.

J'imagine donc des orphelinats construits en Abitibi, où le sol ne coûte rien et où les plus grands garçons feraient de la terre, leur apprentissage de défricheurs, et où les cadets s'habitueraient aux travaux du jardin et de la ferme, apprentissage pour eux aussi, en vue de leur avenir. Cela diminuerait le coût de leur entretien, constituerait une école gratuite d'agriculture pratique et donnerait des poumons et des muscles aux enfants de petite santé.

Quant aux fillettes, l'enseignement ménager n'y serait pas artificiel mais orienté vers les besognes à accomplir quand elles se marieront dans les colonies, toujours à court de femmes!

Je vous livre mon idée pour ce qu'elle vaut.

Montréal.

Yvonne JARRY.

Pas de politique...

RÉVÉREND PÈRE,

Abonné à *RELATIONS*, depuis la fondation de la revue je crois bien, je tiens à vous dire que je l'apprécie comme une publication solide, bien documentée et d'excellente tenue.

Toutefois, puis-je ajouter que je l'apprécie dans la mesure où elle ne s'ingère pas trop dans les questions politiques... Car une revue comme *RELATIONS* se doit d'être absolument indépendante. Il peut arriver qu'une mesure ait quelque chose à corriger; d'autre part, le gouvernement ne manque pas d'excellentes lois qu'il y aurait lieu sans doute de souligner davantage. Je représente le comté de Drummond-Arthabaska, et suis fier de mon titre de député *libéral*; d'ailleurs, je crois que vous êtes bien placé pour voir que le parti libéral plus que tout autre a mérité énormément par sa politique de sagesse et de prévoyance pour le bien du pays.

Espérant que vous prendrez ces remarques en bonne part, je me souscris...

Armand CLOUTIER,

Ottawa, Ontario.

Député de Drummond-Arthabaska.

La direction, en publiant ces communications, n'en approuve pas nécessairement la teneur. Elle veut seulement présenter à ses lecteurs des points de vue intéressants, motivés, originaux. Seules les lettres signées sont considérées et elles devraient habituellement se limiter à quelque trois cents mots.

L'INFLATION, LE COÛT DE LA VIE ET LES SALAIRES

Yves POISSON

LA QUESTION de l'inflation et de ses terribles conséquences hante de nos jours tous les esprits. On a encore en mémoire les liasses de marks allemands de 1923, qui engloutirent des fortunes entières et une partie importante de l'épargne populaire. Les journaux nous ont parlé de la désastreuse inflation qui sévit en Hongrie depuis deux ans surtout. En juillet 1946, le revenu annuel du Hongrois moyen ne valait plus, en devise américaine, que \$50. Le prix d'un seul billet de tramway, à Budapest, équivalait au loyer d'un mois pour quatre pièces, aux prix fixé par l'État durant la guerre.

Quel est donc ce fléau économique qui a l'air de suivre toutes les guerres et qui ajoute encore aux souffrances occasionnées par les conflits armés ?

On en a donné de nombreuses définitions. Quelques économistes ont même prétendu qu'elle est une conséquence de l'abandon de l'étalon-or, c'est-à-dire, en pratique, la conséquence d'une émission trop considérable de papier-monnaie en regard de la réserve d'or.

Le fait que plusieurs pays ont abandonné l'étalon-or, même en dehors des périodes de guerre, et que cette politique n'y a pas nécessairement provoqué une hausse des prix, a fait disparaître cette théorie, tombée en désuétude.

Les économistes contemporains s'en tiennent généralement, avec quelques nuances d'interprétation, à la théorie dite quantitative. La plupart d'entre eux admettent donc, au moins dans son essence, la définition suivante: « L'inflation est un état économique provenant d'une augmentation de la circulation monétaire dont l'effet est de multiplier le pouvoir d'achat de la nation, alors que les consommateurs ne peuvent bénéficier d'une quantité plus considérable des marchandises et des services qu'ils requièrent. »

C'est ce qui s'est produit depuis 1939. Alors que la circulation monétaire a augmenté dans des proportions qu'on aurait crues quasi impossibles avant la guerre, la quantité de produits et de services disponibles n'a pas augmenté parallèlement ou suffisamment. Pour établir une comparaison correspondant à la réalité,

disons que le volume de la monnaie est passé à 223.6% par rapport à l'année 1939 et à 317.2% par rapport à l'année 1934. Le tableau ci-contre donnera une idée plus précise de cette augmentation, de même que de celle de la production et du revenu national.

Une distinction s'impose tout d'abord après la lecture de ces chiffres. Comme la production de guerre ne peut évidemment pas être achetée par les consommateurs, on ne doit envisager, pour les fins de l'étude actuelle, que la production dite civile.

L'on constate que durant la crise économique de 1930-1934, le pouvoir d'achat (ou revenu national) était considérablement inférieur à la production nationale, alors que l'état de guerre a sensiblement modifié la situation, surtout si l'on ne considère que le chiffre de la production civile. En 1930-1934, le revenu national n'équivalait qu'à 78.6% de la production nationale, alors qu'en 1945 il égale au moins 85.0% de la production totale et 98.6% de la production civile. Il est évident qu'un revenu plus considérable s'accompagne d'une plus forte demande de la part des consommateurs. Ce fait se reflète immédiatement dans l'indice du coût de la vie établi par le gouvernement fédéral.

Il serait sans doute possible de critiquer la méthode adoptée pour le déterminer, bien que l'on doive admettre que les statisticiens rencontrent des obstacles considérables dans l'accomplissement de leur tâche. Une impasse se présente au gouvernement, qui se trouve dans l'impossibilité de consacrer, par une proclamation officielle d'une hausse du coût de la vie, des fluctuations causées par la transgression ouverte ou déguisée de la loi du plafonnement des prix. Les statisticiens du gouvernement pourraient-ils raisonnablement tenir compte, par exemple, du marché clandestin, qui semble malheureusement avoir une influence considérable sur les prix ? Ou de la diminution de la qualité de certains produits, dont le prix n'a cependant pas varié sensiblement ? La Commission des Prix elle-même semble, dans bien des cas, insuffisante à la tâche.

Il ne s'agit pas d'attaquer ou de défendre ici la politique antiinflationniste du gouvernement. Nous nous servons des chiffres officiels, qui sont quelquefois révoqués en doute. Ils sont tout de même très révélateurs.

Malgré les lois, les décrets, les ordonnances, l'action des tribunaux pour faire respecter le plafonnement, nous constatons que l'indice officiel du coût de la vie n'a pas su résister complètement aux pressions de la demande accrue du consommateur. En prenant comme base le chiffre 100, tel qu'établi au début du conflit, nous obtenons 120.1 à la fin de 1945, et 127.1 à la fin

Année	Volume de la monnaie	Production nationale brute			Revenu national
		a) civile	b) de guerre	c) totale	
1930-34...	2,207.6	4,095.6	—	4,095.6	3,221.6
1939.....	3,131.8	5,112.2	481.0	5,593.2	4,221.0
1945.....	7,003.9	9,730.7	1,592.0	11,322.7	9,627.0

REMARQUES. — I. Tous ces chiffres sont donnés en millions de dollars. — II. Les chiffres des années 1930-1934 sont une moyenne pour les cinq années. — III. Le volume de la monnaie comprend: 1° les pièces divisionnaires entre les mains du public; 2° les billets de la Banque du Canada et des banques à charte entre les mains du public; 3° tous les dépôts dans les banques à charte. Pour 1939 et 1945, ces chiffres ont été gracieusement fournis par la Banque du Canada. — IV. Les chiffres de la production nationale pour 1939 et 1945 ont été gracieusement fournis par le Bureau fédéral de la Statistique. — V. Les chiffres de 1945 sont estimatifs seulement.

de 1946. Converti à la même base, l'indice des prix de gros est passé d'environ 112 à environ 142, puis à 155, durant la même période.

Il n'est donc pas surprenant d'entendre le consommateur se plaindre sous le double fardeau qu'il a à supporter: la hausse du coût de la vie, que le gouvernement établit à 27%; les impôts et les taxes, dont l'augmentation est tout simplement effarante.

En 1944, les impôts et les taxes du gouvernement fédéral seulement ont absorbé 29.3% du revenu national; en 1945, environ 19%; alors que ce pourcentage était de 12.3 en 1939.

Du point de vue du contribuable, c'est ici le nœud du problème. S'il lui en coûte de 35% à 40% plus cher, peut-être davantage, pour vivre, il est clair qu'il cherchera à augmenter son revenu afin de ne pas se trouver dans l'obligation de diminuer son train de vie.

Durant la guerre, il était relativement facile au salarié d'y arriver en fournissant des heures de travail supplémentaires, qui lui rapportaient souvent, en proportion du temps requis pour le même travail, une fois et demie et même deux fois son salaire. Il n'était pas rare, non plus, que plusieurs membres de la même famille apportassent chacun leur part, souvent assez rondelette, de revenu. Depuis la paix, la situation a changé considérablement. Le travail supplémentaire a presque complètement disparu; un grand nombre de personnes, hommes ou femmes, ont perdu leur emploi. Que reste-t-il possible de faire au citoyen moyen pour compenser cette importante diminution de revenu ?

Alors qu'une foule de gens ne trouvent aucune solution à cet angoissant problème, les travailleurs syndiqués, s'appuyant sur la puissance de leurs associations, ont décidé de recourir à la grève. C'est ainsi que, bien d'autres facteurs entrant aussi en jeu, de grands syndicats étatsuniens et canadiens, dont les chefs et les membres ne se sont pas toujours souciés du bien commun, ont abandonné l'usine en vue d'obtenir des augmentations de salaire allant parfois jusqu'à 30%. Ce fut le cas des ouvriers de l'industrie de l'automobile.

Ce n'est pas le temps, dans une étude comme celle-ci, d'approuver ou de désapprouver la politique des salaires suivie par les industriels. Il n'est pas douteux que, dans certains cas, cette politique ait été mesquine et ait provoqué des grèves facilement explicables.

Mais si l'on envisage la question des réclamations ouvrières du point de vue du bien commun, une vérité saute immédiatement aux yeux: lorsqu'elles se manifestent par des grèves, elles ne profitent souvent à personne, même pas aux ouvriers eux-mêmes.

Si une seule classe de travailleurs obtenaient une hausse de salaire appréciable, il n'est pas douteux qu'ils en retireraient de nombreux avantages. L'effet de cette unique augmentation n'aurait sans doute pas une grande influence sur le coût de la vie. Si tous les salariés, par contre, bénéficiaient d'une augmentation équivalente, le coût de la vie en serait d'autant affecté et l'on peut se

demander qui, au juste, finirait par en bénéficier. Car il ne faut pas oublier que ce sont les consommateurs qui, en définitive, payent les salaires et traitements de tous les employés, puisque tous travaillent uniquement en fonction du consommateur.

Cette proposition nous démontre que le salarié, lui-même consommateur, devra se payer à lui-même, dans le prix augmenté des marchandises et des services qu'il se procurera, l'augmentation de salaire qu'il aura obtenue par l'entremise de son syndicat professionnel.

Le facteur temps, de même que la complexité de l'économie moderne, modifie sans doute quelque peu cet exposé de principe. En effet, les premiers salariés à bénéficier d'une hausse de salaire auront le temps d'en profiter quelque peu, c'est-à-dire jusqu'à ce que leur nouveau gain ait été absorbé par une nouvelle augmentation du coût de la vie. Mais ils perdent souvent dès le début ce gain probable par suite du chômage qu'ils s'imposent durant leurs grèves.

Un autre facteur entre aussi en jeu: la nature de la production dont la hausse de salaire aura augmenté le prix. Si c'est un objet d'usage courant ou de première nécessité, tout le monde en sera affecté, les employés les premiers. Si, au contraire, c'est un produit de luxe, seule la classe la plus aisée en supportera les frais. Ainsi, par exemple, l'augmentation du prix de la viande, au Canada, affecte évidemment beaucoup plus de gens que la hausse du prix d'une voiture de luxe, que seuls les plus fortunés peuvent se procurer.

On peut donc conclure que seuls les salariés employés à la fabrication d'objets de luxe pourraient bénéficier en permanence d'une hausse de salaire. Mais cela ne serait vrai qu'à condition que la demande de ce produit demeurât constante, ce qui n'est qu'une hypothèse improbable.

La vieille expression « spirale de l'inflation » est tout à fait juste. Dès que la circulation monétaire augmente sans contrepois, la valeur du dollar diminue. Si l'on cède, alors, à la tentation toute naturelle de compenser cette diminution par une augmentation de revenus, en l'occurrence les salaires, l'on provoque une hausse du coût de la production, dont les salaires sont une partie importante. L'indice du coût de la vie en enregistre immédiatement les effets. C'est alors que peut commencer une véritable course, susceptible de devenir désordonnée, entre la hausse des salaires et la hausse du coût de la vie. Cette course peut ne trouver son point d'arrêt qu'au moment où la monnaie est complètement dévaluée et où il faut recourir à la création d'une nouvelle monnaie. C'est en somme ce qui s'est produit en Allemagne en 1923, alors qu'il fallait plusieurs milliers de marks pour acheter le moindre objet de première nécessité. C'est aussi ce qui s'est répété, à un degré encore plus accentué, en Hongrie.

Y a-t-il moyen d'éviter tout danger d'un pareil état de choses au Canada et aux États-Unis? Jusqu'à présent on y a assez bien réussi.

On a considéré, depuis le début de la guerre, qu'il y avait quatre moyens de combattre l'inflation: a) l'augmentation de la production; b) la réduction du pouvoir d'achat par les impôts, les taxes et les emprunts publics; c) le rationnement; d) le plafonnement des prix. Ils

ont tous été mis en pratique avec un succès relatif mais réel. Le Canada s'est montré hardi pendant la guerre dans sa lutte contre l'inflation. Pourquoi ne le serait-il pas autant en temps de paix, prêt à adopter toute mesure jugée nécessaire pour vaincre ce fléau ?

CHRONIQUE MISSIONNAIRE

MASSES PAYSANNES D'ORIENT

J. MASSON, S. J.

Cet article sur la paysannerie des pays de mission sera suivi d'un autre sur le prolétariat industriel dans ces mêmes pays, prolétariat qui croît rapidement et qui soulève avec lui de formidables problèmes. (N. D. L. R.)

PAYSANS ET OUVRIERS, dans les pays de mission de l'Orient, ont en commun leur caractère de « petits », de « misérables ». Ces deux classes s'y rencontrent le plus massivement dans ce qu'on pourrait nommer le « cercle du milliard ». Prenez un centre plus ou moins au point de jonction de la Birmanie, du Siam, de l'Indochine et de la Chine et adoptez un rayon d'environ 3,000 kilomètres. La surface ainsi balayée — moins que 20 millions de kilomètres carrés, pas même un septième des terres émergées, — renferme la moitié de la population du monde entier!

Ce formidable bloc ne compte guère d'ailleurs que 1% de chrétiens, 2% si l'on fait entrer en ligne de compte les Philippines.

C'est là que vivent une paysannerie antique et innombrable et un prolétariat industriel récent mais de plus en plus nombreux. Les problèmes de chacune de ces deux masses doivent être examinés à part.

LES HOMMES DE LA TERRE

Du latin *paganus*, le français a fait *païen* et *paysan*, l'anglais *pagan* et *peasant*. Cette dérivation double marque un problème toujours ancien et toujours nouveau de l'Église conquérante: au temps de Constantin dans le monde romain, comme en notre vingtième siècle dans les pays de mission, les « hommes de la terre » qui sont en même temps les *païens* — offrent aux efforts des apôtres un champ de travail immense, fort peuplé et socialement important.

Il est facile de le voir!

Prenez une carte des densités de population par le monde. Où se trouvent les régions qui, par kilomètre carré, comptent plus de 100 habitants? Elles sautent aux yeux. Ce sont, en Afrique, la vallée du Nil; dans l'Inde, la plaine indo-gangétique et les côtes fertiles de l'Est et de l'Ouest; dans l'Indochine, les deltas des fleuves; en Chine, les régions de l'Est; au Japon, le centre et le Sud; en Insulinde, Java.

Maintenant, jetez un coup d'œil sur une carte des cultures. Vous constaterez que les zones de peuplement intensif sont aussi des zones de forte valeur agricole, où l'eau généralement abondante, qu'elle tombe du ciel ou coule des fleuves, et le soleil vigoureux permettent de belles cultures. Tous les géographes ont noté le fait, d'ailleurs évident.

Telle est la situation dans l'Inde. La civilisation indienne est enracinée dans le sol, puisque 70% au moins de ses habitants vivent directement à le travailler et à s'en nourrir. L'Inde immense est une nation de campagnards; ses villes

(dont quelques-unes pourtant dépassent le million) n'ont pas drainé un dixième de la population totale, qui est de 400 millions d'âmes. Et lorsque l'Indien d'aujourd'hui salue par son chant la Mère Inde, c'est d'une façon toute spéciale à cause de sa fertilité qu'il l'admire et qu'il la remercie. La vie d'un continent repose sur les épaules de ces paysans, pieds nus derrière leur charrue et leurs buffles étiques.

On relève des situations analogues à Java, où, dès les temps anciens, les Indiens apportèrent leurs cultures de riz et les éléments d'une civilisation supérieure.

Dans l'un comme dans l'autre de ces milieux agricoles, les régions les plus fertiles peuvent compter 200, 300, 400 habitants au kilomètre.

Comme dans l'Inde, ce sont le soc et la houe qui ont fait les groupes humains en Chine, et qui les ont multipliés. Le peuple jaune le sait, et ses anciens usages en témoignent. D'après les antiques institutions de l'Empire du Milieu, son souverain était tenu, tous les ans, de labourer un champ avec un soc d'or; et la cérémonie s'accomplissait fidèlement chaque année, devant le Palais de l'agriculture, à Pékin. La Chine fut de tout temps une immense réunion de villages familiaux liés ensemble par les fortes traditions de la piété filiale et du culte des ancêtres. Pearl Buck nous a excellemment décrit ce milieu dans *la Terre chinoise*.

Comme l'Inde avait rayonné vers Java, la Chine influença l'Indochine, dont ne la sépare aucune frontière naturelle, et que lui rattachent bien des similitudes. Actuellement, des 15 millions d'Annamites (en 1935), la majorité est fixée sur les alluvions des grands fleuves du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine, dans un pays de champs régulièrement cultivés, d'habitat permanent aux communications relativement faciles. Mais, ici comme en Chine, il a fallu domestiquer l'eau; le seul Tonkin compte 2,000 kilomètres de digues, dont certaines ont huit mètres de haut et qui toutes ont été construites et sont entretenues à bras d'hommes.

Ce sont ces mêmes bras d'hommes qui tiennent la charrue, sèment et repiquent le riz, soignent les buffles, bâtissent en bambous, torchis, herbes et palmes, les maisonnettes plus ou moins grandes qui se tassent en villages...

La Chine a aussi instruit le Japon. Des immigrants, venus notamment de Corée, ont enseigné à fond l'agriculture. « Si l'on met hors de compte la croissance urbaine due surtout à l'apparition de la grande industrie, l'intense peuplement japonais est strictement attaché à l'aménagement des rizières et aux cultures de thé. » (Vidal de la Blache.) Un aménagement minutieux du sol, l'irrigation assurée par les moussons, l'engrais fourni par les déchets de poisson et les herbes de la montagne, telles sont les bases d'une économie rurale aussi intensive que restreinte: en effet les terres cultivables n'atteignent guère que les 15% de la superficie totale.

Ce sont les pluies de mousson, portées par le vent saisonnier du sud-ouest, de juin à septembre, qui assurent le rythme de la vie agricole dans cette Asie paysanne qu'on vient de parcourir. Celle-ci peut bien leur emprunter son nom puisqu'elle en vit. Elle en vit car, sans ces eaux bienfaisantes, pas de crues fluviales, pas d'ondées célestes, pas de végétation, mais la famine et la mort. Avec elles, au contraire, peuvent croître et prospérer les grandes cultures alimentaires.

Celle du riz, tout d'abord et surtout. Recueilli peut-être jadis à l'état sauvage dans les lagunes que laissent après elles les crues des fleuves, le riz est devenu, pour l'Asie des moussons, la plante de culture par excellence. On en a multiplié les variétés; on en a tiré, par des opérations et répartitions minutieuses, plusieurs récoltes annuelles. Semis, repiquage, moisson, décortiquage, cuisson, préparation, autant d'activités qu'a fixées une tradition millénaire. Le riz, pour presque un milliard d'hommes, n'est pas seulement la base de la nourriture, c'est le symbole de toute une vie, de la vie tout simplement.

Vers le nord et vers l'ouest, le blé, qui nous est plus connu, mériterait les mêmes louanges. Le Christ en a fait le symbole de la fructification presque miraculeuse.

Ajoutons-y le sucre, les oléagineuses, les légumes, le thé, le café, le coton; nous avons toute la raison, et tous les moyens, de vivre d'une immense paysannerie païenne.

De vivre! Mais quelle vie, menacée par combien d'ennemis, inconscients ou conscients!

Que la pluie et le soleil ne se conjuguent point comme il faut, c'est la famine et, bien souvent, c'est la mort, pour des centaines de milliers, pour des millions d'êtres humains. Une tragique démonstration de ce principe a encore été donnée au Bengale en 1942-1943.

LE LOURD TRIBUT DU FERMAGE

La paysan compte sur sa moisson, non seulement pour se nourrir, mais aussi pour payer son fermage; car il n'est que rarement propriétaire du sol qu'il exploite, et doit payer un lourd tribut, en espèces ou en nature, au possesseur du terrain.

Si cette récolte fait défaut, hélas, comment en sortir, lorsqu'on n'a rien qu'une hutte de terre, quelques ustensiles et parfois le buffle des labourages? Que faire, sinon emprunter, creuser un trou plus grand, pour en boucher un plus petit?... Mauvaise tactique, dira-t-on? En est-il une autre, quand les enfants pleurent de faim, et que le créancier menace!

On s'en va donc trouver l'*usurier*, qui, par esprit de lucre, abuse de la situation. Il prend ses cautions et ses bénéfices. Pour un prêt peu garanti, l'intérêt annuel pourra aller jusqu'à 50%! Aussi, dans l'Inde par exemple, pour la majorité des paysans, l'endettement atteint d'effroyables proportions. Le tiers au moins de la récolte annuelle passe à payer les seuls intérêts des emprunts courants, et le fardeau de ceux-ci est tel qu'aucun des malheureux ne peut espérer s'en délivrer autrement que par la mort! Le reste de l'Asie paysanne n'est guère mieux partagé!

LUEURS À L'HORIZON

Pour obvier à ces situations misérables, des hommes généreux se sont trouvés, prenant en main les intérêts des petits terriens. Ils se sont recrutés chez les blancs et chez les indigènes, chez les laïcs et beaucoup plus encore chez les missionnaires. Pour aller au plus pressé, le P. Lievens, S. J., au Chota-Nagpur, étudie les *lois existantes*. Il défend devant les tribunaux ces illettrés que le seul mot de « tribunal » fait pâlir. Par le désintéressement de sa charité et le succès de ses initiatives, il provoque chez les aborigènes ce formidable

mouvement de conversion en masse, qui a donné finalement une magnifique chrétienté de 325,000 âmes en 1945.

D'autres, après lui ou ailleurs, essaient de prendre le mal plus à la racine encore, quoique plus lentement.

Ce qui manque au paysan, aux années mauvaises, ce sont des *réserves*: réserves d'argent pour payer ses fermages, réserves de bonnes semences pour mettre en ses champs.

Le P. Hoffmann, S. J., au Chota-Nagpur, et plusieurs autres ailleurs, créent des *organismes coopératifs* d'épargne et de prêts à petit intérêt, installent des associations paysannes pour l'achat et la répartition de graines sélectionnées.

Mais il faut aller plus loin encore: arracher définitivement et complètement des épaules du paysan le *fardeau de ses dettes invétérées*. On peut y arriver par l'économie privée, quand le fardeau n'est pas trop lourd. C'est impossible souvent, à cause de l'énchevêtrement des obligations. Il faut donc — et les puissances colonisatrices s'y emploient enfin depuis quinze à vingt ans! — *éteindre*, par une *intervention publique intelligente*, ces *créances sans terme* qui épuisent la paysannerie, et l'asservissent au propriétaire, à l'usurier.

Des missionnaires ont poussé plus loin leurs efforts. Ils ont acheté du terrain, l'ont fragmenté en parcelles suffisantes pour l'entretien d'une famille, ont appelé sur ces parcelles des fermiers de bonne conduite, amoureux de la liberté. Ils ont formé (comme les PP. Carmes belges dans l'Inde) de *nouveaux villages*, dont les habitants deviennent peu à peu propriétaires. Cette fois, c'est le salut assuré.

Mais, pour que cela dure, il ne faut pas seulement apurer les comptes lourds d'un passé d'esclavage; il faut préparer l'avenir, en *transformant le paysan, techniquement et moralement*.

La paysannerie asiatique, dans ses instruments et ses méthodes, est retardataire. La charrue de bois égratigne un sol qu'il faudrait profondément retourner. Un respect mal compris de la vie fait nourrir des années durant des bêtes vieilles et inutiles, au détriment du ravitaillement des bêtes en âge de travailler. Des scrupules religieux empêchent parfois l'emploi d'engrais animaux, qui seraient pourtant bien utiles.

Il faut aussi une *réforme morale*; il faut faire la chasse à cette imprévoyance qui dépense largement aux temps d'abondance sans songer aux jours de disette, à cette prodigalité qui disperse pour une fête religieuse ou profane la moitié des maigres revenus de l'année, à cette fantaisie qui ne sait s'astreindre au travail régulier.

LA TÂCHE DES MISSIONS

C'est une partie de l'œuvre des missions, tout cela!

Car les campagnards, en d'immenses régions, constituent l'écrasante majorité du peuple ou, au moins, la plus forte et la plus caractéristique communauté de travail. Un graphique récent les estimait à 90% aux Indes, à 85% dans l'Indochine, à 80% en Chine, à 50% au Japon.

Ces campagnards sont, la plupart du temps, des paysans, réduits à une misère noire: on estime qu'aux Indes un tiers seulement d'entre eux mangent à leur faim.

Si la pauvreté a été louée par le Christ, l'*indigence* affreuse ne mérite pas les mêmes appréciations. Elle est souvent mauvaise conseillère, poussant au découragement ou à la révolte.

On ne peut jamais l'oublier: les cités de Dieu ne se bâtissent durablement que sur des fondements humains sains et solides, et ceux-ci requièrent un minimum de bien-être et d'indépendance.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut prier et travailler, afin que l'Église missionnaire pénètre les masses paysannes païennes, le « paganisme ».

VALEUR MORALE DU CINÉMA

Max du ROURE

NOUS AVONS VU, dans un précédent article, la toute-puissante influence de cet art nouveau qu'est le cinéma sur l'âme de nos enfants. La nouvelle génération en est tellement imprégnée qu'on peut dire sans exagérer: « Tel cinéma, tel pays. »

Ceux qui se penchent sur les redoutables problèmes de l'éducation estiment généralement que 20% seulement des films peuvent être vus sans inconvénients par les enfants. Et ce chiffre est un maximum.

Durant le premier semestre de 1938, l'Association des spectateurs « Les Amis de l'Écran » a analysé 58 films français et les a classés ainsi:

- 12 films familiaux;
- 13 » pour adultes seulement;
- 16 » à réserver;
- 17 » à proscrire absolument.

Cette appréciation n'est pas parmi les plus sévères, tant s'en faut.

D'ailleurs, les « non-civilisés » eux-mêmes protestent contre l'immoralité des films. « Je suis Hindou, écrit l'un d'eux, les blancs m'appelleraient nègre... Je ne connais pas les autres aspects de leur civilisation, mais ce que je viens de voir et ce que j'ai eu l'occasion de voir d'autres fois m'incite à croire que le peuple anglais et le peuple américain sont les plus crétins et les plus immoraux du monde. » Il vaut mieux ne pas savoir comment cet Hindou qualifierait le peuple français.

Le recteur de la Faculté de littérature étrangère de l'Université de Pékin, Wong Quincey, qualifie le cinéma européen de désastre moral. « Le Chinois, écrit-il, s'est fait, à travers ces films, une horrible opinion des blancs, de leur moralité, de leurs passions sans contrôle ni frein. »

« Quelle masse d'homicides, déclare à son tour un sultan malais, de voleurs, de traîtres, de bandits, de faussaires, de dégénérés, d'épouses infidèles, de jeunes filles sans pudeur on voit dans vos films... Et dire que chez nous on a cru si longtemps à la supériorité de votre civilisation... »

Les témoignages de ce genre abondent. Citons encore une statistique datant de 1936 et portant sur 400 films projetés en France. On y a trouvé:

- 310 meurtres,
- 104 vols à main armée,
- 74 chantages,
- 34 incendies volontaires,
- 14 escroqueries,
- 642 cas de filouterie,
- 182 faux témoignages,
- 165 vols,
- 54 détournements,
- 192 adultères féminins,
- 213 adultères masculins,

soit un total de 1,993 crimes ou délits, et une moyenne de 5 par film!

Les commentaires seraient superflus; il suffit d'ailleurs, pour illustrer ces chiffres, de rappeler au hasard les titres des films suivants, choisis dans la production française, ou dite telle, d'avant guerre:

- Cargaison blanche,*
- Club de femmes,*
- Gueule d'amour,*
- La Bête humaine,*
- Les Bas-Fonds,*
- Le Chasseur de chez Maxim's,*
- La Garçonne,*

- La Garnison amoureuse,*
- Les Demi-Vierges,*
- La Maison du Maltais,*
- La Maison d'en face,*
- Le Puritain,*
- Le Quai des Brumes,*
- Le Ruisseau,*
- Lucrece Borgia,*
- Pépé le Moko,*
- Prisons de femmes, etc.,*

dont les titres, pour la plupart, disent bien ce qu'ils veulent dire... On est bien obligé de reconnaître, après cela, que le cinéma est actuellement une des principales causes de démoralisation, sinon la principale, et l'on peut affirmer sans crainte de se tromper que la France eût mieux résisté au choc hitlérien si les ressorts moraux des Français n'avaient pas été détendus et leurs volontés amollies par une Presse, une Littérature, et surtout un Cinéma profondément corrompus.

Que voyait-on, et que voit-on encore, dans l'énorme majorité des films?

D'abord, une atmosphère de *facilité*. Combien de fois le héros, en quelques quarts d'heure de projection, arrive à la réussite matérielle (et quelle réussite! Rien n'est trop beau au cinéma!) sans effort apparent, presque miraculeusement, par une chance prodigieuse. Combien de fois la dactylo épouse-t-elle le fils du patron multimillionnaire, rien que parce qu'elle est jolie!

Atmosphère d'*impureté* ensuite, où les désirs charnels sans freins, adultères, rapt, viols, scènes de passion ne se comptent plus sur l'écran, sans parler des vues indécentes...

Les lois morales, tout comme *les lois physiques*, y sont *truquées*. On nous montre les actes sans leurs conséquences, et la vie des criminels, pour un peu, nous ferait envie...

Cette psychologie par petits morceaux, ce découpage de la vie dont on ne montre que le côté rose, nous a trop habitués à faire comme le petit garçon qui suce la confiture de sa tartine et jette le pain dans un coin.

Le devoir désagréable est escamoté, le meurtre et l'adultère sont choses courantes — quant aux actualités, c'est la « sensation » à tous les étages...

Et pourtant, quelle puissance bienfaisante pourrait avoir le cinéma bien employé! Sans vouloir préconiser des histoires bêtes où toujours la vertu serait récompensée et le vice puni, ne pourrait-on faire sentir au public des salles obscures la tristesse, l'amertume qui se dégagent des passions non combattues, et toutes leurs conséquences malheureuses, et lui proposer surtout des exemples positifs de vie saine moralement et physiquement, lui redonner le goût de l'effort, remettre l'argent à sa vraie place, qui n'est pas la première, ni la deuxième, ne pas faire prendre des vessies pour des lanternes en donnant le spectacle du plaisir comme étant celui du bonheur, montrer enfin la joie profonde qui se dégage du sacrifice? Alors les séances de cinéma seront vraiment un repos, une détente, un entraînement vers une vie meilleure, et plus heureuse.

La vie d'une mère, par exemple, n'est-elle pas une suite continuelle de sacrifices? Et pourtant, elle ne changerait pas son bonheur contre un autre. Alors, pourquoi ne pas le dire à toutes les femmes qui prétendent ne pas vouloir d'enfants, parce qu'elles ne savent pas bien ce que c'est?

L'enfant, quand d'aventure on nous le montre à l'écran, est le plus souvent unique, entouré de jouets luxueux qui

l'ennuient et confié à une gouvernante. On fait de la famille l'usine à plaisir de l'enfant unique. Ne voit-on pas que, parallèlement, la famille nombreuse devient, dans l'opinion de la foule, une exception qui fait scandale ?

C'est que la vie est devenue plus difficile, et qu'on veut jouir de plus en plus, quitte à vieillir, mari et femme, en se regardant en chiens de faïence, au coin de la cheminée où aucun enfant ne se sera jamais brûlé les doigts.

Le cinéma nous plaît et nous attire parce qu'il est l'image de la vie. Mais il n'y a pas de vie sans fécondité... et nous aimerions voir sur les écrans des manifestations tangibles de cette vie toujours plus abondante que le Christ nous a promise. Mais on dirait que ce sont les hommes qui n'en veulent pas...

Qu'a-t-on fait, jusqu'ici, pour remoraliser le film ? Il y a bien quelques lois qui protègent la moralité des spectacles. Mais toutes les lois du monde ne feront rien si elles ne sont pas appliquées. Et elles ne le seront (en France, du moins) que si l'opinion publique les soutient. Or, chez nous, elle s'est montrée jusqu'ici pratiquement indifférente à l'immoralité du cinéma. Quelques familles se contentent de le boudier, jusqu'au jour où les enfants, émancipés (et ils s'émancipent de bonne heure, maintenant), ont à cœur de rattraper le temps perdu, en mettant, si l'on peut dire, les bouchées doubles.

Politique d'autruche. Le cinéma est un fait avec lequel il faut compter, et jouer serré. « Le microbe n'est rien, le terrain est tout », disait Claude Bernard. On peut transposer, et dire: Le cinéma n'est rien, ou peu de chose; le terrain familial, la réaction de l'enfant est tout. Et puisque, pas plus que le microbe, on ne peut éviter le cinéma, il faut plus que

jamais faire à nos enfants des âmes saines et fortes, pour tout dire: chrétiennes, et des systèmes nerveux bien équilibrés, qui leur permettent de remonter les courants dangereux.

Il faut aussi parler avec eux des meilleurs films, leur en faire sentir les beautés artistiques et morales, leur faire d'autre part toucher du doigt tout ce qu'il y a de malsain, de salissant dans les films immoraux, d'autant plus démoralisants que plus artistiques dans leur forme. Le vrai réalisme, qu'on prône si fort, ne consiste pas à ne montrer d'une robe que les taches, et de la vie que les souillures...

Tout cela demande, de la part des parents, un gros effort; *il serait bon qu'ils aillent de temps à autre au cinéma, qu'ils soient à la page*, s'ils veulent que leurs jugements soient acceptés par leurs grands enfants. Il faut qu'ils jugent objectivement, non en fonction des mœurs, trop souvent relâchées, mais d'après le seul critère infaillible, la Loi du Christ, non pas revue et corrigée à l'usage du monde par une certaine morale courante, bonne fille, qui laisse faire presque tout (pourvu que ça ne se sache pas!) et n'engage pas à grand-chose, mais telle qu'on peut encore la trouver dans l'Évangile, en version originale, si j'ose dire.

C'est difficile, c'est dur, et il faut donner l'exemple. Mais si chacun, dans sa petite sphère, fait son possible, tout son possible, de même qu'une petite pierre peut déclencher une avalanche, l'effort de chacun, inlassablement répété avec foi, finira par faire boule de neige et amorcer le mouvement puissant qui changera la face des choses.

Et alors... Alors, les générations futures seront peut-être meilleures que nous, et notre pauvre vieux monde, fatigué de vivre sans Dieu, et candidat au suicide, recouvrera la santé et l'équilibre, et oubliera la bombe atomique.

DOCUMENTAIRES

AUXILIAIRES SOCIALES ET FOYERS NOURRICIERS AU SECOURS DE L'ENFANCE ABANDONNÉE

Ce documentaire illustre le rôle du foyer nourricier et de l'auxiliaire sociale que met en vedette le cinquième article (juillet 1947) du P. Albert Planté, dans sa série sur les « Placements familial et institutionnel ». (N. D. L. R.)

Cas n° 1. — A onze ans Lucie fut traduite devant la Cour juvénile pour les raisons suivantes:

1° Milieu familial très mauvais; d'où

2° Vagabondage de l'enfant, laissée sans surveillance, avec la conséquence que cette enfant devint vite une perversie.

Il fallait de toute évidence la retirer de son milieu familial. Où la mettre ? On l'interne avec les délinquantes de X...

D'abord elle se montre docile; peu à peu, entraînée par l'exemple des autres, dont la plupart sont plus âgées, et surexcitée par la contrainte que le règlement impose forcément, l'enfant commence à se révolter; elle se cabre, elle imite les plus indisciplinées. Son séjour n'a été marqué que par une série d'actes de révolte.

Lucie a passé environ cinq ans à la Réforme; elle a aujourd'hui dix-huit ans. Elle écrivait dernièrement ces lignes, qui révèlent une merveilleuse compréhension d'elle-même: « Ce qu'il m'aurait fallu à onze ans, ce n'était pas la Réforme... J'avais un caractère moins osé qu'aujourd'hui... Ce n'était pas la continuelle contention d'une Réforme qu'il aurait fallu à ma jeunesse bafouée... Je ne suis pas extrêmement méchante, et je sens le besoin de refaire ma vie; mais je ne suis pas à l'âge particulièrement facile, j'ai besoin de compréhension, de clémence et d'une bonté aveugle... Nulle part je

ne trouverai cela, et pourtant je ne veux pas sombrer dans une complète déchéance... »

Depuis une couple d'années Lucie est confiée à une agence sociale. Le travail de rééducation psychologique et sociale n'a pas été mince. Lucie désirait par-dessus tout trouver une maman compréhensive et indulgente. Plusieurs placements familiaux ont été tentés. Mais ses saillies d'humeur, ses indécidatesses, ses grossièretés, sa paresse, ses mauvaises tendances d'enfant perversie et son instabilité de caractère rendaient vite la tâche insupportable aux meilleures volontés. Il a fallu enregistrer bien des insuccès avant de constater quelque progrès chez la pauvre Lucie révoltée, déprimée et mal préparée à affronter les heurts de la vie.

Enfin, après dix-sept mois de lutte et d'efforts sincères de sa part, de patience et de bonté chez ceux qui travaillaient à son relèvement moral et à sa stabilisation, on vit poindre un espoir de succès.

Devant cette volonté sincère mais faible on persista à chercher de nouveaux foyers. Chaque essai marquait une étape dans la voie du progrès, et maintenant cette jeune fille qui blasphémait hier quand on lui parlait du bon Dieu, et qui ne voulait jamais s'approcher des sacrements parce qu'il lui était impossible de passer une journée en état de grâce, communie maintenant régulièrement deux ou trois fois la semaine, par pure conviction personnelle.

Lucie a trouvé la maman de ses rêves, le foyer bienveillant et chrétien qui a osé courir le risque d'accueillir une délin

quante, un foyer où l'indifférence et l'égoïsme n'existent pas. Les résultats sont merveilleux. Tous les jours on voit s'épanouir cette âme longtemps comprimée, étouffée par le dépit de se sentir seule au monde. C'est le miracle du bon placement familial. Lucie l'a tellement compris qu'elle disait dans un élan de reconnaissance: « Lorsque je serai mariée, je serai la maman de vos protégées qui n'auront pas de foyer ni de maman pour les aimer. »

Cas n° 2. — Pierre est un gamin de treize ans référé au centre social par la Cour des jeunes délinquants, où l'ont amené ses absences réitérées de l'école. Une enquête révèle que la mère, séparée depuis quinze ans de son mari, a vécu trois ans avec le père naturel de Pierre, l'a quitté quelques mois après la naissance de l'enfant et vit actuellement avec un autre individu séparé de sa femme.

Pierre, ballotté d'un endroit à l'autre depuis sa naissance, fut placé à neuf ans dans un orphelinat, et depuis six mois il habite avec sa mère. L'enfant est insubordonné, vagabonde des journées entières et s'amuse à faire les cent coups dans les ruelles, qui n'ont plus de secrets pour lui. Il a conçu une haine rageuse contre sa mère depuis qu'il connaît le mystère de sa naissance; il ne lui ménage pas les épithètes les plus injurieuses. Il a adopté un air frondeur et calque la démarche d'un soldat rencontré dans un tripot; il entre en battant les portes, en martelant le pas, et se calcule heureux quand il réussit à provoquer la colère de sa mère.

Après étude du cas, on essaie le placement familial. Un ménage sans enfants, ce qui répond au désir de Pierre, est choisi dans un milieu rural. Les époux C..., relativement jeunes, semblent comprendre le problème, de sorte que leur collaboration est assurée. Les premiers mois d'adaptation furent pénibles de part et d'autre. Pierre se montra souvent insupportable et reporta sur Mme C... le mépris qu'il nourrissait pour sa mère. M. C... dut intervenir plusieurs fois, de façon énergique. Sentant le besoin de se venger de la contrainte, l'enfant écrivit à sa mère une lettre débordante de propos haineux. Quelques semaines passèrent assez paisibles sur ce point, mais un soir, dans un accès de colère, il lança des mots si malsonnants à l'adresse de Mme C... que M. C... fit entendre bien clairement à Pierre qu'à son foyer le respect était devoir fondamental. Il plaça l'enfant dans l'alternative de s'amender ou de s'en aller. L'atmosphère calme et sympathique de ce foyer, la condescendance des époux devant ses autres fredaines et leur bonté réelle à son égard firent réfléchir l'adolescent.

Une maladie subite de Mme C... et son départ pour l'hôpital permirent d'apercevoir les résultats obtenus en quelque dix mois de vie familiale. Pendant toute l'absence, Pierre fut impeccable; il s'appliqua bravement à mettre en pratique les avis que Mme C... lui avait souvent répétés sans beaucoup de succès et fut un véritable compagnon pour M. C... Apprenant le retour de la dame, et connaissant le soin qu'elle mettait à ranger tout dans la maison, Pierre s'affaira à mettre de l'ordre pour lui être agréable, et les jours qui suivirent le retour il s'ingénia avec une belle gaucherie d'adolescent à se rendre serviable.

Pierre a encore ses mauvais moments; il sent le besoin d'affirmer sa personnalité, mais le souffle méchant semble tari de ses actes. Il réalise qu'on le considère comme l'enfant de la maison et fait siens les intérêts de M. C... Il voit chaque mois son petit pécule grossir; il pourra bientôt se procurer une bicyclette, rêve de ses treize ans.

Cas n° 3. — Louis, garçonnet de douze ans, bien robuste, vendeur de bonbons dans les théâtres, a dû être placé dans un orphelinat à cause des conditions familiales suivantes: la mère séparée habite avec un gérant de théâtre, lui-même séparé, qui facilite l'entrée de Louis au théâtre. Le garçon ne

veut plus aller à la classe. Les conditions bien différentes à l'orphelinat le poussent à y mettre le feu pour le détruire. Louis passe à la Cour juvénile. Mis sous observation, il subit les examens psychologiques: il pourrait poursuivre ses études jusqu'à la septième année; on lui découvre des aptitudes pour la mécanique et l'on recommande un bon placement familial chez un cultivateur qui a des instruments aratoires, tracteur, etc., afin qu'il puisse développer ses goûts pour la mécanique. Après deux échecs, il est reçu dans une famille où le chef, plutôt jeune, le traite en véritable compagnon de travail. Les efforts de Louis sont récompensés par des voyages chez sa mère, qui coïncident toujours avec les voyages d'affaires de son père nourricier. Louis a le grand avantage d'avoir comme institutrice une psychologue de l'enfance. Elle aime Louis et le traite spécialement, de sorte que l'auxiliaire constate, lors de ses visites, une grande amélioration de ce garçon, passé de l'insubordination et de la rudesse à une soumission et une douceur extraordinaires.

Cas n° 4. — Robert aura bientôt quatorze ans. A la mort de sa mère il y a deux ans, il est placé dans un collège; en dépit de son application, les succès sont à peu près nuls. Amené à une agence sociale, il subit un examen psychométrique qui révèle une arriération mentale assez prononcée.

Robert ne veut plus retourner à l'école: sa haute taille lui fait honte parmi ses petits compagnons. Il demande à entrer comme livreur chez un boulanger, métier qu'il ambitionne.

Une famille de petit village accepte de le recevoir en dépit de son jeune âge et lui confie un peu de travail. Les parents nourriciers, surtout la mère, délicats dans leurs sentiments, s'ingénient à lui rendre attrayant leur foyer qui n'a jamais connu les rires d'enfants. Cependant, durant plusieurs mois, l'assistante sociale doit s'appliquer à obtenir d'une part la docilité de l'enfant et d'autre part une certaine conciliation des parents.

Robert, consciencieux à l'ouvrage, ne sait pas utiliser ses loisirs: pour lui, une bonne soirée amusante consiste en une flânerie prolongée au comptoir d'un restaurant. Les vantardises ou les histoires équivoques, qu'il ne comprend d'ailleurs pas, d'une jeunesse peu recommandable, suffisent à combler ses désirs. La partie est longue à gagner: punitions ou sermons sont inutiles si l'on ne substitue pas un intérêt qui prime celui qu'on retranche. Vu le bas niveau intellectuel de Robert, le choix est limité. L'automne vient opportunément à la rescourse: Robert est un fervent du gouret. Le père nourricier propose un échange: si Robert veut sacrifier ses veillées au restaurant, il trouvera dans son bas de Noël les patins qu'il convoite. L'enfant consent. Lié par sa promesse, il passe les soirs à la maison, et les époux, sacrifiant leur tranquillité, lui permettent de recevoir des camarades.

L'évolution du cas en est à ce stage. L'hiver n'est pas fini: l'ingéniosité du boulanger saura bien trouver autre chose au printemps.

Cas n° 5. — Paul et Jean, douze et quatorze ans, sont orphelins de mère depuis l'âge de deux et quatre ans. Quand l'auxiliaire les prit sous sa tutelle ils avaient six et huit ans. Ils n'allaient pas à la classe, souffraient de dénutrition et avaient subi toutes sortes de mauvais traitements. Ils demeuraient en pension chez une veuve, qui avait elle-même sept enfants. Conditions matérielles et morales des plus déplorable. L'auxiliaire en retire la famille, composée du père qui gagnait alors \$14 par semaine, d'une fillette de cinq ans et des deux garçons qui nous intéressent. Elle réorganise un foyer, où des domestiques prendront soin des enfants avec plus ou moins de succès.

Le père, qui aime beaucoup ses enfants, fait de grands sacrifices pour améliorer les conditions familiales; mais la

pénurie de domestiques aptes à donner l'éducation aux enfants met l'auxiliaire dans la nécessité de placer les garçons dans une institution. A la fin de chaque mois, c'est toujours une fête pour le père de recevoir ses garçons et sa fillette, placée elle aussi dans un orphelinat. L'été, les enfants passent les vacances dans des colonies. L'auxiliaire décide de faire connaître la vie de la campagne aux garçons, jamais sortis de la ville. Ils furent envoyés en pension chez des cultivateurs sans enfants. Le caractère très sociable et l'amour vrai de ces parents nourriciers contribuèrent pour une large part à rendre ce foyer des plus accueillants et des plus favorables aux garçons.

Un bon matin, sac au dos, l'air joyeux, ils prennent l'autobus chez Dupuis pour la mystérieuse randonnée, longue de trois heures à dix heures du soir. Les enfants avaient laissé un billet de remerciement pour leur papa, parti au travail.

La correspondance se fait régulière, joyeuse, annonçant toujours de nouvelles découvertes. Les garçons ne connaissaient rien de la ferme. Quand il revinrent à l'automne, le père ne cessait de jubiler de les entendre raconter leurs aventures en se rendant à la beurrerie, en organisant une partie de pêche, en allant chercher le troupeau: les enfants étaient d'une exubérance peu ordinaire. L'auxiliaire écouta une après-midi durant les deux garçons lui expliquer la vie menée là-bas, les bons repas, les tours que M. R... leur jouait. Ils s'éveillaient de bonne heure pour ne pas manquer l'occasion d'aller avec lui au village porter les produits de la terre.

A l'automne ils rentrent à l'orphelinat, bien résolus de retourner en vacances chez M. R... Au jour de l'an, ils lui

adressent leurs souhaits sur une carte dessinée par eux-mêmes. La carte s'égara, et comme M. R... manifesta de la peine de ne pas avoir reçu de nouvelles, les garçons adressèrent une seconde lettre, que nous reproduisons textuellement. Elle laissera voir le bienfait d'un foyer temporaire et de parents nourriciers aimants plutôt qu'intéressés.

M. et Mme R.

J'espère que vous avez notre carte du Jour de l'An si vous ne l'avez pas reçu c'est qu'elle s'est perdue durant le trajet. Il paraît que vous avez vendu votre terre nous nous souviendrons toute notre vie des belles journées que nous avons passé chez vous, nous ne savons comment vous remercier dans tout les cas nous avons passé une belle vacance ç'a nous a fait beaucoup de peine de partir nous vous aimions du plus profond de notre cœur.

J'espère que nous nous rêverons je pense toujours à chez vous. Ma plume ne serait comment exprimez ma reconnaissance envers vous. Nous avons fait quelques petites gâcherie vous rappeler la foie ou nous avions défoncé votre couvercle de bidon à lait nous vous en demandons sincèrement pardon, vu, que vous n'aviez pas reçu notre carte du nouvel an, nous vous souhaitons bonne, heureuse et sainte année est le PARADI A LA FIN DE VOS JOURS. Bonjour.

Vos petits garçons reconnaissants,

PAUL et JEAN.

— Ce documentaire a été préparé en collaboration par quelques religieuses de l'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, sous la direction de S. Blanche Bellavance.

HORIZON INTERNATIONAL

U. R. S. S.: FAÇADE ET RÉALITÉ

ON FUT DÉSAFFAIBLIÉ quand M. Molotov refusa de s'associer au plan Marshall et entraîna dans l'isolement soviétique les pays d'Europe centrale, mais on s'y attendait. Donner de l'importance aux facteurs humanitaires dans une discussion politique eût été trahir les traditions soviétiques. Aux États-Unis, au contraire, on a toujours été porté à partager la prospérité avec les nations moins fortunées. Dès qu'un pays se trouve en état de crise, — que ce soit le Japon après des tremblements de terre, l'Allemagne après deux guerres, la Russie après une famine, — les Américains mettent sur pied d'énormes organisations de secours ou de réhabilitation. C'est ce que M. Marshall voulut faire encore cette fois, mais il était d'avis que les pays sinistrés fassent leurs efforts pour coopérer à l'initiative américaine. Il demandait également que les États intéressés présentent un plan global. Le Pape trouva le geste de M. Marshall généreux et sympathique. C'est ce que M. Molotov refusa d'admettre.

Une coopération pan-européenne avec les États-Unis eût entraîné les conséquences suivantes: d'abord les pays d'Europe centrale auraient reconnu que les États-Unis, décrits dans tous les manuels du communisme comme un pays pourri, étaient capables non seulement de régler leurs propres problèmes, mais d'aider considérablement les autres nations. Or, l'U. R. S. S. ne peut abandonner le rôle, que lui donnent ses panégyristes, de libératrice universelle.

Un plan coordonné eût facilité des échanges de vues entre les gouvernements finlandais, polonais, tchécoslovaque, etc., et les démocraties occidentales. Or ces pays satellites ne peuvent s'exprimer qu'à travers Moscou.

L'aide américaine eût exigé que l'économie des pays d'Europe centrale soit dirigée en vue du bien-être individuel

des pays respectifs et de l'Europe en général, mais Moscou veut que l'économie de ces mêmes pays soit organisée en fonction de l'économie soviétique.

Le plan Marshall eût aidé l'ensemble de la population des pays assistés. Moscou aurait voulu se servir de la bienfaisance américaine pour asseoir sa propre politique en faveur de certains groupes (les communistes préfèrent parler de « classes », mais c'est là de la légende! Quiconque favorise le parti, même s'il est millionnaire, est un « ouvrier »; quiconque s'oppose au parti, même s'il est un métallurgiste, est un « bourgeois »).

Donc, M. Molotov réunit les peuples d'Europe orientale dans son bercail, accusa les Américains de vouloir faire de la politique avec leurs dollars et condamna une partie notable de l'Europe à la famine. Machiavélisme? Incompréhension? Espoir d'imposer le point de vue soviétique aux Américains comme on l'avait fait pour le prêt-bail? Allez y voir! Les illusions que se font les soviétiques sur bien des sujets sont presque anormales.

A titre d'exemple, il peut être utile d'étudier le scénario du film *Kljatva* (le Serment). L'an passé, la plupart des films soviétiques, même les grandes réalisations de maîtres comme Eisenstein et Pudovkin, furent réprochés pour déviations idéologiques. Un seul, celui-ci, fut acclamé avec délire: il est censé représenter « la vie épique de Stalin ». A la mort de Lénine, Stalin jura et fit jurer au peuple russe (dans le film) qu'on resterait fidèle à la révolution. Tel fut le serment! Le film montre comment il fut prononcé et tenu.

Deux correspondants étrangers, un américain et un anglais, et M. le ministre Bonnet donnèrent au spectateur soviétique la ligne de il y a un an sur l'Amérique, l'Angleterre et la France.

L'Américain arrive à Stalingrad en pleine fièvre de plan quinquennal. On travaille le terrain pour y établir une usine de tracteurs. Tout se passe en plein désert. Au cours d'une excursion champêtre, Stalin a montré du doigt où il y aura des parcs, des écoles, des logements. Avant Stalingrad, il y avait la gentille ville de Tsaritsyn; mieux vaut ne pas en parler; c'est plus impressionnant de penser qu'avant les plans quinquennaux il n'y avait rien. *Manus tua haec fecit omnia*. Incidemment, sait-on qu'avant la guerre russo-japonaise, la Russie tsariste détenait le record du monde du pétrole? Pour l'ensemble de l'industrie elle venait en cinquième lieu après les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et la France (qu'elle dépassait en plusieurs domaines). En tout cas, avant le mot créateur de Stalin, les Russes achetaient leurs textiles en France, leurs couteaux et fourchettes en Angleterre et se faisaient raser en Suède. C'est ce que prétend *Kljatva*! Arrive l'Américain sans escorte, sans policier, sans G. P. U., en plein sur le chantier, où les gens travaillent avec des pelles et des pioches. Il veut voir le « bureau ». Il n'y en a pas. Il fait une scène: l'honneur de son journal est engagé. On ne pourra jamais bâtir l'usine au temps prescrit. Mais, quand l'imposant édifice s'élève, quel épanouissement! L'Américain est émerveillé; les travailleurs américains ne sont pas médiocres, mais ce qu'il voit à Stalingrad dépasse l'imagination. Quel hommage à l'ouvrier russe!

Il eût été peut-être moins fantaisiste de montrer sur l'écran un ingénieur américain, plutôt que ce journaliste, bon enfant, naïf, qui serre la main à tous, tape toutes les épaules, se conduit comme *Alice in Wonderland* (sauf qu'il a une faiblesse pour la vodka) et mène le train d'un *rotarian* de village au pique-nique annuel. Les ingénieurs américains foisonnèrent en U. R. S. S. durant le premier plan quinquennal, au Dnieprostroï, à Gorki, partout. Ils eurent de la misère à apprendre aux ouvriers russes comment se servir des machines compliquées qu'on faisait alors venir de l'étranger. L'épisode de *Kljatva* donnera une satisfaction mesquine à des gens du calibre d'Ilya Ehrenburg et fera rire les moujiks; c'est malsain pour les soviétiques de prendre les Américains pour des camarades cocasses... et bêtes! Cette illusion, comme toutes les illusions au sujet de l'Amérique, risque de leur coûter cher un jour.

L'Anglais qui intervient dans le film est un *gentleman* courtois, grave, sérieux, pro-soviétique. Durant les dix-sept ans qu'il a passés en Russie, il a souvent défendu l'U. R. S. S. dans ses correspondances. Il se présente au Kremlin et se fait annoncer pendant que Stalin est en conférence d'état-major avec les généraux. Il est reçu dans cette salle où se trouvent toutes les cartes militaires et supplie Stalin de prendre l'avion et de quitter Moscou cernée par les Allemands. Stalin lui répond avec beaucoup d'amabilité qu'il n'y comprend rien: « Et si vous, qui êtes au pays depuis dix-sept ans, et qui avez de la sympathie pour nous, ne comprenez pas la Russie, que penser de vos compatriotes? » On est assurément édifié de voir un correspondant étranger troubler ainsi une conférence d'état-major; mais... Stalin fut-il vraiment à Moscou durant les trois jours terribles où la capitale fut livrée à l'anarchie? Personne ne le vit alors: Moscou était en désordre; le peuple déchirait les portraits de Stalin, de Zhdanov, de Molotov, des grands chefs qu'on ne voyait nulle part et les foulait aux pieds. Les petits communistes s'enfuyaient en panique par la seule route laissée ouverte et se faisaient durement malmener par la populace. Cela, l'a-t-on oublié à Moscou?

Après Munich (1938), l'ambassadeur soviétique à Paris, M. Stein, s'en va avec deux de ses assistants au Quai d'Orsay demander à M. Bonnet une réponse au plan qu'il lui avait proposé. De quel plan s'agit-il? Du partage de la Pologne? *Kljatva* garde le silence sur ce point. D'ailleurs, M. Bonnet

ne s'y intéresse pas. A son poste de radio, il écoute avec approbation un discours de Hitler. Chamberlain l'appelle au téléphone. « Ah! vous aussi, vous l'écoutez? C'est comme si nous avions une conversation à trois. » Ils approuvent Hitler de se tourner contre la Russie (en 1938). Au moment où les soviétiques s'annoncent, « Célestine » l'appelle. Il envoie un secrétaire aux diplomates, avec des excuses de comédien, et va chercher sa belle.

Grand rendez-vous au club de nuit: il y a les nazis dans un coin, nos soviétiques de l'autre. Une danseuse acrobate fait des tours et, à la demande de l'assistance, dessine en pleurant une croix gammée: *Heil Hitler!* « Tiens! c'est ça la France », remarque un des soviétiques. Quand M. Bonnet entre, les soviétiques écœurés s'en vont. La guerre éclate; entre le fracas du canon, la ruée des blindés, le bombardement des villes, reviennent les pitreries de M. Bonnet dans sa boîte de nuit. C'est immonde. Il était difficile pour l'U. R. S. S. de montrer un tel mépris pour la France. Il n'est évidemment pas question du pacte Molotov-Ribbentrop. D'autre part, de 1933 à 1938, le parti communiste français, qui ne manquait pas d'importance, conduisit la campagne de défaitisme fixée par les VI^e et VII^e Congrès du Komintern: « travail » parmi les soldats, grèves sur le tas, surtout dans les avionneries et les transports, tentative de grève générale en 1938, jusqu'au jour où M. Thorez, qui avait signé ces programmes de défaitisme comme membre de la Commission de programme de l'Internationale Communiste (1928) et en avait dirigé l'application, déserta et s'enfuit en Allemagne. Il y a plus immonde que les orgies de Montmartre (vraies ou inventées), c'est la facilité avec laquelle des communistes, qui se disent français, laissent insulter leur pays après l'avoir trahi.

Que se dégage-t-il de tout cela? L'étranger est incapable de comprendre la Russie: les Russes sont un peuple à part; l'Occident est pourri, malhonnête ou bête. Quand on se croit incompris, on en vient facilement à s'estimer persécuté.

Cette conviction qu'ils sont persécutés va chez les bolchéviques presque jusqu'à la manie. Le film s'ouvre, en janvier 1924, sur l'assassinat d'un communiste par les *kulaks*. Désespoir de la veuve, des enfants. Au moment où il meurt, le communiste assassiné, Stephan Petrov, demande à sa femme d'apporter à Lénine et de lui remettre, en mains propres, une lettre où il raconte combien le peuple est persécuté par les kulaks. Ils en ont crucifié un; ils en ont fait mettre un autre dans une maison de fous. Plus tard, on nous dira que c'est ce que les kulaks faisaient dans toute l'étendue du territoire soviétique. La veuve s'en vient à Moscou, apprend que Lénine est mort, et remet le message à Stalin. Le but des grandes collectivisations de 1928 à 1933 sera de libérer la Russie des tortures qui lui sont infligées par les kulaks.

En janvier 1924, le G. P. U. (fondé en décembre 1917 sous le nom de Tché-ka) existait depuis un peu plus de six ans. La prison de Butyrki, le camp de concentration de Solovki avaient déjà acquis une renommée sinistre dans le monde entier. Quand les camarades internationaux vinrent à Moscou en 1919 et en 1921 pour la fondation du Komintern, ils dirent à Lénine combien on s'inquiétait à l'étranger de la « terreur rouge ». Lénine répliqua que cette terreur était indispensable au bolchévisme comme instrument de résistance à la « terreur blanche ». En janvier 1924, le G. P. U. était organisé dans toutes les villes, par toutes les campagnes d'U. R. S. S. Les grands chefs bolchéviques, à commencer par ceux qui éventuellement seraient liquidés par elle, chantaient les louanges de cette institution, « l'œil vigilant du prolétariat ». Ils en admiraient l'inflexibilité « de classe ». *Kljatva* ne laisse pas soupçonner qu'il y avait un G. P. U. en Russie; c'est, d'ailleurs, très impoli de faire allusion au G. P. U. quand on cause avec un communiste. Donner une

telle influence aux kulaks en janvier 1924, montrer les communistes comme autant de victimes sans défense, cela dépasse toute imagination. Un communiste authentique, d'autre part, ne comprendra jamais notre indignation devant ce régime policier, notre scepticisme devant la puissance souverainement malfaisante des « ennemis de classe »; il ne voit pas les souffrances terribles qu'il inflige; il hurle devant notre incompréhension et juge qu'on veut le torturer. C'est la même chose aujourd'hui. Ainsi les espions qu'on a emprisonnés au Canada ne sont pas des traîtres et des criminels; ce sont de sublimes patriotes qui souffrent pour leur amour du prolétariat.

Aux funérailles de Lénine paraissent Bukharin et Kamenev. Molotov et Mikoïan les accusent alors de renier l'héritage de Lénine; heureusement, Stalin est là; il saura « rallier le Parti autour du Comité central » et sauver la révolution. Ici encore nous nous trouvons en présence d'idées fixes. A cette époque, Staline constituait avec Zinoviev (la vedette la plus considérable du parti à cette époque) et Kamenev la *troïka* qui gouvernait la Russie et la sauvait des intrigues de Trotskij, malade et en convalescence dans le sud. Bukharin sera le fidèle allié de Stalin contre Zinoviev et Kamenev jusqu'en 1928. Stalin, en se proclamant persécuté, détruisait ses ennemis l'un après l'autre.

Secrétaire du Parti, créateur de la machine gouvernementale du Parti, Stalin avait déjà fait peupler la Russie de ses affidés. En créant le bureau d'organisation, la commission de contrôle, il préparait l'instrument qui lui permettrait de liquider l'opposition. Jusqu'en 1923, le Comité central du Parti, organe exécutif suprême du parti communiste, était dominé par une poignée d'hommes, anciens compagnons de Lénine, dont Stalin voulait énerver le pouvoir. Au XII^e Congrès du Parti, Stalin avait fait notablement élargir le comité central et y avait introduit plusieurs de ses amis. Néanmoins, même en janvier 1924, il était insensé de dire que Stalin rallierait la Russie autour d'un *Comité central* qui alors comprenait Bukharin, Evdokhimov, Zinoviev, Kamenev, Lashevich, Piatakov, Rakovskij, Rykov, Tomskij, Trotskij et tant d'autres qui devaient être éventuellement liquidés. Seulement, d'après la légende et le film, le Comité central, c'est Stalin, indignement persécuté par des traîtres. Stalin est la Russie, le prolétariat mondial; il porte dans son être les plaies des classes opprimées; son intelligence embrasse les espérances de demain; sa volonté toute-puissante en poursuit la réalisation. Comment un homme qui veut paraître souverainement désintéressé a-t-il pu « liquider » tant de ses vieux camarades ?

En décembre 1925 (mais ceci n'est pas dans *Kljatva*), Stalin expliqua au XIV^e Congrès du Parti communiste pourquoi il n'avait pas fait exclure Trotskij du Bureau Politique, comme Zinoviev et Kamenev l'avaient demandé :

« Nous ne fûmes pas de cet avis; parce que nous savions que la politique d'exclusion est pleine de grands dangers. La méthode d'exclusion, c'est la méthode de la saignée — et ils demandaient du sang — elle est dangereuse, contagieuse. Aujourd'hui, on en exclut un: demain, un autre; après-demain un troisième, et alors que reste-t-il du parti ? »

Que reste-t-il du vieil état-major de la révolution d'octobre, des anciens compagnons de Lénine, du Bureau politique de janvier 1924 ? A peu près tous ont été supprimés par Stalin. Le survivant, c'est la victime suprême, l'homme juste, sage et bon, qui sera toujours injustement persécuté jusqu'au jour où, ayant liquidé quiconque aura osé lui tenir tête, il passera son temps à caresser les petits enfants, à causer placidement avec les kolkhoziennes, à poser en père des peuples.

Quand un accident se produit dans les grands ouvrages des plans quinquennaux (on ne fait pas allusion aux travaux gigantesques, comme le canal de la mer Blanche, certaines

voies ferrées de Sibérie, etc., réalisés par le G. P. U. et ses armées de travailleurs prisonniers), c'est évidemment la faute de l'étranger. On ne blâme pas l'incompétence d'ingénieurs improvisés, les mauvaises conditions dans lesquelles les ouvriers étaient obligés de vivre, de travailler et de se loger, les incroyables « inspections » du G. P. U. qui maintenaient directeurs, ingénieurs et ouvriers dans un état de suspicion qui avoisinait parfois la folie. Ce que Kravchenko finit par voir, les chefs communistes s'entêtent à l'ignorer; c'est tellement plus commode de blâmer l'étranger. On montre dans le film un de ces actes de « sabotage »; on ne parle pas de la chasse aux trotskistes, des guerres sournoises que se font les communistes les uns aux autres et du désordre que cela entraîne dans la production; on est persécuté par l'étranger, et cette persécution resserre les cœurs autour de Stalin.

Le clou du film, au moins dans cet ordre d'idées, c'est l'incident suivant. Après les triomphes du plan quinquennal, dont la description s'inspire plus de l'« épopée pour enfants » de l'écrivain soviétique Marchak que des rapports que présentait le commissaire de l'industrie lourde, Ordzhonikidze, il y a grande fête au Kremlin. Les ouvriers, les kolkhoziens ont été invités au Kremlin pour un grand banquet au cours duquel il y aura un programme artistique, dit Stalin, « pas méchant ». A la fin du dîner, la veuve du début cause familièrement avec le grand chef: « Est-ce qu'il y aura la guerre ? » Stalin hésite un peu, et répond modestement qu'il craint que oui. L'entourage capitaliste en veut tellement aux magnifiques conquêtes socialistes.

Or, en 1928, le VI^e Congrès du Komintern s'était réuni à Moscou. Après un rapport du communiste anglais Bell, le Congrès avait voté une énorme résolution sur la façon dont les communistes devaient se préparer à la guerre imminente. Tout y était: la lutte contre l'impérialisme capitaliste dans les colonies; les révoltes à préparer aux Indes, en Égypte, en Afrique du Sud, dans l'Amérique latine; l'organisation défaitiste dans les armées; la préparation des grèves révolutionnaires, des soulèvements populaires. De plus, le même Congrès nomma une Commission pour préparer un Programme de l'Internationale communiste. Elle était sans doute présidée par Bukharin, mais nous y trouvons toutes les grandes vedettes du communisme contemporain: Stalin, Thorez, Kolarov, Kuusinen et tant d'autres encore. Ce Programme fixe dans le dernier détail la stratégie de la guerre civile, le renversement violent de la société capitaliste, la dictature terroriste du prolétariat, la lutte pour l'avènement de la République soviétique mondiale. Ce « Programme » ne fut pas changé par le VII^e Congrès de 1935. Il constitua jusqu'à la guerre mondiale le manuel du communiste. De cela, Stalin ne souffle mot à la veuve ouvrière. Il lui montre, peu de temps avant le pacte Molotov-Ribbentrop, combien le « capitalisme » en veut à la patrie socialiste. Encore une fois, quand il prépare ses coups contre ses ennemis vrais ou présumés, le chef soviétique ne manque jamais de poser en victime innocente, persécutée pour la justice.

Il y a encore plus paradoxal, peut-être même plus profond. Stalin a la nostalgie de passer pour le plus débonnaire des hommes. Ses gestes sont ceux d'un homme simple, doux, parfois un peu gauche et embarrassé. Il n'a rien de la morgue théâtrale d'un Mussolini, de l'inhumaine raideur d'un Hitler; il reste l'humble petit Géorgien qu'une incroyable fortune a élevé à un pouvoir fantastique, mais qui n'a rien perdu de son humanité. Tout le monde, dans cet étrange film, peut l'approcher. Il est désireux de partager le succès de la Russie avec les humbles. Dans une des scènes les plus dramatiques, l'apothéose finale qui suit la victoire, Stalin reçoit au Kremlin, au milieu d'une foule de généraux constellés de décorations, la pauvre veuve du début qui s'avance lentement vers lui,

une incarnation de la Russie souffrante, humble, persécutée, enfin triomphante. A elle, aux femmes d'U. R. S. S., mères de héros, Stalin attribue la victoire; il lui baise la main avant le rideau final. En voyant ce tableau — qu'on ne m'accuse pas de blasphème — je pensai au mot russe qui sert à rendre le terme biblique de miséricorde: *tcheloviekoliubie* ! amour des hommes. Stalin — telle est la leçon suprême de ce film — est le père des peuples qui composent la Russie! On le revêt de toutes les qualités d'un père — j'irais peut-être encore plus loin: il est l'incarnation de la sagesse russe; lui seul, doucement tenace, a eu raison envers et contre tous; il est d'une inimaginable bonté; il a souffert mais on ne le voit

pas faire souffrir les autres; il est humble, car il applaudit tout le monde sauf lui-même. Les ovations qu'on lui prodigue, il en fait cadeau aux petits...

Et c'est pourquoi nous ne pouvons pas considérer le communisme stalinien comme un phénomène simplement politique, ou économique, ou social. Il y a là quelque chose qui va terriblement plus profond. Dans l'histoire du monde, dans l'abîme des consciences humaines, le communisme n'a pas encore dit son dernier mot; et quel est ce mot, quelle est cette parole qu'on voudrait ne pas voir s'opposer aussi brutalement... au Verbe de Dieu?

Joseph-H. LEDIT, S. J.

LIVRES RÉCENTS

SPIRITUALITÉ

Dom Gérard MERCIER, O. S. B.: *Vers le Père par le Christ*. — Saint-Benoît-du-Lac, 1946. 204 pp., 19 cm.

LE RÔLE du Christ dans la vie spirituelle. Tel est le sous-titre, qui nous effraie au premier abord. On aimerait presque autant: le rôle de Dieu dans la religion. Heureusement, l'auteur nous a vite rassurés par un ouvrage de solide piété où nous repassons ensemble quelques notions fondamentales sur la filiation naturelle du Christ et notre filiation adoptive, la conduite de l'Esprit-Saint, le sacerdoce du Christ et le sacerdoce des fidèles, etc. Petit volume de deux cents pages qui trouverait bien sa place entre Dom Marmion et le P. Plus. Moins complexe que le premier, plus près des Sources que le second, il ne fera double emploi avec aucun des deux.

Nous aimons toujours qu'un moine bénédictin nous entretienne de liturgie; et il n'est point désagréable de lui entendre reconnaître, comme à Dom Mercier, qu'elle n'est pas exclusive des « autres formes de piété chrétienne » (p. 149). Mais ce qui nous intéresse plus que le sort des dévotions, c'est l'élément essentiel de l'union à Dieu, puisque nous ne pouvons rien faire de mieux pour Dieu que de parfaire son image en nous. La liturgie est un corps, vivant d'une âme qui doit garder le premier plan dans la conscience du fidèle. Tout est caduc, nous dit saint Paul, sauf la charité. Et c'est bien sur cette divine charité que Notre-Seigneur veut attirer l'attention quand il attend de nous que nous soyons des adorateurs en esprit et en vérité. La liturgie est un moyen splendide, nécessaire dans une certaine mesure, mais un moyen. Il serait vain de vouloir réduire le corps à néant. On s'expliquera toutefois que pour plusieurs le premier culte aille d'abord à l'âme. Le droit d'aimer Dieu déborde la liturgie.

Dom Mercier nous avertit que son travail a été présenté pour l'obtention du doctorat en théologie. Dès lors nous aurions d'autres exigences. Une bibliographie, un appareil de citations et références, même aux Pères de l'Église, ne suffisent pas à les apaiser.

Lucien ROY.

L'Immaculée-Conception.

HISTOIRE

Antoine BERNARD, C. S. V.: *Les Clercs de Saint-Viateur au Canada*. Le premier demi-siècle, 1847-1897. — Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, 1947. 653 pp., 22,5 cm.

LES CLERCS de Saint-Viateur occupent dans l'histoire de l'Église et de l'éducation au Canada une place importante que les récentes fêtes du Centenaire ont justement soulignée. Il importait de donner à ce témoignage un caractère plus permanent pendant que déjà s'estompent les triomphes de l'éloquence et l'éblouissement des pageants.

C'est à cette tâche que s'est appliqué le Frère Antoine Bernard, C. S. V. Elle était digne de sa piété filiale envers son Institut et il se trouve que sa compétence historique l'y désignait aussi.

L'A., comme on sait, est professeur d'histoire à l'Université de Montréal. Ses élèves, comme aussi les auditeurs de ses conférences sur l'Acadie, ont eu l'occasion d'apprécier son talent d'historien. Ils retrouveront ces mêmes qualités dans ce grand ouvrage qui veut être une contribution à l'histoire générale de notre pays. Cependant, sans se départir de la rigueur historique qui convient à une entreprise aussi sérieuse, le F. Bernard entre dans la petite histoire en nous introduisant dans la vie intime des pionniers de son Institut au Canada. Cela donne à son volume un caractère de familiarité et un cachet d'intérêt auxquels seront particulièrement sensibles les anciens élèves des Clercs de Saint-Viateur. A tous l'ouvrage du F. Bernard révélera les mérites de grandes œuvres comme Bourget, Joliette, l'Institution des Sourds-Muets dont l'influence bienfaisante ne cesse de croître chez nous. Nous sommes donc heureux de féliciter nos anciens maîtres d'avoir trouvé un si éloquent chantre de leurs labeurs apostoliques et nous formons des vœux pour que paraisse bientôt la suite de l'ouvrage.

Stéphane VALIQUETTE.

Gustave BELLEFLEUR et Donat DURAND: *Profils normaliens*. — Montréal, 1946. 254 pp., 23,5 cm.

Armand YON: *L'abbé H.-A. Verreau, éducateur-polémiste-historien*. — Montréal, Fides, 1946. 208 pp., 19,3 cm.

DANS UNE province qui a comme devise « Je me souviens », cette vertu doit sans doute être à l'honneur dans le monde des éducateurs. Aussi faut-il se réjouir de ces deux ouvrages qui font revivre parmi nous des figures et des institutions vénérables. Les *Profils normaliens* esquissent quelques pages d'histoire sur l'École normale Jacques-Cartier. Les initiés savent que le sujet était délicat mais d'intérêt. Au premier abord les *Profils normaliens* ont l'aspect un peu sévère, mais à les bien observer on leur découvre bientôt, un air attachant qui nous donne le goût de rester en si bonne compagnie.

M. l'abbé Verreau est bien la figure centrale de ce tableau normalien. M. l'abbé Armand Yon en complète le portrait dans une étude sur l'éducateur, le polémiste et l'historien. Une anthologie et une bibliographie complètent la documentation et fortifient l'impression de se trouver vraiment en face d'un artisan de notre histoire.

Stéphane VALIQUETTE.

DIVERS

Séraphin MARION et Watson KIRKCONNELL: *The Quebec Tradition: an Anthology of French-Canadian Prose and Verse selected by Séraphin Marion and Translated into English by Watson Kirkconnell*. — Montréal, Lumen, 1946. 245 pp., 25 cm.

AL'ÉLITE de deux grandes races au Canada on offre *Tradition du Québec*, une anthologie de nos écrivains canadiens-français qui reflète les principaux aspects de notre vie et de notre culture. Il se trouve que la traduction de M. Kirkconnell s'ajoute elle-même à la littérature canadienne-anglaise et mérite de re-

tenir notre attention pour elle-même. Nous croyons que cette rencontre réussie dans le domaine de la vie intellectuelle est une invitation de collaboration plus étroite et plus fréquente entre les deux cultures qui font la richesse de notre pays. Le patronage de cette entreprise seyait parfaitement à la faculté des Lettres de l'Université de Montréal et à sa collection « Humanitas ».

Stéphane VALIQUETTE.

Lucien et Thérèse SANSOUCI: **Guide officiel franco-américain.** — Woonsocket, R.-I., 1946. 1278 pp., 22 cm.

APRÈS UN CONGÉ de six ans, il réapparaît, plus beau, plus vigoureux. Un sang nouveau coule dans ses veines. Les auteurs, M. et Mme Lucien Sansouci, ont voyagé des milliers de milles pour interroger, consulter. La première partie des 1,270 pages s'intitule *En fouillant dans le passé*. L'énumération chronologique des faits et gestes de nos ancêtres aux États-Unis, — méthode ordinairement froide et sèche, — devient éloquente sous la plume de Mme Sansouci. La simple énumération des gigantesques travaux de nos premiers missionnaires et de nos ancêtres explorateurs, défricheurs, bâtisseurs, « démontre que, sans interruption depuis 1524, les nôtres ont été à la tâche, évangélisant et colonisant » les États-Unis.

Que sont devenus nos cousins d'outre-frontière? Où sont-ils? Que font-ils? — le *Guide franco-américain* nous le dira. Véritable encyclopédie, source inépuisable de renseignements biographiques, historiques, économiques et touristiques, ce volume intéressera tous ses lecteurs. La bibliographie, les index et la table des matières font de ce livre un instrument de travail précieux et commode, autant pour l'amateur que pour le spécialiste. L'édition de 1947 fait souhaiter la prochaine, qui marquera les noces d'or dudit *Guide*.

Louis BOUCHARD.

Procure des Missions, Montréal.

Gérard OUELLET: **Hier à Palmarolle.** — Québec, Ministère de la Colonisation, 1947. 55 pp., 23 cm.

HISTOIRE MERVEILLEUSE et bien illustrée d'une jeune paroisse, d'un curé, d'une poignée de défricheurs venus d'en bas, surtout de M. Damase Bégin, excellent colon, père du ministre qui devrait être le père de la colonisation. Les jeunes ruraux à établir liront avec profit ce tract, à lancer partout. Au moins les dernières pages, toutes pratiques, feraient un bon feuillet de propagande à distribuer par ballots dans les chantiers, les équipes d'étude et les écoles rurales.

A. D.

Le Monde rural. — Montréal, Éditions de la J. A. C., 1947. 225 pp., 18 cm.

MIEUX QU'UN ALMANACH: un luxueux magazine d'illustrations, de texte, même d'annonces qui inspirent l'amour et la fierté de la terre, qui proposent de confier aux enfants le soin d'un département à leur profit: abeilles, verger, volaille, élevage, et qui posent enfin le problème de l'établissement des fils de cultivateurs.

A. D.

Une tasse de Bovril avant le coucher

vous
reposera
des
fatigues
du
jour.




*Achète
BIEN
qui achète
chez*

**MAGASIN A
RAYONS :**
865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères
LIMITÉE
MONTRÉAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

Vous obtiendrez

Qualité • Style • Confort

dans les marques les plus réputées
à nos trois magasins

▼

Pour dames • Pour messieurs
CHAUSSURES SLATER

Pour enfants
CHAUSSURES MCFARLANE

▼

AJUSTEMENT PARFAIT
Spécialité: *Aux pieds sensibles*

Giroux & Des Lauriers
LIMITÉE

BOTTIERS FASHIONABLES

1500 est, rue Mont-Royal, coin Fabre
6914, rue Saint-Hubert, près Bélanger
4029 est, rue Ontario

Le Sun Trust limitée

FONDÉE EN 1912

Conseil d'administration :

JOSEPH SIMARD, O. B. E., D. Sc. C., Président
ALBERT HUDON, D. Sc. C. HON. J.-A. BRILLANT, C. B. E., C. L.
Vice-présidents

Hon. ÉDOUARD ASSELIN, C. R., C. L.
Hon. ARMAND DAIGLE, Sénateur
Hon. CHARLES DELAGRAVE, N. P., C. L.
J.-ÉMILE FORTIER, M. D.
Hon. WILFRID GAGNON, C. B. E.
Col. Hon. RAOUL GROTHÉ, C. L.
J.-ÉDOUARD LABELLE, C. R., O. B. E.
Hon. LUCIEN MORAUD, C. R., sénateur
EUGÈNE POIRIER, N. P., LL. D.

Direction :

J.-HÉBERT CHRÉTIEN, B. A., LL. L.
Directeur général

Jacques SAINT-AUBIN Henri DE CAZES Jacques GEOFFRION
Chef des services Gérant à Québec Secrétaire

Siège social:

10 ouest, rue St-Jacques
MONTRÉAL - 1

Succursale:

132, rue St-Pierre
QUÉBEC

LA TEMPÉRANCE

est

La Saubegarde

par excellence

de votre portefeuille, de votre santé et de votre bonheur
familial, de même qu'une police d'assurance dans

La Saubegarde

est synonyme de sécurité économique
pour vous et pour les vôtres

Compagnie d'assurance sur la vie La Saubegarde

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

En trois mots

¶ Les Terre-Neuviens célèbrent dignement le 450^e anniversaire de la découverte de leur île. Un timbre commémoratif montrant Cabot face au cap Bonavista en 1497 rappelle l'événement.

¶ M. Alphonse Martin, de Montréal, décédé récemment, était le chef d'une famille d'artistes: sept filles, toutes musiciennes, dont deux Prix d'Europe: pianistes, organistes, violonistes et violoncellistes.

¶ Gisèle Laffèche, fille du Dr et de Mme Laffèche de Winnipeg, s'avère à 19 ans, comme chanteuse et violoniste, une des plus populaires artistes du réseau anglais de Radio-Canada. Gisèle a deux sœurs pianistes, un frère qui étudie le violoncelle et le cadet (4 ans) qui chante chaque semaine à Radio-Saint-Boniface.

Le talent artistique — même bilingue — n'est pas rationné au Canada français.

¶ « Il y a deux sortes de politique: celle du bien commun en dehors des partis, celle des partis en dehors du bien commun. » (Jacques Debout.)

¶ D'une revue américaine: « La politique est bonne; des politiciens ne sont pas bons. Étudions la bonne politique pour savoir distinguer les mauvais politiciens et les renvoyer chez eux à leurs petites affaires: les grandes ne sont pas pour eux. »

¶ Sur un montant de \$61,494,549 versé en primes annuelles d'assurances-vie, seulement 4 millions vont aux compagnies canadiennes-françaises, sans parler des assurances-feu, etc. Nos épargnes bâtissent les châteaux des autres.

¶ Un village du bas de Québec importe chaque semaine un plein wagon de bière. Ces wagons du C. N. R. sont bien grands. Vaudrait mieux un moyen camion de peinture et de chaux!

¶ On a encore brûlé des patates pour maintenir les prix élevés. Que viennent faire les paroles de pitié pour l'Europe et la Chine? Et veut-on absolument donner raison au Crédit social?

¶ Un sénateur propose à Washington de vendre à la France les énormes Biens de guerre qui y sont, pour des centaines de millions qui défraieraient les études de jeunes Américains en France pendant vingt-cinq ans.

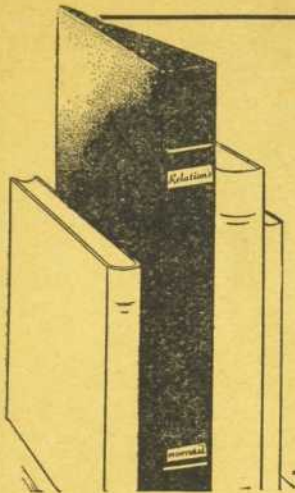
¶ Dans son rapport au Sénat, l'honorable sénateur Aseltine, président du Comité des Divorces, a donné des statistiques officielles: pour le Canada, 7,554 divorces en 1946 (contre 5,076 en 1945). En Colombie, un mariage sur cinq y a sombré.

¶ Le P. Toomey, S. J., dans *America* (19 juillet): « En 1946, un mariage américain sur trois a fini dans le divorce... Si un sur trois atomes américains explosait, tout le monde reconnaîtrait que la nation est en péril... Qu'on le reconnaisse ou non, la nation est en grave péril quand tant de foyers américains explosent... »

¶ *Time* (21 juillet) n'est pas tendre pour le dernier roman, traduit en anglais (*The Age of Reason*), de Jean-Paul Sartre, « prophète de cette glaciale philosophie » de l'existentialisme.

¶ Une société pour la réhabilitation des prisonniers a été fondée à Montréal. Félicitations. Une œuvre attendue depuis longtemps, œuvre curative et... préventive. Il y aura moins de récidivistes et habitués de la détention, au grand profit du budget public et de la société!

¶ La mode chasse le costume de bain à deux pièces — ce défi à la pudeur chrétienne. Combien de nos braves petites catholiques vont redevenir un peu plus modestes, non par un sursaut d'honnêteté chrétienne ou par conviction, mais... parce que c'est la mode!



CONSERVEZ *Relations*

Chaque mois vous apporte une documentation précieuse à laquelle vous aimerez vous référer.

Le cartable *Relations*

en similicuir, avec titre or et un jeu de douze cordes, est très pratique pour conserver en bon état et consulter rapidement vos numéros.

Non, Relations n'est pas utile, Relations est indispensable

ASPIRIN

SOULAGE LE SIMPLE
MAL DE TÊTE

NOUVEAUX BAS PRIX

12 comprimés...18c

24 comprimés...29c

100 comprimés...79c

COMMENCE
À AGIR EN
2 SECONDES

LE VÉRITABLE "ASPIRIN" EST
MARQUÉ DE CETTE FAÇON



206, rue du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

ACIER, FONTE, CUIVRE et ALUMINIUM

Ascenseurs Modernes à Passagers et à Marchandises,

Armoires-Montantes, Monte-Charge, etc.

Toute réparation mécanique

SPÉCIALITÉS: Pompes, Compresseurs, Engrenages,

Bornes-Fontaines, etc., etc.

SOUDURE électrique et autogène

Nous servons à Montréal plus de 25,000 familles, nous serions heureux de vous servir, vous aussi.



LE LAIT EST UN ALIMENT COMPLET

TÉL. FALKIRK 1116

ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS

CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET

MONTRÉAL

La Cie de charbon

L.-H. OUIMET

Une entreprise familiale au service du public depuis plus de 33 ans.

L.-H. OUIMET
JEAN OUIMET
ARMAND OUIMET
RAYMOND OUIMET
prop.

VOTRE ENCOURAGEMENT EST
NOTRE SUCCÈS
BIEN VOUS SERVIR EST NOTRE
DEVISE

237, rue VAN-HORNE

CA. 1115



Les Fabricants

FASHION-CRAFT LIMITÉE

Conseil d'administration :

J.-Louis LÉVESQUE *Président*
Gérard FAVREAU *Vice-président exécutif
et directeur général*
Lionel LACROIX } *Directeurs généraux*
W. S. McCUTCHEON } *adjoints*
Emé. LACROIX
J.-A. BOIVIN, N. P.

*Les vêtements
Fashion-Craft
sont
l'apanage
d'une mise élégante.*

Représentés au Canada par au delà de
500 magasins d'Halifax à Vancouver.

NOUVELLE ÉMISSION

\$1,200,000

LA CORPORATION DE TÉLÉPHONE DE QUÉBEC

(Incorporée en vertu des lois de la province de Québec)

OBLIGATIONS 3½%, PREMIÈRE HYPOTHÈQUE
Datées du 1^{er} août 1947

\$150,000
Obligations sériées
Série « A »
remboursables \$15,000 par année
du 1^{er} août 1948 à 1957 incl.

\$1,050,000
Obligations
avec fonds d'amortissement
Série « B »
échéant le 1^{er} août 1967

Principal et intérêts semestriels (1^{er} février et 1^{er} août) et prime de remboursement, s'il y a lieu, payable en monnaie légale du Canada, à toutes les succursales des banquiers de la Compagnie, dans la province de Québec, ainsi qu'à Moncton, N.-B., Ottawa et Toronto, Ont., au choix du détenteur. Titres à coupons en coupures de \$500 et \$1,000 admis à l'enregistrement quant au capital seulement à Montréal et Québec. Rachetables en tout ou en partie, avant leur échéance, en tout temps sur préavis de 30 jours, avec prime ci-après désignée, plus l'intérêt couru à la date de remboursement : à 102.00 le ou avant le 1^{er} août 1957; à 101.00 le ou avant le 1^{er} août 1962; et à 100.50 par la suite.

Fiduciaire : LE SUN TRUST LIMITÉE

De l'avis des avocats-conseils, ces obligations constitueront un placement autorisé pour les compagnies d'assurance enregistrées en vertu de la loi (fédérale) des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, telle qu'amendée.

Prix: 101.50 et l'intérêt couru.

Crédit Interprovincial, Limitée

10 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal - 1 - Tél.: LA. 9241

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis